

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 4^e SEANCE2^e Séance du Jeudi 15 Mars 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Rappels au règlement (p. 1655).

MM. Wagnies,
le président,
Pierre Joxe,
Gosnat,

M^{me} Constans,
MM. Dubedout,

Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;
Lauriol.

2. — Information publique. — Suite de la discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 1658).

Article unique (suite).

Amendement n° 4 de M. Baudouin (suite), avec les sous-amendements n° 5, 6, 7 de M. Fillioud, 8 de M. Dubedout et 9 de M. Hauteœur.

Sous-amendement n° 5 de M. Fillioud : MM. Hauteœur, Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Rappel au règlement :

MM. Leroy, le président, Defferre.

Reprise de la discussion :

MM. Pierre Joxe, le président.

Rejet par scrutin du sous-amendement n° 5.

Sous-amendement n° 6 de M. Fillioud : MM. Hauteœur, le rapporteur. — Rejet.

Sous-amendement n° 7 de M. Fillioud : MM. le président, le rapporteur, Hauteœur, Foyer, président de la commission des lois.

Rappel au règlement :

MM. Pierre Joxe, le président.

Reprise de la discussion :

M. le président.

En application de l'article 141 du règlement, les sous-amendements n° 7, 8 et 9 ne peuvent être mis en discussion.

Explications de vote :

MM. Labbé,
Fillioud,
Chinaud,
Leroy.

Adoption par scrutin de l'amendement n° 4.

En conséquence, l'article unique de la proposition de résolution est ainsi rédigé et les amendements n° 1 de M. Fillioud, 2 de M. Dubedout et 3 de M. Hauteœur deviennent sans objet.

3. — Constitution d'une commission d'enquête. — Communication relative à la nomination des membres (p. 1665).

Suspension et reprise de la séance (p. 1665).

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

4. — Situation de l'emploi et chômage. — Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 1665).

M. Séguin, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Boulin, ministre du travail et de la participation.

Discussion générale :

MM. Debré,
Paul Laurent,
Tondon,
Hermier.

5. — Constitution d'une commission d'enquête. — Nomination des membres (p. 1675).

6. — Situation de l'emploi et chômage. — Reprise de la discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 1675).

MM. Devaquet,
Franceschi.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

7. — Ordre du jour (p. 1678).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Wagnies, pour un rappel au règlement.

M. Claude Wagnies. Au cours de son intervention, hier, mon ami, M. Gustave Ansart, a dénoncé la violence avec laquelle, sur vos ordres, les forces de police et les C. R. S. ont agressé, la semaine dernière, dans le Nord, les travailleurs d'Usinor qui luttent, avec courage et raison, depuis le mois de décembre, pour la première des libertés, le droit au travail. Or M. le Premier ministre ne lui a pas répondu, et pour cause : parce que c'est le Gouvernement qui porte l'écrasante responsabilité de la violence.

M. le président. Monsieur Wagnies, visiblement, il ne s'agit pas d'un rappel au règlement. J'ajoute que vous pourrez parler de ce sujet sur le texte qui va venir en discussion.

Plusieurs députés communistes. Deux députés sont en cause !

M. le président. Monsieur Wagnies, je veux bien vous laisser continuer. Mais je vous prévins loyalement que si votre rappel au règlement apparaît bel et bien comme « bidon », je vous retirerai définitivement la parole.

M. Claude Wagnies. Mon rappel au règlement ne peut être « bidon », alors qu'il s'agit de violences qui se sont exercées non seulement contre les travailleurs mais aussi contre les élus communistes qui sont à leurs côtés.

Ainsi le mardi 6 mars, mon ami, M. Georges Bustin, député du Nord, qui marchait, ceint de son écharpe, à la tête d'un défilé responsable et calme des travailleurs d'Usinor à Quiévrchain, a été agressé et visé par un tir de grenades lacrymogènes comme celle que voici.

Moi-même, le mercredi, à Denain, également ceint de mon écharpe, alors que je m'avançais seul en vue de demander aux forces de police qui venaient de se mettre en colonne, de ne pas charger les travailleurs, j'ai été violemment agressé, bousculé, malmené.

M. Alexandre Bolo. Cela ne se voit pas !

M. Claude Wagnies. Oui, nous, parlementaires communistes — Gustave Ansart, Alain Boquet, Georges Hage et moi-même — qui, seuls, avons suivi et vécu heure par heure, sur le terrain, les agissements intolérables des forces de police, pouvons témoigner de l'odieuse agression perpétrée par votre gouvernement, par les casseurs de la sidérurgie contre les travailleurs qui luttent légitimement pour le droit de vivre et de travailler au pays.

Ainsi votre politique ne se contente pas de voler ou de casser l'outil de travail : lorsque les travailleurs protestent, vous leur répondez par des lirs tendus de grenades lacrymogènes et aussi de grenades offensives comme celle qui a arraché la main de l'ouvrier Gilbert Censi à Usinor-Denain. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.)

M. le président. Quand il s'agit de défendre des députés, le rappel au règlement est en effet justifié. Mais, monsieur Wagnies, vous auriez pu me prévenir avant la séance. Tachez d'y penser une prochaine fois.

Plusieurs députés communistes. Espérons qu'il n'y aura pas de prochaine fois !

M. le président. Pas sur le même sujet, je l'espère aussi.

Mais il y a toujours intérêt à prévenir la présidence lorsqu'il s'agit d'un rappel au règlement quelque peu inhabituel. Je crois pouvoir dire que la présidence fait preuve de suffisamment d'objectivité pour mériter d'être prévenue. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Antoine Porcu. Et pour protester auprès du Gouvernement !

M. Roland Leroy. Dites à la police de prévenir les députés avant de les frapper !

M. Pierre Joxe. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 98 du règlement.

Ce matin, le président du groupe socialiste voulait demander une suspension de séance. En effet, nous souhaitions nous réunir pour formuler des observations sur les conditions dans lesquelles un amendement avait été déposé.

Le président du groupe socialiste vous a demandé la parole en même temps que vous la donniez à l'orateur qui devait défendre l'amendement n° 4. Peut-être ne l'avez-vous pas vu. Ainsi la discussion sur l'amendement n° 4 a commencé bien que nous ayons demandé à intervenir pour un rappel au règlement concernant ce même amendement.

M. le président. Je venais de donner la parole à M. Dubedout.

M. Pierre Joxe. C'est après une longue suspension de séance que nous avons trouvé en séance l'amendement n° 4. Mais pendant la suspension de séance que nous avons demandée à notre tour, nous avons préparé et déposé, sur cet amendement, un certain nombre de sous-amendements.

Je vous demande donc, monsieur le président, de bien vouloir les mettre maintenant en discussion. En effet, s'il n'y avait eu un moment d'inattention, la discussion sur l'amendement n'aurait pas commencé.

M. le président. Monsieur Joxe, il n'y a pas de difficulté. Ce matin, M. Dubedout a fait un rappel au règlement auquel j'ai répondu mais, de son côté, M. Charretier avait demandé la parole. Au moment où M. Dubedout terminait, M. Defferre l'a demandée à son tour, mais, pensant que le rappel au règlement était épuisé, je l'ai donnée à M. Charretier. Ensuite, M. Defferre, comme c'était son droit, a fait un nouveau rappel au règlement et a demandé une suspension de séance, qui a été naturellement acceptée et pendant laquelle le groupe socialiste a pu préparer ses sous-amendements. Ils ont été reçus par la présidence, et je crois qu'ils ont été distribués.

Par conséquent, je propose que l'Assemblée examine d'abord l'amendement n° 4. Ensuite, je donnerai la parole à chacun des auteurs de sous-amendement. Enfin, j'appellerai l'Assemblée à se prononcer sur les sous-amendements, puis sur l'amendement sous-amendé ou non.

Tout cela est parfaitement conforme au règlement.

M. Hubert Dubedout. Tout à fait !

M. le président. La parole est à M. Gosnat, pour un rappel au règlement.

M. Georges Gosnat. Monsieur le président, nous avons déjà été quelque peu interloqués ce matin en apprenant que le groupe socialiste avait reçu une communication confidentielle suivant laquelle vous mettriez d'abord en discussion les amendements déposés par ce groupe et ensuite l'amendement déposé par le groupe républicain.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. De l'U. D. F. !

M. Georges Gosnat. De l'U. D. F. en effet !

M. Roger Chinaud. La nuance est importante !

M. Georges Gosnat. Vous changez si souvent de sigle qu'il est difficile de s'y reconnaître ! (Rires sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Roger Chinaud. C'est que nous savons nous élargir !

M. le président. Messieurs, veuillez écouter M. Gosnat.

Un député communiste. Encore ne faudrait-il pas l'interrompre sans arrêt.

M. Georges Gosnat. Monsieur le président, cela nous donne à penser que le texte, sur lequel l'Assemblée va discuter, ne sera pas celui qui a été examiné par la commission des lois, mais celui qui est présenté par l'U. D. F. On dirait que s'est produit je ne sais quel phénomène clandestin. (Sourires sur les bancs des communistes.)

M. Roger Corrèze. Vous savez de quoi vous parlez !

M. Georges Gosnat. Vous aviez déjà fait une communication confidentielle à nos collègues du groupe socialiste. Il est tout de même curieux que nous n'ayons pas été informés.

M. le président. Je vous dirai pourquoi dans un instant.

M. Georges Gosnat. Par ailleurs, monsieur le président, j'ai appris que vous aviez reçu une communication de M. le garde des sceaux.

M. le président. Je l'ai transmise au président de la commission des lois, comme il se devait.

M. Georges Gosnat. Ni le président ni le rapporteur de la commission des lois n'en ont fait état ce matin. Cela signifie que l'on escamote le débat et confirme le bien fondé de la dénonciation que notre ami M. Leroy a formulée ce matin. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Il est absolument anormal, dis-je, que ni le président, ni le rapporteur de la commission des lois n'aient fait état de la lettre adressée par le garde des sceaux au président de l'Assemblée nationale...

M. Marc Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. On ne l'avait pas !

M. Georges Gosnat. ... dont ils avaient connaissance...

M. Marc Lauriol, rapporteur. Non !

M. Georges Gosnat. ... et que les parlementaires ignoraient.

Il s'agit bien de la confirmation de l'escamotage dont mon ami Roland Leroy fit la démonstration ce matin. On a prétendu créer une commission d'enquête, alors qu'elle est déjà dépourvue de toute signification, puisque, comme par hasard, tout ce qui concerne M. Hersant a été retiré du texte de la résolution. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Des casseurs d'usines et des casseurs de journaux, c'est bien cela !

En tout cas, monsieur le président, je proteste contre le fait que nous n'ayons pas été mis au courant. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre-Alexandre Bourson. On pourrait peut-être parler aussi de l'origine des fonds de L'Humanité ! M. Hersant que vous accusez, n'a pas, lui, de fonds dans une banque soviétique !

M. Georges Gosnat. Je vous en prie ! Si vous aviez été présent ce matin avec vos amis du groupe des poubeilles, vous seriez au courant. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

En tout cas, au nom de mes amis, je proteste contre tout ce qui a pu se tramer ce matin, avec la complicité du Gouvernement et de la commission des lois. Nous dénonçons vigoureusement ces opérations qui tendent, une fois de plus, à tromper l'opinion publique. (*Vifs applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Monsieur Gosnat, il ne m'appartient pas de prendre position sur le fond de l'affaire et je limiterai mon intervention aux domaines de la procédure et de l'application du règlement.

Si le groupe socialiste, en fin de matinée, a été informé de l'existence d'un amendement n° 4 qui proposait une nouvelle rédaction de l'article unique de la proposition de résolution, c'est parce qu'il était le seul intéressé dans cette affaire, étant le seul à avoir déposé des amendements. Or la nouvelle rédaction faisait disparaître l'alinéa de l'article sur lequel la quasi-totalité des amendements du groupe socialiste était entée, comme on dit en matière d'arboriculture. Voilà pourquoi il a été avisé, pour information, dans un esprit constructif.

Quant à la lettre du garde des sceaux, je l'ai transmise à l'extrême fin de la matinée au président de la commission des lois, qui n'a évidemment pu en faire état plus tôt.

La présidence a donc fait son devoir à l'égard de tout le monde. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Monsieur Dubedout, vous avez demandé la parole mais Mme Constans l'a demandée également. Voulez-vous lui permettre d'intervenir d'abord ?

M. Hubert Dubedout. La galanterie m'y oblige.

M. le président. La parole est à Mme Constans.

Mme Hélène Constans. Monsieur le président, c'est en ma qualité de membre de la commission des lois que je m'adresse à vous ainsi qu'au président de cette commission.

Puisque vous venez de nous apprendre que vous aviez avisé M. le président de la commission des lois en fin de matinée de la lettre adressée par M. le garde des sceaux, il est anormal — je m'exprime au nom de mon groupe — que la commission des lois n'ait pas été convoquée à quinze heures pour examiner cet élément nouveau.

Nous protestons vigoureusement contre ce procédé antidémocratique. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Monsieur Dubedout, M. le président de la commission des lois, qui vient d'être mis en cause, m'a également demandé la parole. Me permettez-vous de la lui donner tout de suite ?

M. Hubert Dubedout. Je m'apprêtais également à mettre en cause M. le président de la commission des lois.

M. le président. Je vous donne donc la parole.

M. Hubert Dubedout. Nous avons connu très tôt ce matin l'existence d'une lettre du garde des sceaux. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. André Lajoinie. Quelle magouille !

M. Hubert Dubedout. C'est la raison pour laquelle nous voulions qu'il y ait un débat permettant au président de la commission des lois d'expliquer pourquoi il nous a fait travailler hier pendant quatre heures.

En commission, les deux groupes de la majorité étaient d'accord sur un texte.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. L'U. D. F. a voté contre !

M. Hubert Dubedout. C'est vrai !

Mais il n'en reste pas moins que nous nous sommes prononcés sur un texte, et, ce matin, nous apprenons subitement que ce texte a été édulcoré, qu'il existe une lettre du garde des sceaux, mais que la commission n'en est pas pour autant convoquée. De telles méthodes sont déplorables et nous nous demandons à quoi servent les commissions dans ce Parlement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Dubedout, je peux certifier qu'il y a eu, en réalité, deux lettres du garde des sceaux. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. C'est de la magouille !

M. le président. La seconde lettre a été transmise par mes soins vers douze heures quarante-cinq au président de la commission.

La parole est à M. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean Foyer, président de la commission. L'intensité de l'indignation dont nous venons d'être les témoins est en raison inverse de la réalité de son objet. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Voici comment les événements se sont déroulés.

La commission était saisie d'une proposition de résolution de M. Labbé, qui, conformément à l'ordonnance sur le fonctionnement des assemblées parlementaires, a été communiquée par les soins de la présidence au garde des sceaux. Celui-ci, dans une réponse datée du 14 mars 1979 et se référant au texte initial de la proposition de résolution, écrivait : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que les faits évoqués dans cette proposition de résolution n'ont donné lieu à titre direct, à ma connaissance, à aucune poursuite judiciaire en cours. »

Sur ce, la commission des lois a adopté hier soir un texte différent dont le 3° concernait les opérations récentes de concentration intervenues dans la presse et les effets qu'elles pouvaient avoir sur l'indépendance de cette dernière et sur l'information des Français.

M. Pierre Joxe. Hersant !

M. Jean Foyer, président de la commission. Dans sa nouvelle rédaction, la proposition de résolution que nous devons maintenant discuter a été à nouveau communiquée par la présidence au garde des sceaux, lequel a écrit ce matin une nouvelle lettre.

Seulement, les choses se sont passées de la manière suivante : il est vrai — j'en donne acte à M. Dubedout — que, pendant un certain temps, un texte de lettre non signé a circulé dans la maison (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*), mais le texte signé, le seul auquel on pouvait attacher une valeur juridique, est parvenu au président de la commission vers midi et demi.

Le rapporteur s'apprêtait à en donner connaissance à l'Assemblée en s'expliquant sur l'amendement n° 4 de MM. Baudouin, Charretier et Piot ; mais le groupe socialiste a alors demandé une suspension de séance, l'empêchant par là même de s'exprimer. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Antoine Porcu. C'est honteux !

M. le président. L'incident est clos. Nous allons reprendre la discussion des conclusions du rapport. (*Interruptions sur les bancs des communistes.*)

M. Georges Gosnat. Je demande la parole pour un rappel au règlement. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

De nombreux députés du rassemblement pour la République. Non, Non ! Cela suffit ! (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gosnat, pour un rappel au règlement.

M. Georges Gosnat. Monsieur le président, l'attitude des membres du groupe R.P.R. m'incite à leur répondre tout de suite.

La vérité est qu'ils se sont mis d'accord avec le groupe de l'union pour la démocratie française. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Ce matin, le débat s'est instauré sur un document transmis par la commission des lois et sur le rapport de M. Lauriol. Et, par une sorte de subterfuge, nous nous trouvons maintenant en présence d'un amendement, qui fait d'ailleurs l'objet, à mon grand étonnement, de sous-amendements du groupe socialiste. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Louis Mexandeau. On peut le sous-amender !

M. Georges Gosnat. Et cet amendement, sur lequel l'Assemblée doit à présent se prononcer, est un texte commun au groupe U.D.F. et au groupe R.P.R...

M. Jean Foyer, président de la commission. C'est un amendement !

M. Georges Gosnat. ... en l'occurrence l'amendement Baudouin.

M. Marc Lauriol, rapporteur. Et alors ?

M. Georges Gosnat. Après que mon ami Roland Leroy l'eut fait ce matin, je dénonce les méthodes que vous utilisez pour

baïllonner l'information et, comme ma collègue Mme Hélène Constans, je stigmatise l'autoritarisme dont vous faites preuve à l'égard de cette Assemblée.

Seul le groupe communiste a été absent de tous ces magouillages contre lesquels, une fois de plus, je proteste solennellement. (Vifs applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Jean Foyer, président de la commission. Il a été également absent des débats de la commission sur ce sujet !

De nombreux députés communistes. Tout cela, c'est de la magouille !

M. Marcel Rigout. Arrangez-vous entre vous ! Nous ne restons pas !

(Mmes et MM. les députés communistes quittent la salle des séances.) (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert Wagner. Et voilà les démocrates !

M. Hubert Dubedout. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Dubedout, pour un rappel au règlement.

M. Hubert Dubedout. Le groupe communiste n'a pas participé à la réunion de la commission. C'est un point.

Ce matin, a été distribué un amendement n° 4. Je vous ai fait valoir, monsieur le président, que nos amendements avaient, à nos yeux, priorité sur celui-là, car ils allaient plus loin. Vous nous avez objecté que, si cet amendement n° 4 — que vous mettriez d'abord en discussion — était adopté, nos amendements ne seraient pas appelés. C'est pourquoi nous avons déposé des sous-amendements, afin que nos textes puissent être discutés.

M. le président. Tout cela est très clair et parfaitement réglementaire.

La parole est à M. le rapporteur de la commission des lois.

M. Marc Lauriol, rapporteur. Je voudrais préciser à l'Assemblée, en regrettant que nos collègues communistes, une fois de plus, soient absents du débat, que le texte dont l'Assemblée est saisie est celui de la commission. L'amendement n° 4 procède d'une demande de modification de ce texte, selon une procédure régulière et souvent utilisée.

J'avais d'ailleurs l'intention, au moment de développer mon point de vue sur l'amendement n° 4, de vous donner lecture de la lettre de M. le garde des sceaux motivée par le texte de la commission des lois, la seule qui soit pertinente et qui concerne en ce moment l'Assemblée. Mais encore fallait-il que le temps m'en fût laissé, ce qui n'a pas été le cas étant donné les réactions, pour le moins intempestives et virulentes, du groupe communiste, absent en commission et pour le moment absent de l'hémicycle.

M. le président. Monsieur le rapporteur, permettez-moi d'ajouter un détail qui a son importance ; car dans cette affaire, chacun s'est efforcé de respecter strictement le règlement et mon rôle est d'y veiller.

La première lettre de M. le garde des sceaux, datée d'hier, indiquait que, dans le texte de la proposition de résolution, il n'y avait aucune exception à envisager, il n'y avait rien à redire. Cette première lettre a donc été enregistrée purement et simplement.

La seule lettre de M. le garde des sceaux que nous devons retenir ici est la deuxième, celle que je vous ai communiquée à deux heures trente.

M. Robert Aumont. Et le brouillon ?

M. Marc Lauriol, rapporteur. Il n'y a pas de lettre non signée ! Elles sont signées toutes les deux.

M. le président. Et cette lettre a été motivée par le texte de la commission des lois.

M. Marc Lauriol, rapporteur. Il est difficile de s'exprimer dans cette Assemblée.

Je vais donner lecture de la première lettre de M. le garde des sceaux, en date du 14 mars 1979, et qui s'appliquait à la proposition n° 901 dans la rédaction de M. Claude Labbé et de ses collègues :

« Monsieur le président,

« Par lettre du 8 mars 1979, vous m'avez informé, en application des dispositions de l'article 141 du règlement de l'Assemblée nationale, du dépôt par M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues de deux propositions de résolution tendant à la création de deux commissions d'enquête ; d'une part, sur la situation de l'emploi et du chômage et, d'autre part, sur les conditions de l'information publique.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les faits évoqués dans ces propositions de résolution n'ont donné lieu, à ma connaissance, à aucune poursuite judiciaire en cours. »

Voici maintenant la deuxième lettre de M. le garde des sceaux, datée du 15 mars 1979 et s'appliquant au texte voté hier par la commission :

« Monsieur le président,

« Par lettre du 14 mars, je vous ai fait savoir que les faits évoqués dans la proposition de résolution déposée par M. Claude Labbé sur les conditions de l'information publique n'avaient donné lieu, à ma connaissance, à titre direct, à aucune poursuite judiciaire.

« J'apprends toutefois que la commission des lois propose à l'Assemblée nationale de préciser l'objet de la commission d'enquête, en lui donnant notamment pour mission de rechercher les effets de certaines opérations de concentration de la presse écrite sur l'indépendance des organes de cette presse, à l'égard des pressions ou orientations dont ils peuvent être l'objet.

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que plusieurs poursuites judiciaires, relatives à la constitution de groupes de presse, sont actuellement en cours. Or, le résultat de ces poursuites pourra avoir des effets directs sur l'existence même des concentrations aujourd'hui réalisées. Il apparaît dès lors que l'objet ainsi complété de la proposition de résolution, qui reconstruit celui des poursuites judiciaires, me semble tomber sous le coup des dispositions de l'article 141 du règlement de votre assemblée. »

L'Assemblée est désormais complètement éclairée sur ce qui s'est passé. Cette lettre du 15 mars, je n'en ai eu connaissance qu'à douze heures cinquante. Je ne pouvais donc pas en donner lecture plus tôt.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois.

M. Jean Foyer, président de la commission. Je compléterai ce que vient de dire M. le rapporteur en rappelant les termes de l'article 141, alinéa 2, du règlement de l'Assemblée nationale :

« Si le garde des sceaux fait connaître que des poursuites judiciaires sont en cours sur les faits ayant motivé le dépôt de la proposition, celle-ci ne peut être mise en discussion. Si la discussion est déjà commencée, elle est immédiatement interrompue. »

M. le président. Je pense que nous pouvons maintenant reprendre la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de résolution.

— 2 —

INFORMATION PUBLIQUE

Suite de la discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de l'information publique (n° 901, 903).

Ce matin, l'Assemblée a commencé l'examen de l'article unique et de l'amendement n° 4.

Article unique.

M. le président. Je rappelle les termes de l'article unique :

« Article unique. — Il est créé, en application de l'article 140 du règlement, une commission d'enquête de trente membres chargée de recueillir tous renseignements sur :

« 1° Les garanties d'exactitude qu'offrent les informations communiquées par les pouvoirs publics notamment dans les domaines politique, économique et social ;

« 2° Les conditions dans lesquelles est effectivement respectée l'indépendance de l'information diffusée sur les chaînes de radio et de télévision ;

« 3° Les effets des opérations de concentration de certaines entreprises de presse écrite sur l'indépendance des organes de cette presse à l'égard des pressions ou orientations dont ils peuvent être l'objet.

« Cette commission soumettra des conclusions tendant à garantir en tant que de besoin la liberté et l'exactitude de l'information en ce qui concerne chacun des trois points ci-dessus. »

MM. Baudouin, Charrelier et Piot ont présenté un amendement n° 4 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article unique :

« Il est créé, en application de l'article 140 du règlement, une commission d'enquête de trente membres chargée de recueillir des renseignements sur :

« 1° Les conditions dans lesquelles sont élaborées par les administrations et les établissements publics les informations économiques, financières et sociales ;

« 2° Les conditions dans lesquelles sont effectivement respectées la liberté et l'objectivité de l'information diffusée sur les chaînes de radio et télévision.

« Plus généralement, cette commission soumettra des conclusions tendant à garantir en tant que de besoin la liberté et l'exactitude de l'information publique. »

Sur cet amendement, je suis saisi de cinq sous-amendements n° 5, 6, 7, 8 et 9.

Le sous-amendement n° 5, présenté par M. Fillioud, Mme Avice, MM. Hauteceur, Dubedout, Mauroy, Taddei, Alain Richard, Garrouste et les membres du groupe socialiste et apparentés, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le deuxième alinéa (1°) de l'amendement n° 4 :

« 1° Les garanties d'exactitude qu'offrent les informations communiquées par les pouvoirs publics, notamment dans les domaines politique, économique et social ; »

Le sous-amendement n° 6, présenté par M. Fillioud, Mme Avice, MM. Hauteceur, Dubedout, Mauroy, Taddei, Alain Richard, Garrouste et les membres du groupe socialiste et apparentés, est ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa (2°) de l'amendement n° 4 par les mots :

« Et, notamment, sur les critères de choix des personnalités désignées par le pouvoir exécutif pour occuper des fonctions de direction ou des postes d'administrateurs au sein des organes d'information ; »

Le sous-amendement n° 7, présenté par M. Fillioud, Mme Avice, MM. Hauteceur, Dubedout, Mauroy, Taddei, Alain Richard, Garrouste et les membres du groupe socialiste et apparentés, est ainsi rédigé :

« Après le troisième alinéa (2°) de l'amendement n° 4, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 3° Les effets des opérations de concentration de certaines entreprises de presse écrite sur l'indépendance des organes de cette presse à l'égard des pressions ou orientations dont ils peuvent être l'objet ; »

Le sous-amendement n° 8, présenté par MM. Dubedout, Fillioud, Hauteceur, Mauroy, Mme Avice, MM. Taddei, Alain Richard et les membres du groupe socialiste et apparentés, est ainsi rédigé :

« Après le troisième alinéa (2°) de l'amendement n° 4, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 4° L'origine des fonds et les mécanismes juridiques et financiers, qui ont présidé aux récents transferts de propriété de quotidiens ou hebdomadaires nationaux ; »

Le sous-amendement n° 9, présenté par MM. Hauteceur, Dubedout, Fillioud, Mauroy, Mme Avice, MM. Taddei, Alain Richard, Nucci et les membres du groupe socialiste et apparentés, est ainsi rédigé :

« Après le troisième alinéa (2°) de l'article unique, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 5° L'application de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française. »

La parole est à M. Hauteceur, pour soutenir le sous-amendement n° 5.

M. Alain Hauteceur. Monsieur le président, nous prenons part à une session vraiment extraordinaire. (Sourires.)

M. Alain Bonnet. C'est certain !

M. Alain Hauteceur. Depuis l'ouverture de cette session, nous avons assisté à des phénomènes étonnants. Quatre groupes siègent dans cet hémicycle.

De nombreux députés du rassemblent pour la République et de l'union pour la démocratie française. Il n'y en a plus que trois !

M. Alain Hauteceur. Le seul qui ait siégé en permanence depuis hier après-midi, c'est le groupe socialiste (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Hier, pendant la discussion de la motion de censure, il n'y avait personne sur les bancs du groupe R. P. R.

M. Jacques Chirac. C'est faux !

M. Alain Hauteceur. Ce matin, pendant l'intervention du président Foyer à la tribune, il n'y avait personne sur les bancs de l'U. D. F. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Maintenant, il n'y a personne sur les bancs du groupe communiste.

Nous, socialistes, parce que nous sommes cohérents avec nous-mêmes et parce que, pour nous, le respect du Parlement n'est pas seulement une litanie qu'on n'utilise que quand on en a besoin...

M. Didier Julia. A qui le dites-vous !

M. Alain Hauteceur. nous avons été présents non seulement en séance publique mais aussi en commission.

Il ne suffit pas de parler des droits du Parlement. Encore faut-il avoir la décence d'être présent quand on engage un débat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Les membres du groupe socialiste ont déposé un sous-amendement visant les garanties d'exactitude qu'offrent les informations communiquées par les pouvoirs publics, notamment dans les domaines politique, économique et social.

Ce sous-amendement reprend *in extenso* le paragraphe 1° du texte adopté par la commission des lois, qui avait été longuement discuté et sur lequel un accord avait pu se faire. Quelle n'a pas été notre surprise ce matin de nous trouver, dans les conditions qui ont été indiquées il y a quelques instants, devant un amendement modifiant totalement le sens donné à la future commission d'enquête !

Dans la première rédaction, il s'agissait « d'obtenir les garanties d'exactitude ». Cela laissait entendre — c'était d'ailleurs dans l'exposé des motifs de la proposition de résolution déposée par M. Claude Labbé — que l'information fournie actuellement par les pouvoirs publics était non seulement insuffisante mais inexacte. La notion d'inexactitude a disparu après les tractations qui ont eu lieu dans les couloirs ce matin entre le groupe R. P. R. et le groupe U. D. F.

M. Alain Bonnet. C'est incroyable !

M. Alain Hauteceur. La rédaction initiale prévoyait également que la garantie d'exactitude s'étendait aux informations communiquées par les pouvoirs publics. L'expression « pouvoirs publics » a un sens très large : il s'agit de tous ceux qui, au sein de l'Etat, ont la possibilité d'exercer un pouvoir quel qu'il soit.

Or, le texte qui nous est maintenant présenté, ne prévoit que la recherche des conditions d'élaboration de l'information par les administrations et par les établissements publics.

Une telle rédaction élimine toutes les communications et toutes les informations qui émanent soit du Gouvernement soit de la présidence de la République.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Alain Hauteceur. Par cette restriction, on jette — ce qui est grave — une suspicion extraordinaire sur les fonctionnaires qui, dans les établissements publics ou les administrations, sont conduits à élaborer ces informations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Il est scandaleux que, finalement, à la suite de tractations de couloirs, le seul point intéressant de la rédaction initiale ait été retiré, pour des raisons évidemment politiques.

Tel qu'il est rédigé, le nouveau texte permettra de contrôler les fonctionnaires mais il ne permettra pas de savoir si les informations fournies par le porte-parole du Gouvernement ou par celui de la présidence de la République sont exactes. Vous allez ainsi à l'encontre même de l'objectif que vous vous étiez fixé, messieurs du R. P. R., en déposant votre proposition de résolution.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Alain Hauteceur. Troisième point, non moins scandaleux : dans la rédaction adoptée par la commission des lois, il s'agissait d'enquêter sur l'exactitude des informations « dans les domaines politique, économique et social ». Or, quelle n'est pas notre surprise — mais cette surprise ne doit pas frapper tout le monde — de constater que, dans le nouveau texte qui nous est proposé, il n'est plus question que des « informations économiques, financières et sociales » !

Qu'est devenu le terme « politique », messieurs de la majorité ? Que s'est-il passé dans vos conciliabules de couloirs, alors que nous attendions tous la réunion de l'Assemblée ? Quelles informations, quelles instructions, quels ordres avez-vous reçus pour que vous vidiez ainsi de tout intérêt la résolution que vous aviez proposée, en en laissant de côté l'objet essentiel : savoir si les informations politiques sont exactes ou non ?

Nous affirmons que cette rédaction clandestine, cet amendement pirate — car c'est bien de cela qu'il s'agit — enlève tout intérêt, pour autant qu'elle en ait jamais eu, à la proposition de résolution que vous aviez déposée.

Le déroulement des travaux de la commission des lois a été très instructif. Les membres du groupe socialiste ont l'habitude de voir leurs propositions systématiquement rejetées par la majorité. Mais hier, le spectacle était des plus intéressants. En effet, après avoir vu les députés du rassemblement pour la République monter aux créneaux et se battre pour obtenir la création d'une commission d'enquête sur l'information au motif que celle-ci est truffée d'inexactitudes, après les avoir vus défendre leur proposition tandis que les députés de l'union pour la démocratie française, s'appuyant sur le règlement, en invoquaient l'irrecevabilité, on imagine combien ils doivent se trouver gênés aujourd'hui d'avoir à prendre position sur

un amendement, présenté à l'issue de tractations de couloirs, qui dit exactement le contraire de ce qu'ils ont défendu hier en commission. Cela démontre bien à quel point cette opération n'est qu'un coup supplémentaire!

M. Labbé disait hier : « Cette session extraordinaire a commencé par un faux pas ». Ce n'est pas un faux pas, monsieur Labbé : c'est un croche-pied que l'on vous a fait et qui est en train de vous étendre pour le compte ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je vois mal, en effet, comment vous vous relèverez de cette session quand, après avoir ameuté les médias et affirmé à l'opinion publique que vous vouliez une information exacte, vous présentez aujourd'hui, après des tractations ignobles, un amendement qui retire tout sens à ce que vous aviez proposé, et même à ce qu'avait proposé la commission des lois. C'est la preuve que vous menez une politique de tambour et, comme tous les tambours, plus c'est vide, plus ça résonne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

C'est la raison pour laquelle non seulement le groupe socialiste reprend *in extenso*, dans son sous-amendement n° 5, le premier paragraphe du texte adopté par la commission des lois, mais encore qu'il demande, afin de voir si vous avez le courage de vos opinions, un scrutin public sur ce sous-amendement. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Roland Leroy. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Marc Lauriol, rapporteur de la commission de lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Qu'on me laisse au moins répondre !

M. le président. J'ai donné la parole à M. le rapporteur. Je vous la donnerai après, monsieur Leroy.

M. Roland Leroy. Après un tel incident, vous vous enfoncez dans la procédure !

M. le président. Je ne m'enfonce que dans le respect du règlement.

M. Roland Leroy. Vous insultez l'Assemblée nationale !

M. le président. Monsieur Leroy, j'avais donné la parole à M. le rapporteur. Je vous la donnerai immédiatement après pour votre rappel au règlement. C'est le règlement.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Marc Lauriol, rapporteur. Le rapporteur de la commission des lois ne peut que donner acte à M. Hauteœur et à ses collègues du groupe socialiste que le sous-amendement qu'ils proposent correspond au texte voté par la commission et qui a fait l'objet de mon rapport. Je ne puis rien dire de plus. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Leroy, pour un rappel au règlement.

M. Roland Leroy. Monsieur le président, le groupe communiste a été conduit, comme vous l'avez vu, à quitter l'hémicycle. En effet, le texte de la proposition de résolution soumis à l'Assemblée a été remplacé par un autre sans que la commission concernée, la commission des lois, ait été convoquée.

M. Jean Foyer, président de la commission, et M. Marc Lauriol, rapporteur. Ce n'est pas exact !

M. Roland Leroy. Tous les groupes de l'Assemblée, sauf le groupe communiste, étaient informés de cette substitution. (Murmures sur les bancs des socialistes.)

Le groupe socialiste lui-même prend part à la discussion du nouveau texte. Une lettre de M. le garde des sceaux à M. le président de l'Assemblée a été dissimulée au groupe communiste.

M. Jean Vallex. On va vous la relire !

M. Roland Leroy. Cette manœuvre confirme à la fois l'autoritarisme du pouvoir, le mépris dans lequel il tient l'Assemblée, et l'inutilité des commissions dont la création est proposée et qui ne sont destinées qu'à créer des illusions.

Où, vraiment, la solution est dans la censure du Gouvernement et dans la lutte des travailleurs. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Robert Wagner. Mais c'est vous qui quittez l'hémicycle !

M. le président. Monsieur Leroy, je ne voudrais pas répéter la messe ! Si le groupe socialiste a été avisé qu'un nouveau texte, tout au moins une contraction du texte initial, allait être déposé, c'est parce qu'il était le seul à avoir présenté des amendements (protestations sur les bancs des communistes) et que la présidence a jugé de son devoir de le prévenir.

Mme Hélène Constans. Il fallait réunir la commission.

M. le président. Cela n'est pas de mon ressort.

Quant au fait que la présidence aurait dissimulé au groupe communiste la lettre de M. le garde des sceaux, vous me permettez de vous faire observer, monsieur Leroy, que je n'avais à notifier cette lettre qu'au président de la commission, ce que j'ai fait.

Par conséquent, ne mettez pas la présidence de l'Assemblée en cause dans cette affaire : elle est parfaitement quitte avec le règlement.

La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Nous avons eu connaissance, ce matin, du nouveau texte proposé à travers un document officiel qui a été distribué en séance. Quand je suis intervenu, à la fin de la matinée, j'avais ce document à la main. Alors, ou M. Roland Leroy n'était pas là...

De nombreux députés communistes. Si !

M. Gaston Defferre. ...ou il dormait, ou il se bouchait les oreilles ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des communistes.)

Si M. Leroy et les membres du groupe communiste qui protestent étaient là, c'est qu'ils n'ont rien compris ou rien écouté. (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.)

C'est nous qui, en fin de matinée — c'est-à-dire bien avant vous, mesdames, messieurs du groupe communiste — avons dénoncé la manœuvre à laquelle la majorité s'était livrée, la capitulation du R. P. R., celle de M. Chirac devant l'U. D. F. Et maintenant, vous prétendez que nous sommes complices ? C'est incroyable ! Ou vous êtes sourds ou vous vous êtes fous ! (Applaudissements et rires sur divers bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur un certain nombre de bancs socialistes.)

Reprise de la discussion des conclusions d'un rapport.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 5. Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. Pierre Joxe. Je demande la parole.

M. le président. Le scrutin vient d'être annoncé, je ne puis donc vous donner la parole maintenant. Vous pourrez la prendre tout à l'heure. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

Si le président ne fait pas respecter le règlement, il n'y a plus d'Assemblée ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	393
Nombre de suffrages exprimés.....	389
Majorité absolue.....	195
Pour l'adoption.....	117
Contre.....	272

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La parole est à M. Hauteœur, pour soutenir le sous-amendement n° 6.

M. Alain Hauteœur. Ce sous-amendement tend à permettre à la commission d'enquête d'obtenir des renseignements, notamment « sur les critères de choix des personnalités désignées par le pouvoir exécutif pour occuper des fonctions de direction ou des postes d'administrateur au sein des organes d'information ».

En fait, dans quelle situation nous trouvons-nous ? Les socialistes affirment depuis longtemps, avec constance, régularité et obstination — et ils n'ont cessé de le faire même lorsqu'ils préchaient dans le désert — que l'information dans ce pays était l'objet de convoitises et d'une mainmise insidieuse des pouvoirs publics en vue d'obtenir qu'elle leur soit favorable.

Cela est si vrai que l'exposé des motifs de la proposition de résolution que nous discutons le reprend presque mot pour mot. Ce qui est plus surprenant, c'est que le fait n'est pas nouveau. Le même exposé des motifs fait en effet état d'une précédente proposition de résolution, ayant le même objet, déposée par M. Claude Labbé en 1975. Il est vrai que cette proposition n'avait été couronnée de succès, puisqu'elle n'était même pas

venue en discussion. Or, si ma mémoire est bonne, en 1975, le Premier ministre c'était M. Chirac! (Rires sur les bancs des socialistes.)

Ce qui a changé — et que nous avons eu l'occasion de souligner hier en commission, non sans quelque amusement — ce dont vous vous apercevez maintenant, messieurs du rassemblement pour la République, c'est que la machine que vous aviez mise en place est aujourd'hui utilisée par d'autres, suivant la politique bien connue du coucou! (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)

Aujourd'hui, vous jouez les vierges effarouchées devant certaines manipulations. Alors, poussez la logique jusqu'à son terme et acceptez notre sous-amendement. En tout cas, prononcez-vous clairement à son sujet. En effet, il est de notoriété publique — cela a fait l'objet de divers articles de presse et même de questions écrites — que depuis 1974 plusieurs postes de direction dans des organes de presse ou d'information ont changé de titulaire. Il est aussi de notoriété publique que certains collaborateurs très proches du Président de la République se sont vu confier des responsabilités dans des organes d'information. Ainsi, M. Bassi est maintenant directeur général de Radio Monte-Carlo après avoir été le porte-parole de l'Élysée. M. Gouyon-Beauchamps, après avoir été lui aussi porte-parole de l'Élysée, est maintenant président de la SOPIRAD. Et ce ne sont pas les seules désignations. Voilà ce que critique le groupe RPR, non pas sur le plan des principes, mais parce que, après avoir employé les mêmes méthodes, ce ne sont plus aujourd'hui ses hommes qui sont en place, mais ceux de Giscard! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

S'il est parfaitement normal que, dans l'organisation actuelle du monopole de l'information française, l'État puisse nommer certains responsables, nous estimons que dans une véritable démocratie l'une des garanties fondamentales de la liberté de l'information contre les craintes que fait naître la concentration des mass media — et sur ce point M. le rapporteur de la commission des lois ne me démentira pas après sa précédente intervention — est de savoir selon quels critères sont désignés ces responsables, qui sont, nous l'affirmons depuis longtemps, nommés uniquement pour orienter les informations dans le sens souhaité par le pouvoir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Marc Lauriol, rapporteur. J'informe l'Assemblée qu'au cours de la discussion du sous-amendement n° 6 devant la commission des lois il a été convenu que les commissaires socialistes le retireraient, étant entendu que figurerait dans le rapport les indications mentionnées dans ce sous-amendement pour servir d'orientation générale aux travaux de la commission d'enquête.

Cet engagement a été tenu puisque ces suggestions sont consignées à la page 4 du rapport.

La commission a retenu dans le même sens une proposition de M. Douffiaques étendant la recherche de l'origine des fonds et des mécanismes juridiques et financiers aux cas de création de quotidiens ou d'hebdomadaires nationaux.

Telle est l'information que je voulais porter à la connaissance de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Hauteccœur.

M. Alain Hauteccœur. Nous avons en effet présenté hier ce sous-amendement à la commission des lois.

Il est exact que, dans le climat que j'ai décrit tout à l'heure et compte tenu de la véhémence du groupe RPR à obtenir absolument la création de cette commission d'enquête sur un objet très précis qui a aujourd'hui disparu, il avait été convenu que nos amendements figureraient dans le rapport écrit afin d'orienter les travaux de la commission d'enquête si le Parlement acceptait de la créer.

M. Marc Lauriol, rapporteur. C'est exact!

M. Alain Hauteccœur. Mais, considérant le recul, la capitulation de M. Chirac et de ses amis ce matin, nous n'avons, maintenant, plus aucune raison — je le dis comme je le pense — de croire que les engagements qui ont été pris hier, même s'ils figurent dans le rapport écrit, seront respectés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je vais mettre aux voix le sous-amendement n° 6.

M. Pierre Joxe. Quel est l'avis du Gouvernement? N'a-t-il rien à dire?

M. le président. Le Gouvernement ne demande pas à intervenir.

M. Louis Mexandeau. C'est inconcevable; il est tout de même concerné!

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 6. (Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je rappelle les termes du sous-amendement n° 7.

« Après le troisième alinéa (2°) de l'amendement n° 4, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 3° Les effets des opérations de concentration de certaines entreprises de presse écrites sur l'indépendance des organes de cette presse à l'égard des pressions ou orientations dont ils peuvent être l'objet. »

Ce sous-amendement semble se heurter au contenu de la lettre que j'ai reçue ce matin de M. le garde des sceaux, que j'ai immédiatement transmise à M. le président de la commission des lois et qu'a lue tout à l'heure M. le rapporteur.

Cette lettre indique en effet que des poursuites judiciaires, relatives à la constitution de groupes de presse, sont actuellement en cours.

Or, en application de l'article 141 du règlement, la discussion du sous-amendement ne pourrait avoir lieu s'il vise les mêmes faits que ceux qui font l'objet de poursuites.

Quel est l'avis de la commission?

M. Marc Lauriol, rapporteur. Monsieur le président, la commission avait estimé que le point précis qu'elle avait retenu échappait aux poursuites judiciaires qui seraient éventuellement engagées. Mais, dès l'instant que le garde des sceaux nous informe qu'il invoque l'article 141 du règlement, nous sommes bien obligés d'en tenir compte.

Je laisse donc à l'Assemblée le soin d'en tirer les conséquences de droit.

M. le président. La parole est à M. Hauteccœur.

M. Alain Hauteccœur. Lequel parmi nous a pu déceler, à la lecture de ce sous-amendement, qu'il avait un sens caché? Pas un nom n'est cité. Pas un fait n'est relevé. Sur quelles bases, dans ces conditions, nous opposerions la lettre du garde des sceaux faisant état de poursuites judiciaires qui, sans ce que cela soit précisé, concernent M. Hersant?

La discussion s'est instaurée hier au sein de la commission des lois. Il suffit de lire le rapport présenté par M. Lauriol pour constater que le texte du sous-amendement que nous présentons y est repris *in extenso* pour servir d'orientation aux travaux de la commission d'enquête.

Je voudrais dès lors que l'on m'explique comment ce qui était possible hier ne l'est plus aujourd'hui. Ce sous-amendement n'a pas d'autre objet que d'obtenir des renseignements sur les opérations de concentration de certaines entreprises de presse écrites.

Affirmer qu'il est irrecevable, motif pris de la lettre du garde des sceaux qui fait état d'informations judiciaires, préjuge d'ores et déjà les résultats des recherches de la commission d'enquête, si elle est créée, et qui manifestement n'apparaissent pas dans cette rédaction. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean Foyer, président de la commission. Mes chers collègues, j'aurais personnellement beaucoup souhaité que cet élément ne disparaisse pas de la mission de la commission d'enquête.

Malheureusement nous n'y pouvons rien. (Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

L'un des arguments que vient de développer M. Hauteccœur est précisément un constat de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de discuter de son sous-amendement.

En effet, le garde des sceaux écrit dans sa deuxième lettre, datée du 15 mars: « Il apparaît dès lors que l'objet ainsi complété » — celui sur lequel nous délibérons actuellement, puisque le sous-amendement de M. Hauteccœur reprend textuellement le libellé de la proposition adoptée par la commission — « de la proposition de résolution qui recoupe celui des poursuites judiciaires me semble tomber sous le coup des dispositions de l'article 141 du règlement de votre assemblée. » Or le règlement de l'Assemblée est absolument formel. Il reconnaît, dans ce cas, un pouvoir d'appréciation au garde des sceaux. Si celui-ci fait savoir que des poursuites judiciaires sont en cours, la disposition en question ne peut même pas être mise en discussion.

M. Alain Hauteccœur. Qui est concerné?

M. Jean Foyer, président de la commission. M. Hauteccœur a ensuite formulé une observation qui m'a surpris. Il s'est étonné que le garde des sceaux n'ait pas précisé contre qui l'information était ouverte.

Je lui réponds que la pratique, absolument certaine et constante, qui a toujours été observée en cette matière, est de ne jamais

indiquer le nom des personnes concernées, uniquement parce que l'article 11 du code de procédure pénale pose le principe du secret de l'information.

M. le président. La parole est à M. Hauteœur.

M. Alain Hauteœur. Je répondrai à M. Foyer par deux observations.

Premièrement, la formule « il me semble que » employée par le garde des sceaux n'a pas une valeur juridique suffisante pour empêcher une assemblée parlementaire de se prononcer, comme l'a fait hier la commission des lois.

Plusieurs députés socialistes. Très bien!

M. Alain Hauteœur. Deuxièmement, vous êtes, monsieur Foyer, trop fin juriste et trop au fait du fonctionnement de cette assemblée pour ignorer que votre argument est parfaitement contestable.

M. Alain Bonnet. Il est spécieux!

M. Alain Hauteœur. Devrai-je vous rappeler que la commission d'enquête sur l'Amoco Cadiz a été constituée alors que quatre informations judiciaires étaient ouvertes? La raison de votre accord à l'époque et de votre refus aujourd'hui tiendrait-elle au fait qu'elles l'étaient contre un capitaine italien alors que celle-ci l'est contre X derrière lequel tout le monde reconnaît M. Hirsant?

Cette différence d'attitude s'explique parfaitement : notre sous-amendement gêne à la fois les amis de M. Giscard d'Estaing et ceux de M. Chirac que M. Hirsant a soutenus, pas au même moment ni aux mêmes endroits, je le leur concède. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean Foyer, président de la commission. Je ne veux pas poursuivre avec M. Hauteœur une discussion qui devient tout à fait inutile.

M. Laurent Fabius. Mais c'est intéressant!

M. Jean Foyer, président de la commission. Nous sommes ici en présence de dispositions formelles de l'ordonnance sur le fonctionnement des assemblées parlementaires et du règlement de l'Assemblée nationale, qui ne sont que le corollaire du principe de la séparation des pouvoirs, lequel tend à empêcher toute interférence entre les travaux parlementaires et une procédure judiciaire.

Je n'ajouterais qu'une réflexion dont je vous prie, monsieur le président, de bien vouloir m'excuser.

La présidence s'est montrée en la circonstance d'un libéralisme extrême (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes*) car, à mon avis, elle aurait dû retirer purement et simplement cet amendement de la discussion et même ne pas supporter que l'on en discutât. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, mon intervention se fonde sur l'article 141 du règlement.

Si, comme M. Foyer l'affirme, cet article avait été applicable, la proposition de résolution n'aurait pas dû être mise en discussion et si celle-ci était déjà commencée, elle aurait dû être immédiatement interrompue. Or je constate que nous la poursuivons. Donc l'article 141 du règlement ne s'applique pas. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Si tel est le cas, il faut mettre aux voix le sous-amendement de M. Hauteœur. A moins que M. Foyer ne nous fournisse une autre explication que sa volonté acharnée de brouiller une fois de plus les pistes.

M. Yvon Tondon. Que fait-on ici?

M. Henri Ginoux. C'est vous qui l'avez voulu!

M. le président. Monsieur Joxe, ne me faites pas regretter mon libéralisme! (*Sourires.*) J'ai laissé les orateurs échanger leurs arguments. Et je ne le regrette pas. Mais que M. Hauteœur ne se laisse pas abuser par l'expression « il me semble que », formule de politesse habituellement employée en la matière et les faits sont bien relevés (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

Le sous-amendement n° 7 ne peut pas venir en discussion, l'article 141 étant opposable.

M. Pierre Joxe. Alors, il en va de même de la proposition de résolution. Lisez l'article complètement!

M. le président. Non, la discussion porte sur les sous-amendements et sur eux seuls. Qui peut le plus peut le moins!

Reprise de la discussion.

M. le président. L'article 141 du règlement est opposable au sous-amendement n° 7. Pour la même raison, les sous-amendements n° 8 et 9 ne peuvent être mis en discussion. Je le regrette pour vous, messieurs, mais je n'y peux rien!

M. Pierre Joxe. C'est un scandale!

Explications de vote.

M. le président. Sur l'amendement n° 4, à propos duquel je suis saisi d'une demande de scrutin public...

M. Roger Chiraud. A laquelle s'associe le groupe de l'union pour la démocratie française

M. le président. ... la parole est à M. Labbé, pour expliquer son vote.

Plusieurs députés socialistes. Et Guéna?

M. Claude Labbé. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je n'ai pas l'intention d'entrer dans la polémique qui s'est engagée depuis ce matin pour se poursuivre cet après-midi dans des conditions que jugera l'opinion publique qui nous regarde. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*) Je constate seulement que le débat en vue duquel nous avons demandé une session extraordinaire, le débat sur l'emploi, n'a pas pu encore avoir lieu...

M. Antoine Porcu. On en a parlé hier!

M. Claude Labbé. ... à la suite de manœuvres dilatoires. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*) Un débat de procédure, que personne ne comprend, a empêché que cette session extraordinaire soit ce que nous avions voulu : un grand débat devant le peuple sur l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Antoine Porcu. Les travailleurs veulent que l'on arrête la casse des usines, que l'on mette fin aux licenciements.

Tel devrait être l'objet de cette session extraordinaire, mais vous ne le voulez pas!

(*A ce moment, des manifestants crient et tentent de déployer une banderole dans une tribune du public. — Applaudissements prolongés sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.*)

M. le président. Aucune manifestation du public ne saurait être tolérée. Huissiers, veuillez expulser les tribuns.

M. Henri Ginoux. C'est du cinéma!

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Labbé.

M. Claude Labbé. Cet incident tout à fait impromptu et spontané sous les applaudissements d'une partie de nos collègues...

M. Alain Bocquet. Vive les travailleurs d'Usinor!

M. Claude Labbé. ... montre à quel point j'ai raison de prétendre que l'on veut saboter cette session que nous voulions positive. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Vives protestations sur les bancs des communistes et des socialistes. — Bruit.*)

M. Robert Wagner. Saboteurs!

M. Antoine Porcu. Création d'usines!

M. Henri Ginoux. C'est une honte! Je n'ai rien à faire ici, je m'en vais! (*M. Ginoux quitte l'hémicycle.*)

M. le président. Écoutez M. Claude Labbé qui, seul, a la parole!

M. Claude Labbé. Ce qui nous importe actuellement, mesdames, messieurs, c'est que nous puissions enfin, au-delà de tous ces incidents, de procédure et autres, mettre en place la commission d'enquête sur l'information, que nous avons demandée (*Murmures sur les bancs des communistes et des socialistes*) et que cette commission, en dépit de toutes les manœuvres que nous avons pu déceler ici ou là... (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Antoine Porcu. Et la magouille de ce matin?

M. Claude Labbé. Messieurs, je vous en prie, n'employez pas des expressions de ce style. Vous ne grandissez pas l'Assemblée à laquelle vous avez l'honneur d'appartenir. (*Nouvelles exclamations et interruptions sur les mêmes bancs.*)

Ce qui importe, maintenant, c'est que puisse être votée, par la majorité, la création d'une commission d'enquête qui aura tous les pouvoirs d'investigation (*Exclamations sur les bancs des socialistes*) et à laquelle, d'ailleurs, vous participerez.

En me ralliant à un texte un peu différent de celui que j'avais déposé (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs*) je n'ai pas le sentiment d'enlever quelque pouvoir que ce soit à cette commission.

C'est dans cet esprit que je demande à l'Assemblée, à la majorité, de se prononcer rapidement pour qu'on puisse en venir enfin à l'essentiel, c'est-à-dire au problème de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Bonnet. Parce que l'information, ce n'est pas l'essentiel !

Vous êtes un mauvais comédien.

M. le président. La parole est à M. Fillioud.

M. Robert Wagner. Un des saboteurs !

M. Georges Fillioud. Mes chers collègues, la France nous regarde. (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Cela me paraît mériter mieux que vos ricaneurs, messieurs. Sans doute nous regarde-t-elle seulement du coin de l'œil car elle ne se fait guère d'illusions sur les pouvoirs dévolus par votre régime à notre Assemblée.

Mais quel spectacle donnez-vous à la France !

M. Robert Wagner. Et vous !

M. Georges Fillioud. Alors que des régions entières sont ravagées par l'angoisse, que montent les périls et la misère...

M. Alexandre Bolo. Faites donc en sorte qu'on en vienne rapidement au problème de l'emploi !

M. Georges Fillioud. ... messieurs de la majorité, pendant ce temps...

M. Xavier Deniau. Vous, vous faites de la procédure !

M. Georges Fillioud. ... vous vous livrez, sous cette coupole et dans les couloirs voisins, à des jeux stériles d'un autre âge !

M. Robert Wagner. C'est vous qui le faites !

M. Georges Fillioud. Nous sommes de ceux qui ont voulu avec résolution cette session extraordinaire.

M. Alexandre Bolo. Alors, ne la sabotez pas !

M. Georges Fillioud. Nous l'avons demandée dès la mi-janvier, parce que nous considérons, nous, députés socialistes, que la gravité de la situation de notre pays justifiait que le Parlement siègeât en session extraordinaire pour examiner la situation et contraindre le Gouvernement à s'expliquer devant la représentation nationale afin que des solutions soient cherchées par les responsables, Gouvernement et élus de la nation.

Bien entendu, ce que nous voulions, nous, c'est que cette rencontre et ce débat permettent, sinon de changer votre politique, du moins de l'infléchir pour qu'enfin elle prenne en compte les réalités françaises d'aujourd'hui.

Au lieu que s'instaure une telle discussion à laquelle chacun, quelle que soit la place qu'il occupe dans l'hémicycle, aurait pu honnêtement participer en tant que député de la France, vous vous livrez, depuis hier, à des manœuvres dégradantes.

M. Labbé a parlé, en effet, de l'image donnée par le Parlement à l'opinion publique française.

Et bien, l'opinion retirera des opérations obscures auxquelles vous vous êtes livrés, messieurs, l'impression qu'au sein du R. P. R. et à sa direction des hommes politiques irresponsables ont provoqué une session extraordinaire pour vider quelques querelles internes à la majorité.

M. Jean Castagnou. Vous vous y connaissez, vous, en querelles internes !

M. Didier Julia. On se croirait au P. S. !

M. Georges Fillioud. Nous, socialistes, nous voulons, puisque tel était l'un des deux points de l'ordre du jour de cette session, que soit mise en place une commission d'enquête parlementaire sur les problèmes de l'information. Nous y attachons de l'importance.

Certes, il est vrai que, dans le temps présent, d'autres préoccupations nous assaillent avec plus d'insistance. Mais, enfin, nous sommes attachés aux problèmes de l'information, et s'il s'était trouvé que, de bonne foi, des membres de la majorité souhaitent réellement la création d'un dispositif d'investigation parlementaire permettant de faire apparaître un certain nombre de phénomènes — que chacun, ici, connaît parfaitement — et d'en démonter les mécanismes, nous aurions été enclins à voter pour la constitution d'une commission d'enquête et à participer à ses travaux.

Mais voilà que vous vous êtes livrés à ce ballet médiocre des concurrences pollicardes au sein de ce qui fut la majorité présidentielle : deux heures de suspension de séance, ce matin, pour aboutir à ce misérable compromis que vous avez, mes-

sieurs du R. P. R. tant de mal à défendre et à faire passer parce que, au fond de vous-mêmes, vous savez bien que vous vous déjugez en agissant de la sorte. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Il s'agit là, pour le général qui conduit ses troupes à ce nouveau combat manqué — je veux parler du général Chirac — d'une capitulation en bonne et due forme. C'est à nouveau l'image du fier-à-bras qui fait des moulinets, qui parle fort, mais qui, en réalité, se dégonfle au premier coup de semonce. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Vous vous êtes, messieurs du R. P. R., livrés à un baroud sans honneur. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Didier Julia. Nous n'allons tout de même pas nous laisser insulter ainsi !

M. Jacques Marette. Vous êtes un menteur et un provocateur, monsieur Fillioud !

M. Jean de Préaumont. Qu'il s'excuse !

M. Emmanuel Aubert. Qu'il retire ces paroles !

M. le président. Je vous prie de mesurer vos expressions, monsieur Fillioud. Vous connaissez trop le sens des mots pour faire de méprise. Maîtrisez-vous.

M. Georges Fillioud. Je vous entends bien, monsieur le président.

Je m'apprétais, d'ailleurs, à rendre hommage à notre commission des lois en reconnaissant le bon travail qu'elle avait accompli pendant quatre heures dans la journée d'hier, parvenant à un texte de proposition de résolution dont l'Assemblée devait être saisie ce matin en séance plénière. Mais à quoi cela a-t-il servi puisque, à la suite de tractations obscures, ce texte a disparu et qu'un autre lui a été substitué, résultant de négociations entre les deux fractions de la majorité ? Cette nouvelle rédaction ôte tout sens à la commission qu'il s'agit de créer ; elle ne peut permettre à celle-ci d'accomplir réellement son travail.

Et cela du fait de deux concessions — et, ayant entendu l'appel de M. le président, je pèse le mot qui me vient aux lèvres — qui sont infamantes. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.* — *Claquements de pupitres.* — *Bruit.*)

M. le président. Monsieur Fillioud, vous allez m'obliger à vous rappeler à l'ordre. Je vous prie de ne pas réitérer.

M. Robert Wagner. En effet, en voilà assez !

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, on a coupé le micro à M. Fillioud. Quand ces messieurs nous injurient, leur coupe-t-on le micro ?

M. le président. Je n'ai jamais laissé insulter quiconque, et je pense que, de l'autre côté de l'Assemblée, nulle insulte ne viendra.

Monsieur Fillioud, je vous demande de conclure. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Chirac. Il n'est pas acceptable de laisser injurier l'Assemblée dans les termes qui sont employés par ce personnage.

Sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République. Qu'il retire ces paroles !

M. le président. Monsieur Chirac, j'ai fait observer à M. Fillioud que le terme employé était en effet inacceptable.

La parole est à M. Fillioud.

M. Georges Fillioud. Je suis surpris que certains de nos collègues, et notamment M. Jacques Chirac, réagissent avec une telle violence ; car le terme « infamant » que j'ai employé s'appliquait non pas à une personne, mais au texte qui est aujourd'hui soumis à notre approbation. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.* — *Bruit prolongé.*)

Je dis qu'il est en effet infamant, pour une assemblée parlementaire... (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.* — *Claquements de pupitres.* — *Bruit.*)

(*Les députés du groupe du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française se lèvent et quittent l'hémicycle.*)

... d'insérer dans un texte soumis à l'Assemblée nationale une disposition qui tend à esquiver la responsabilité de ceux qui ont le pouvoir de décision...

M. le président. Monsieur Fillioud, je vous rappelle à l'ordre, et je vous retire la parole ! (*Vives protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Joxe. Ce n'est pas possible !

M. le président. La parole est à M. Chirac. (*Les députés du groupe du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française regagnent leur place dans l'hémicycle.*)

M. Pierre Joxe. Ils ont la bougeotte !

M. Roger Chinaud. Mesdames, messieurs, mes collègues de la majorité et moi-même avons entendu à l'instant des propos qui ont entraîné notre commun mouvement (Rires sur les bancs des socialistes) vers la sortie.

Le président de l'Assemblée nationale ayant mis fin à cet exercice d'agression gratuit, j'en viens donc à l'explication de vote pour laquelle je m'étais inscrit.

M. Pierre Joxe. Une explication de fuite.

M. Henri Emmanuelli. Une Berezina!

M. Roger Chinaud. Je commencerai d'abord par rappeler que j'ai quelque peine à supporter des remarques sur un régime qui est le nôtre.

Certes, messieurs, vous n'avez pas voté les institutions, mais le sens de la démocratie devrait d'abord vous inciter à respecter les institutions de la France.

Un député socialiste. Vous êtes bien placé pour le dire!

M. Roger Chinaud. En ce qui me concerne, je les ai votées et je m'en honore, messieurs. Voilà la différence qui existe entre nous.

M. Pierre Joxe. Et l'ordonnance de 1944 sur la presse?

M. Roger Chinaud. D'autre part, vous me permettrez d'ajouter que la règle du jeu, dans un régime démocratique, c'est précisément le respect des décisions de la majorité.

Vous n'appartenez certes pas, monsieur Fillioud, à une formation capable d'exercer la majorité et, comme nous avons bien compris depuis plusieurs mois — et confirmation nous en a été donnée il n'y a pas si longtemps encore par la réponse du président Defferre à M. Leroy — comme nous avons bien compris, dis-je, que vous n'avez même plus d'alliés, nous savons que ce n'est pas demain la veille que vous allez devenir la majorité. Donc, habituez-vous à la nôtre! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Henri Emmanuelli. Vous devenez presque aussi prétentieux que M. Barre!

M. Roger Chinaud. Vous, apprenez, pour l'instant, votre métier!

J'ai entendu dire, ici, que l'opinion nous regardait. (Interruptions sur les bancs des socialistes.)

Oui, messieurs, l'opinion nous regarde.

La France nous regarde et, pour ma part, j'ai déjà eu l'occasion de dire ce qu'elle retiendrait sûrement, entre autres choses, de cette session...

M. Henri Emmanuelli. Qu'on nous fait faire les clowns!

M. Roger Chinaud. C'est vous qui avez demandé à le faire. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Vous me permettez de vous faire remarquer que je ne vous y ai pas invités.

Ce que l'opinion retiendra, entre autres choses, de ce débat, messieurs de l'opposition, c'est qu'en définitive demain — prenons un pari — lors des deux votes, puisqu'il ne pourra pas n'y en avoir qu'un, sur la censure, une fois de plus, votre censure sera censurée par la majorité du Parlement.

Je veux enfin aborder un autre point. J'ai entendu prononcer sur vos bancs, bien que vous soyez divisés sur tout — vous nous l'avez rappelé — pratiquement le même mot : collusion. Il faut quand même une certaine impudence et, ajouterai-je, une certaine déviation de l'esprit, pour tenter de faire admettre, sous prétexte que nous sommes télévisés en direct, qu'il existerait entre les deux groupes de la majorité dans cette assemblée ce que vous appelez une collusion... (Rires sur les bancs des socialistes) ... alors que, précisément, ceux-ci s'honorent de rester dignes dans leurs rapports, même s'ils peuvent avoir des appréciations différentes sur un certain nombre de sujets, y compris, je l'ai dit hier publiquement, sur le principe même de cette session extraordinaire.

M. Pierre Joxe. Collusion pour une drôle de cause!

M. Roger Chinaud. Mais je prendrai aujourd'hui ce qui, pour vous, messieurs, peut apparaître comme un risque, mais qui, pour moi, n'en est pas un. Si, avec mon groupe, j'éprouve quelques difficultés, sur un certain nombre de points, à tomber d'accord avec le chef du parti le plus important de la majorité parlementaire (Exclamations sur les bancs des socialistes), je n'hésite pas à dire devant celui-ci que, ni lui ni moi n'avons le sentiment qu'il existe quelque collusion entre nous. Sa formation est digne; elle a une grande histoire politique et elle a permis l'existence de la V^e République. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

En ma qualité de président du groupe U.D.F., j'ai eu un certain nombre de discussions avec le président de la formation dont je viens de parler.

M. Pierre Joxe. Pourquoi parlez-vous toujours du R.P.R. au passé?

M. Roger Chinaud. Nous avons le courage d'exprimer nos sentiments, et la dignité des responsables que nous sommes nous lie.

Permettez-moi de le dire aujourd'hui, l'honneur que le groupe du R. P. R. et celui de l'U. D. F. ont en commun...

Sur les bancs des socialistes. C'est Hersant!

M. Roger Chinaud. ... c'est d'avoir évité clairement, il y a un an que votre désunion, messieurs de l'opposition, ne devienne chargée de gouvernement! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Nous, la démocratie ne nous gêne pas, et si, à l'U.D.F. et au R.P.R. nous avons un certain nombre de choses à nous dire, nous le faisons, même quand nous sommes élus parlementaires de la même ville, n'est-ce pas, monsieur le maire de Paris?

Au demeurant — j'ai fait allusion à ce sujet hier dans mon intervention au cours du débat de censure — nous arrivons à un point de l'ordre du jour où il s'agit de discuter et d'émettre un vote sur une initiative de l'un des groupes parlementaires de la majorité, le groupe du R.P.R. J'ai indiqué hier que certains passages de l'exposé des motifs n'avaient choqué bien que je comprenne les motivations qui ont conduit M. Labbé à demander la constitution d'une commission d'enquête, soumise maintenant à notre vote.

J'ai formulé nettement quelques réserves devant ce que j'appellerai « certains excès de vocabulaire ». Nous avons cependant l'habitude de travailler ensemble, d'être responsables ensemble.

Les Français nous ont donné la majorité — ce rappel vous a déçu, messieurs de l'opposition, lorsque je l'ai fait hier — et la responsabilité de gouverner le pays pendant cinq ans.

M. Henri Emmanuelli. Vous répétez toujours la même chose!

M. Roger Chinaud. Je me répète car vous êtes bien sourds et ne comprenez jamais! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Or vous, messieurs, qui nous accusez de nous être livrés ce matin à une « magouille », vous qui avez à ce point brillé...

M. Henri Emmanuelli. Cela n'a aucun rapport!

M. Roger Chinaud. Je ne parle pas de vous, monsieur Emmanuelli, car vous étiez trop jeune à cette époque, mais je fais allusion à votre président de groupe et à son célèbre ami.

...vous qui avez tant brillé dans les animations politiques, qu'on pouvait effectivement qualifier de magouilles, de la IV^e République, une fois de plus, vous regrettez que, dès lors qu'il s'agit de construire, les deux groupes parlementaires de la majorité soient capables d'élaborer un texte ensemble en se consultant.

Ce résultat, il n'a été possible de l'obtenir que ce matin, pourquoi ne le reconnaitrais-je pas, d'autant que j'ai pris moi-même l'initiative de cette concertation majoritaire?

Plusieurs députés socialistes. Ah!

M. Alain Hauteceur. Et la commission des lois?

M. Roger Chinaud. Messieurs de l'opposition, vous nous avez rappelé à l'instant, et avec talent, puisque c'était par la voix du président du groupe socialiste, qu'entre M. Defferre et M. Leroy, qui représentait sans doute MM. Marchais et Ballanger, il n'était même plus possible d'essayer d'élaborer un texte en commun : d'ailleurs, les motions de censure que nous aurons à voter demain (Rires sur les bancs des socialistes), que vous aurez à voter, pardon, en apportent une preuve supplémentaire.

Ne nous reprochez pas, messieurs, ce que vous êtes incapables de faire.

Nous savons quelle est notre propre responsabilité...

Plusieurs députés socialistes. Le chômage!

M. Roger Chinaud. ... et nous n'y faillirons pas.

Vous me pardonnerez sans doute, monsieur le président, de m'être quelque peu éloigné de l'explication de vote sur l'amendement n° 4 : les circonstances politiques en sont la cause.

Pour conclure, je m'associerai aux propos tenus par le président du groupe R. P. R. sur le sens du vote. Ensemble, nous avons mis au point, et c'est le jeu démocratique normal pour une majorité, un texte commun. Bien entendu, l'U. D. F. le votera. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Leroy.

M. Roland Leroy. Mesdames, messieurs, le groupe communiste n'a jamais été enclin à voter la proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'information.

Hier, M. Georges Marchais et, après lui, MM. Gustave Ansart et Antoine Porcu, ce matin, moi-même et Hélène Constans, avons montré combien la proposition qui nous est soumise est destinée à semer des illusions. Maintenant c'est devenu évident. Le ralliement négocié de l'union pour la démocratie française à la proposition du rassemblement pour la République en apporte l'illustration.

Par leur sérieux et leur gravité, les problèmes posés au pays nous conduisent, nous, députés communistes, à concevoir notre rôle d'une façon qui n'est décidément pas partagée par un grand nombre de nos collègues. Nous sommes les représentants des rôles d'une façon qui n'est décidément pas partagée par un grand nombre de nos collègues... (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

De nombreux députés du rassemblement pour la République. Nous aussi !

Plusieurs députés communistes. C'est M. Hersant que vous représentez !

M. Roland Leroy. ...et, comme eux, forts de leur confiance, nous luttons avec les moyens qui sont les nôtres.

Or, il est désormais évident qu'il n'y a pas d'autre moyen de lutter contre la politique nocive du pouvoir que de voter la censure du Gouvernement. C'est ce que nous ferons demain. C'est ce que feront, avec nous, des millions de Françaises et de Français, dimanche prochain, pour le premier tour des élections cantonales... (Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. On verra !

M. Roland Leroy. Oui, c'est ce que feront des millions de travailleurs dans l'ensemble du pays en poursuivant la lutte.

L'information, en France, est domestiquée. Elle l'est par un pouvoir qui veut masquer ses intentions et ses buts innouvables, nous l'avons montré.

Il faut donc débarrasser l'information du totalitarisme qui pèse sur elle. (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

La France a besoin d'une information ouverte, pluraliste, débarrassée des discriminations qui la mutilent. Elle a besoin, en un mot, d'une information désormais libre.

C'est pourquoi nous voterons contre la proposition d'illusion que soutient la majorité et, demain, pour la censure. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 4.

Je suis saisi par les groupes du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	483
Nombre de suffrages exprimés	483
Majorité absolue	242
Pour l'adoption	282
Contre	201

L'Assemblée nationale a adopté. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

En conséquence, l'article unique de la proposition de résolution est ainsi révisé et les amendements n° 1 de M. Fillioud, 2 de M. Dubedout et 3 de M. Hauteœur deviennent sans objet.

— 3 —

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUETE

Communication relative à la nomination des membres.

M. le président. Afin de permettre la constitution de la commission d'enquête dont l'Assemblée vient de décider la création, les candidatures devront être remises à la présidence ce soir, avant dix-huit heures trente.

Dans le cas où le nombre des candidats serait supérieur au nombre des sièges à pourvoir, il y aurait lieu à scrutin.

Si l'Assemblée en est d'accord, ce scrutin aurait lieu ce soir à vingt et une heures trente. (Assentiment.)

Il en est ainsi décidé.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pour quelques minutes.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures cinq, sous la présidence de M. Bernard Stasi.)

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

SITUATION DE L'EMPLOI ET CHOMAGE

Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage (n° 900, 902).

La parole est à M. Séguin, rapporteur.

M. Philippe Séguin, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail et de la participation, mes chers collègues, que la dégradation de la situation de l'emploi revête dans notre pays un caractère toujours préoccupant et parfois dramatique, qui pourrait le contester ?

C'est d'abord et avant tout pour se donner les moyens d'en débattre, on a pu oublier, que la majorité des députés composant cette assemblée ont estimé devoir demander la convocation du Parlement en session extraordinaire.

C'est parce qu'il avait lui-même pris la mesure de nos préoccupations que le Gouvernement avait accepté que notre session ordinaire s'ouvre par un large débat sur l'emploi.

Il n'est pas certain qu'il y ait entre ces deux démarches les contradictions que certains ont cru devoir y déceler.

Les auteurs de la proposition de résolution qu'au nom de la commission des lois j'ai l'honneur de rapporter devant vous et qui est, donc, pour l'essentiel, à l'origine de cette session, ont en effet souhaité que le débat accepté par le Gouvernement et voulu par la plupart d'entre nous s'engage, le moment venu, en toute clarté et puisse avoir des chances réelles d'être utile.

En proposant le vote d'une résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage, M. Claude Labbé et les collègues de son groupe ont souhaité donner au Parlement le moyen d'informer le Gouvernement des réalités et de s'informer auprès de lui des nécessités.

Une politique, pour avoir quelque chance de succès, doit tenir compte, en effet, des uns et des autres.

Or, il n'est pas certain que, du côté des pouvoirs publics, on ait toujours une idée exacte de ce que peuvent supporter nos régions, nos départements et communes — et des événements douloureux l'ont démontré. Il s'est avéré que, pour notre part, nous n'avons pas toujours une exacte connaissance des contraintes qui pèsent sur l'action gouvernementale.

Les auteurs de la proposition qui vous est soumise ont estimé qu'à la faveur de l'échange d'informations que permettraient les travaux d'une commission d'enquête, le débat que nous aurons sur l'emploi pourrait ne pas être la simple litanie des régions sinistrées, que ce débat pourrait ne pas être un dialogue de sourds entre un gouvernement qui s'estimerait seul conscient de l'intérêt national, et des parlementaires qui seraient condamnés à tenter seulement d'exprimer l'angoisse de leurs mandants.

En tout état de cause, la commission des lois a fait siennes ces préoccupations en adoptant la proposition de résolution dont le dispositif qui vous est soumis assignerait quatre objectifs à la commission d'enquête :

Premier objectif : établir une répartition des demandeurs d'emploi en fonction de la cause de leur situation, et proposer une adaptation des méthodes statistiques qui permettrait une meilleure approche de la diversité des situations régionales et locales ainsi qu'une comparaison rationnelle avec les principaux pays étrangers.

Deuxième objectif : évaluer, également par région, les effets sur l'emploi de la politique économique et sociale suivie par les pouvoirs publics et apprécier la portée des moyens mis en œuvre pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, ainsi que l'efficacité des mesures prises pour atténuer les conséquences sociales du chômage.

Troisième objectif : évaluer les effets sur l'emploi des mesures prises dans le cadre de la Communauté économique européenne et les perspectives qu'offrirait tout à la fois une meilleure harmonisation des politiques économiques et sociales des Etats membres et des actions spécifiques dans le domaine de l'emploi.

Enfin, quatrième et dernier objectif : la commission d'enquête pourrait proposer des mesures immédiates et formuler toutes suggestions et recommandations propres à remédier à la crise de l'emploi et à garantir le droit au travail.

Au préalable, la commission des lois a eu à se prononcer sur la recevabilité juridique de cette proposition de résolution. A cet égard, mes chers collègues, vous ne m'en voudrez pas de rappeler les textes.

Il résulte de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1959 et des articles 140 à 144 du règlement de l'Assemblée nationale que les commissions d'enquête peuvent être créées à deux conditions, l'une positive : l'existence de faits déterminés avec précision, l'autre négative : l'absence de poursuites judiciaires.

Cette dernière condition ne semble pas, en l'espèce, poser autant de problèmes que pour une autre proposition !

S'agissant de l'obligation de déterminer les faits avec précision, il convient d'observer, une fois encore, que cette notion reste mal définie et que la règle ainsi posée a été appliquée selon les cas avec une rigueur très variable.

C'est ainsi qu'en mai 1974, la commission des lois a adopté une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur « la situation de l'énergie en France » et qu'en juin de la même année, elle a adopté une autre proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur « les pratiques des sociétés pétrolières en France ».

En ces deux circonstances, les faits n'étaient ni plus, ni moins précisément déterminés que dans la proposition qui vous est soumise. Or, dans les deux cas, l'Assemblée a fait siennes la position adoptée par la commission des lois.

En fait, et comme cela a été maintes fois souligné, la véritable limite à observer est celle qu'impose le souci de l'efficacité.

Dans le cas d'espèce, s'agissant de l'objet de la mission à confier à cette commission d'enquête, la commission des lois a considéré que les faits déterminés dans la proposition de résolution répondaient aux conditions posées par le règlement de l'Assemblée nationale.

Cela étant, il restait à la commission des lois à se prononcer sur le terrain de l'opportunité.

Pour les auteurs de la proposition, la commission d'enquête pourrait contribuer à compléter les informations de source gouvernementale relatives à l'emploi, afin de mettre le Parlement en mesure d'entamer une discussion sérieuse et fructueuse, sur la base d'éléments d'appréciation complets et objectifs.

A cet égard, les insuffisances du système statistique de mesure du chômage sont connues, de même que celles des méthodes et des moyens de l'agence nationale pour l'emploi, d'une part, de M. N. S. E. E., d'autre part.

Ces insuffisances avaient d'ailleurs été déjà relevées par M. Labbé qui, dès 1975, proposait la création d'une commission de contrôle sur ce sujet.

Ces insuffisances ont été pareillement dénoncées au mois de janvier 1979 par M. Carrère, dans un rapport consacré aux statistiques du marché du travail, qui vous a été remis, monsieur le ministre du travail et de la participation.

Une commission d'enquête pourrait donc très utilement proposer une adaptation et un affinement de ces méthodes statistiques, qui permettraient à la fois une meilleure approche, donc un meilleur traitement, des situations régionales et locales, et une comparaison enfin rationnelle et indiscutable avec les principaux pays étrangers.

Sur ce point, à l'initiative de MM. Dubedout et Hauteceur, la commission des lois a tenu à préciser que cette adaptation pourrait être recherchée en s'inspirant plus précisément des méthodes statistiques du bureau international du travail.

Ainsi le Parlement devrait-il être en mesure de mieux apprécier l'importance et les catégories de demandeurs d'emploi.

Car s'il est vrai qu'il n'y a rien à attendre, sinon des déconvenues, d'une opposition entre vrais et faux chômeurs, il n'en demeure pas moins que la notion de demandeurs d'emploi recouvre une grande variété de situations, qu'on peut apprécier actuellement au niveau des flux, mais beaucoup moins bien au niveau de ce qu'on appelle, de façon barbare, les stocks.

Mais le problème de l'emploi ne saurait évidemment être réduit à un problème statistique et les objectifs prévus en 1975 pour une commission de contrôle ne sont plus suffisants.

Il est donc proposé d'orienter les réflexions dans trois autres directions.

Dans l'ordre économique d'abord : l'analyse des causes du chômage ainsi que la recherche de solutions propres à améliorer la situation de l'emploi ne peuvent pas ne pas passer par un examen des effets sur l'emploi de la politique économique et sociale suivie par les pouvoirs publics, ces effets étant à appréhender globalement et au niveau sectoriel.

Le problème de l'emploi et du chômage ne saurait, en effet, être traité isolément : son étude est fatalement liée à celle de la politique économique, dont la situation de l'emploi n'est

qu'une conséquence. Il en est de même pour les mortalités retenues en vue d'assurer le financement des systèmes de solidarité.

Il y a une politique de l'emploi *stricto sensu* qui consiste à utiliser, à exploiter au mieux l'offre d'emploi autorisée dans telle ou telle proportion par la politique économique. Enfin, il y a une politique sociale pour venir en aide à ceux qui n'ont pu trouver ou conserver un emploi.

Il est apparu à la commission que, dès lors que ces trois volets étaient distingués et traités, les travaux de la commission d'enquête pourraient apporter une contribution positive aux travaux du Parlement.

Plus précisément — et c'est la deuxième direction de réflexion — il y aura lieu de vérifier que tout ce qui peut être fait pour assurer une adéquation entre l'offre et la demande d'emploi a bien été mis en œuvre.

Je n'en donnerai que deux exemples, entre beaucoup d'autres : celui de la réforme de l'A.N.P.E., pour laquelle des propositions précises ont été formulées, et dont l'urgence a été confirmée par le rapport Farge ; celui de l'effort de formation professionnelle et de conversion, dont on peut se demander s'il assure effectivement l'insertion des jeunes et la réinsertion des travailleurs qui ont perdu leur emploi.

Enfin, troisième ordre de préoccupation : le domaine social.

Il a semblé que la commission d'enquête pourrait utilement apprécier si la politique mise en œuvre — qui a pour objet de répondre au problème du chômage existant dont elle tend à diminuer les effets et à atténuer la gravité des conséquences — est bien adaptée à l'ampleur du problème posé.

Les réponses actuellement apportées en matière d'indemnisation et d'organisation de la période d'attente sont-elles toujours suffisantes ? Les moyens de lutte contre le chômage ne sont-ils pas d'ores et déjà source d'inégalité entre les chômeurs, selon les régions et selon les branches ? Certaines formalités inutilement pénalisantes ne pourraient-elles être supprimées, notamment pour les préretraités ?

Mais, à l'évidence, ces réflexions seraient vouées à l'échec, si elles ne tenaient le plus large compte du contexte européen.

C'est pourquoi la commission des lois a admis que le champ d'investigation devait s'étendre aux problèmes posés par les orientations, les décisions et les pratiques de la Communauté économique européenne. Elle a donc adopté une disposition, dans une rédaction proposée par notre collègue Charrier, au groupe de l'union pour la démocratie française, permettant non seulement d'opérer un bilan nécessaire, mais encore d'apprécier les perspectives que pourraient offrir aussi bien des actions communautaires spécifiques, qu'un effort d'harmonisation des politiques économiques et sociales des pays membres.

Dans le cadre ainsi défini, la commission d'enquête aurait mission de proposer toutes mesures nécessaires et la faculté de formuler les suggestions et les recommandations qui lui paraîtraient souhaitables.

A cet égard, la commission aura à répondre à une interrogation essentielle qui, à elle seule, justifierait sa création.

Il importe de savoir si, dans un avenir proche et compte tenu de la conjoncture mondiale, il est encore possible d'espérer un taux de croissance de l'activité économique comparable à celui que la France a connu au cours des vingt dernières années. Car, si la réponse devait être négative, il faudrait procéder à l'étude de réformes plus profondes, tendant à modifier le mode de répartition de l'offre d'emplois disponibles.

Ces réformes pourraient passer par un nouvel aménagement du temps de travail, impliquant, le cas échéant, une réduction progressive du temps de travail dans une mesure, évidemment, compatible avec les contraintes d'une économie de concurrence, impliquant aussi le développement du travail à temps partiel et le développement d'emplois tertiaires tendus vers la satisfaction de certains besoins collectifs.

C'est la raison pour laquelle le dispositif qui vous est soumis comporte une distinction entre les notions du règlement du problème de l'emploi et de garantie du droit au travail. Il est possible, en effet, que le meilleur règlement du problème de l'emploi, posé en termes économiques, ne garantisse pas le droit au travail pour tous, alors que ce droit est un élément fondamental de la dignité des hommes. Il faudrait donc bien trouver, dans ce cas, des solutions nouvelles et appropriées.

A cet égard, la commission a estimé que certaines directions de recherche suggérées par divers groupes, en particulier par le groupe socialiste, méritaient d'être consignées au rapport écrit qui vous a été distribué.

Cette recherche, cette réflexion ont paru nécessaires. Pourquoi d'ailleurs seraient-elles interdites au Parlement, alors même que les questions que je viens de rapporter ont suscité, croit-on savoir, un débat au sein même du Gouvernement, et un débat qui n'est pas clos ?

En définitive, le problème de l'opportunité se réduit à deux questions essentielles : la commission d'enquête, en s'arrogeant

un domaine d'intervention aussi large, ne se substitue-t-elle pas à l'Assemblée ? Pour la même raison, n'est-elle pas vouée à l'inefficacité ?

A la première question, la réponse est résolument négative : la commission aurait justement pour objet de donner au Parlement les moyens d'assumer pleinement et efficacement son rôle.

Quant à la deuxième question, elle appelle au moins deux observations.

Serait-il légitime de douter de l'utilité de la contribution de trente parlementaires à la réflexion sur le problème de l'emploi, alors même qu'on a paru prêter beaucoup de crédit aux propositions que pourrait formuler un seul d'entre eux ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Il est certain, par ailleurs que l'activité de la commission d'enquête dépendra, pour beaucoup, de la bonne volonté du Gouvernement. Il a fait savoir qu'il était ouvert à une collaboration. Nous en prenons acte. Votre présence, monsieur le ministre du travail et de la participation, est, à cet égard, pour nombre d'entre nous, une garantie. Mais, comme j'ai tenté de l'expliquer, vous n'êtes pas seul concerné. Si vos collègues s'inspirent tous de votre exemple, la période d'activité de cette commission d'enquête pourra alors être une expérience utile de cette concertation réelle, exigeante, active, à laquelle nous aspirons.

Mes chers collègues, la commission des lois a adopté la proposition de résolution du groupe R.P.R., modifiée dans le sens que j'ai indiqué ; elle l'a estimée à la fois fondée en droit et opportune en fait. Elle vous demande de l'adopter également.

Si vous me permettez, à cet égard, un mot personnel, je dirai volontiers que, ce faisant, les membres de l'Assemblée nationale exprimeront, ensemble, des sentiments de solidarité et de compréhension à l'adresse de tous ceux et de toutes celles qui supportent les graves conséquences de la situation actuelle de l'emploi en métropole et outre-mer. Quant aux membres de la majorité, ils expriment, au surplus, leur souci de contribuer à l'élaboration de solutions concrètes. Leur sincérité et leur bonne volonté mériteront tout sauf de la dérision. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Monsieur le président, mesdames, messieurs, à ce point du débat, mes propos seront brefs, et ce pour deux raisons.

D'abord, je ne voudrais pas, à l'occasion de la création de cette commission d'enquête, anticiper sur le débat de fond consacré à l'emploi qu'annonce la proposition de résolution, dont l'article unique précise : « En conclusion, la commission d'enquête présentera des mesures immédiates et formulera des suggestions et des recommandations à moyen et à long terme propres à remédier à la crise de l'emploi. » Je souhaite donc que, pleinement informées et ayant obtenu communication des nombreux documents qu'elle sera conduite à demander, la commission d'enquête dépose son rapport sur les conclusions duquel un débat approfondi consacré à la situation de l'emploi sera alors organisé.

Ensuite, sans remonter à la fondation de la République, j'ai étudié scrupuleusement les débats consécutifs aux demandes de création de commission d'enquête depuis 1970, et j'ai pu observer que le Gouvernement était toujours resté à peu près muet, sauf quand il s'y opposait, c'est-à-dire une seule fois.

Comme le Gouvernement est aujourd'hui d'accord, j'aurais pu rester silencieux à mon banc, mais il m'a semblé nécessaire de monter à la tribune pour certifier que le Gouvernement s'associerait pleinement, pour ce qui le concerne, aux investigations menées par la commission d'enquête dans le cadre des pouvoirs de contrôle légitimes qui lui seront conférés.

Au demeurant, dans les circonstances difficiles que nous traversons, je comprends, mieux que quiconque, le souci du Parlement de s'informer pleinement de la situation de l'emploi.

Me permettez-vous de vous dire qu'au cours de la précédente session, le Parlement a déjà été largement informé sur les problèmes de l'emploi ?

Me permettez-vous de vous rappeler que, lors de la session de printemps, deux textes ont été adoptés : la reconduction du pacte pour l'emploi des jeunes ; l'amélioration de la loi de 1971 sur la formation professionnelle continue qui étend notamment l'importante disposition du droit au congé-formation ?

Me permettez-vous de vous rappeler les textes que vous avez votés au cours de la dernière session, et qui ont donné lieu à autant de discussions sur les problèmes de l'emploi : l'obligation de garanties financières pour les entreprises de travail temporaire ; les mesures en faveur de la création d'entreprise par les travailleurs privés d'emploi ; l'extension des aides à la mobilité géographique pour les emplois occupés à l'étranger ; la

précision du régime juridique des contrats à durée déterminée ; les mesures en faveur de l'apprentissage artisanal et, en particulier, l'exonération totale ou partielle, selon les cas, des charges sociales, qui est un problème si important en matière de recrutement ; la réduction de la durée maximale du travail ?

Enfin, ai-je besoin de vous rappeler la session extraordinaire — puisque c'est la deuxième cette année — demandée à la fin de la précédente session d'automne, et qui a permis le vote d'un texte très important sur la réforme de l'indemnisation du chômage par l'U.N.E.D.I.C. ? Je renvoie au *Journal officiel* ceux d'entre vous qui n'étaient pas présents à ce débat. Ils verront que la discussion générale de ce texte difficile a été entièrement consacrée aux problèmes de l'emploi, tant généraux que locaux.

Je note en passant que le vote de cette loi a permis la relance de la négociation contractuelle. Bien que l'opposition, qui a voté contre, annonçait l'apocalypse et qualifiait le texte de néfaste — je ne fais que reprendre les mots figurant au *Journal officiel* —, nous sommes à la veille — et Dieu sait si je m'en réjouis, mais je ne veux pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué — de l'accord contractuel qui se dessine entre les partenaires sociaux. Cet accord représentera un très grand succès de la politique contractuelle dans le cadre du texte voté par la majorité parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

AI-je besoin de vous rappeler le débat important que vous avez instauré sur les problèmes de la sidérurgie et également — on a toujours trop tendance à l'oublier — le travail effectué par la mission d'information parlementaire qui, après enquête en Lorraine et dans le Nord, a même déposé un pré-rapport, excellent d'ailleurs, dont vous pourrez, éventuellement, discuter ?

Enfin, tout en vous répétant, mesdames, messieurs, que le Gouvernement ne voit que des avantages au fait que votre information soit complétée en matière d'emploi, j'indique que je tiens à la disposition de la commission d'enquête des documents très importants — je n'en ai aujourd'hui, bien sûr, qu'une partie — qui répondent d'ores et déjà à bon nombre des préoccupations formulées par M. le rapporteur.

Parmi ces documents, il en est un que publie chaque mois le ministère du travail et de la participation. Il donne les résultats mensuels de l'emploi. Mais il ne se borne pas à énoncer les données brutes : il tient compte de l'âge des demandeurs d'emploi, de leur sexe, de leur qualification professionnelle, de la date de leur inscription, de leurs besoins, avec un bilan extrêmement intéressant sur l'accroissement des demandeurs d'emploi, ou leur baisse, département par département, qui est régulièrement publié.

Je viens de faire parvenir au service de la distribution des documents parlementaires de l'Assemblée le recueil des statistiques de l'emploi du mois de février. Vous en avez donc la primeur.

Les données brutes en fin de mois de février sont de 1 341 900 demandeurs d'emploi, contre 1 356 200 le mois précédent. La baisse atteint donc 1,4 p. 100. En valeur corrigée des variations saisonnières, le chiffre de février est de 1 284 800, contre 1 256 400 au mois de janvier, soit 2,3 p. 100 d'augmentation.

Ce document donne également une physiologie du marché du travail, divers enseignements sur les bénéficiaires des aides, sur le nombre de demandeurs, et notamment une fiche particulièrement intéressante sur les jeunes, l'ancienneté du dépôt de la demande, et une comparaison des données régionales de février 1978 à février 1977.

Enfin, le service de la distribution des informations parlementaires tient également à votre disposition une série de documents d'un grand intérêt et dont la commission d'enquête pourra évidemment bénéficier. En voici la liste : bilan des aides publiques directes et indirectes à l'emploi, par M. François Bloch-Lainé ; politique régionale et locale de l'emploi, par M. Claude Vimont ; processus de marginalisation professionnelle des jeunes, par le docteur Ronselet ; l'Agence nationale pour l'emploi, rapport de M. Farge, que vous connaissez déjà ; l'indemnisation du chômage, par M. Jourvin, conseiller d'Etat ; les origines de la montée du chômage en France, par Alain Colla, professeur d'économie politique, dont chacun reconnaît les qualités ; rapport sur les statistiques du marché du travail, par Paul Carrère, inspecteur général de l'IN.S.E.E.

Vous avez dégagé, monsieur le rapporteur, deux directions de recherche.

D'abord, vous êtes soucieux d'avoir une meilleure connaissance de la situation de l'emploi au niveau communautaire. Ce sera, je crois, particulièrement intéressant parce qu'on trouve dans la Communauté des pays dont les orientations politiques sont différentes de celles du gouvernement français. Vous pourrez donc faire des comparaisons utiles quant aux doctrines, aux mesures techniques et aux résultats.

Vous pourrez notamment constater que nous ne faisons pas, loin de là, plus de bêtises que nos partenaires.

Par ailleurs, vous souhaitez juger de l'impact effectif des différentes mesures prises par le Gouvernement et dont l'effet pratique va se manifester — je l'ai d'ailleurs toujours dit — dans le courant de l'année 1979, au niveau des bassins d'emploi. Cela me paraît une démarche utile et nécessaire.

Tels sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, les simples propos que je voulais prononcer en l'état actuel des débats.

Le Gouvernement approuve la création de la commission d'enquête. Il donnera à cette commission les documents nécessaires à son information. C'est avec intérêt que je prendrai connaissance de son rapport, après le dépôt duquel j'engagerai volontiers avec vous le grand débat sur l'emploi que vous attendez légitimement. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, mes chers collègues, la justification de cette session extraordinaire réside, à mes yeux, dans la nécessité d'une prise de conscience que la situation économique et sociale que nous connaissons n'est pas l'expression d'une crise dont le terme pourrait être prochainement espéré. Elle est l'expression d'une guerre économique longue, très longue sans nul doute. Voilà qui exige de tous ceux qui ont, à un titre quelconque, une responsabilité dans les affaires publiques, un comportement éclairé par la volonté de faire en sorte que la France gagne cette guerre.

Or, à suivre l'évolution des choses depuis quelques années, à mesurer aussi l'état d'esprit de beaucoup de ceux qui parlent ou écrivent à ce sujet sans compter les dispositions prises ou proposées par ceux qui nous dirigent, une conclusion m'accable : la France n'a pas encore perdu cette guerre, mais elle ne s'est pas encore mise en position de la gagner.

Comme il arrive souvent, des événements brutaux déchirent des voiles. Ces événements brutaux sont ceux que la restructuration de la sidérurgie nationale a provoqués. Si ces événements peuvent être considérés par l'historien de demain comme l'élément qui a réveillé la conscience des dirigeants, des éducateurs, des informateurs et de tous les responsables sur la nécessité d'une mutation profonde, alors ces événements auront justifié cette session, auront justifié la création d'une commission d'enquête et pourront être bénéfiques. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

Il est bon de jeter un coup d'œil en arrière. Il y a une douzaine d'années, nous approuvions un plan qui avait prévu comme signal d'alarme le chiffre de 500 000 personnes en chômage, c'est-à-dire 2,5 p. 100 de la population active. Or ce signal d'alarme qui s'est allumé en 1974 ne s'est jamais éteint depuis, et la croissance du chômage a même été foudroyante en cinq ans. Passer en quinze ans, mes chers collègues, de 140 000 demandeurs d'emploi, dont 80 p. 100 obtenaient satisfaction dans les six mois, à un chiffre de 1 300 000, dont la majorité s'interroge sur ses chances de reclassement, voilà un phénomène d'une ampleur inouïe !

Oui, les progrès techniques libèrent de la main-d'œuvre ; oui, les femmes sont désormais des demandeurs d'emploi au même titre que les hommes, mais un problème est né depuis cinq ans, et la France peut d'autant moins s'habituer à ce chômage que cette situation est à la fois l'expression d'une dégradation économique très préoccupante et l'une des causes d'une sorte de dégradation sociale très profonde.

Hier, M. Mitterrand a parlé de la natalité, et il a eu raison de le faire.

M. Hector Rolland. Il ne fallait pas qu'il vote la loi sur l'avortement !

M. Michel Debré. Le chômage, en aggravant la situation économique, accentue le phénomène de dénatalité qui, à son tour, accentue celui du chômage.

Il est temps, pour l'avenir de nos enfants, de briser le cycle infernal inflation-chômage-dénatalité. Je propose à la commission d'enquête d'éclairer ses travaux à la lumière de cette trilogie qui donne la mesure du vrai drame, national et humain, que nous vivons.

Telle sera l'observation principale que je tenais à formuler à l'orée de ces travaux.

Non, mes chers collègues, nous ne sommes pas en crise ; nous sommes en guerre. Si, en 1972 ou 1973, alors que l'inflation du dollar commençait à produire ses néfastes effets, on pouvait admettre que soit tenu un langage de crise, depuis le tournant de l'hiver 1973-1974, chaque mois a démenti cet optimisme. Et nul désormais n'a plus le droit d'utiliser la formule si fréquemment employée : « Le bout du tunnel est en vue ».

Nous vivons sur un schéma simple de guerre militaire, d'opérations débouchant sur des vainqueurs et des vaincus et conduisant à des changements profonds. Mais nous fermons les yeux devant une autre réalité : des changements profonds interviennent sans opérations militaires, sans violences apparentes et ces changements causent des ravages terribles, d'ordre social, humain et politique, chez les vaincus.

Le premier champ de bataille de cette guerre économique est le secteur monétaire. Un homme illustre, dont il est bien porté de nos jours de réclamer le parrainage, l'a dénoncé le premier en 1965, et tous les ouvrages traitant de nos difficultés économiques pâlisent devant l'analyse qui fut faite, à l'époque, des conséquences désastreuses qui allaient découler pour l'économie mondiale de la manière dont la monnaie d'échange et de mesure du monde était gérée par les responsables de la grande République américaine.

On nous a exposé, au cours des années 1968 à 1974, les étapes successives qui ont brisé l'ordre monétaire instauré en 1945. Ce désordre a une conséquence, la loi du plus fort, et si le plus fort ne veut pas, ou ne peut pas être le plus sage, c'est la guerre qui naît du désordre.

Certes, je n'affirmerai pas que l'instabilité des monnaies est simplement due au fait que quelques gouvernements la veulent. Mais, comme hier, les dirigeants américains, face à des tâches considérables, sont décidés à utiliser, aujourd'hui et demain, le dollar comme moyen de leur politique. Et derrière la formule significative de « changes flottants », qui permet aux économistes d'écrire de brillants ouvrages, on trouve la volonté d'utiliser la valeur de la monnaie comme une arme commerciale facilitant l'exportation et permettant la protection du marché intérieur, sans se soucier des suites que comporte un excès de liquidités par rapport à la production. L'inflation permanente, phénomène qui paraît échapper à la volonté des hommes, est devenue l'instrument d'une politique et une arme de guerre dans la compétition internationale.

Il y a, ensuite, une guerre du pétrole, et accessoirement de quelques autres matières premières.

S'il est un domaine où le mot « crise » est particulièrement malvenu, c'est bien celui-là. La volonté de faire monter régulièrement le prix du pétrole est une volonté délibérée. Elle est sans doute liée à des considérations économiques, car le pouvoir d'achat des pays producteurs est atteint par l'inflation du dollar. Mais elle est aussi liée à une volonté politique ainsi qu'on l'a vu en 1974 avec l'embargo. On le constate de nouveau aujourd'hui, et j'ose affirmer qu'on le verra de plus en plus. Il existe désormais une prise de conscience de la part de certains pays producteurs, prise de conscience qui les a conduits à utiliser l'arme du pétrole, non seulement pour prélever un tribut de plus en plus important sur les pays consommateurs, mais aussi pour tenter d'imposer leurs vues politiques. Cette volonté, loin de s'atténuer, s'accroît sous nos yeux.

Il y a, en troisième lieu, une guerre du commerce. Les experts internationaux s'enivrent et nous enivrent de sigles ou de termes à consonnance anglo-saxonne — G.A.T.T., Tokyround — et des discussions infinies traitent avec détail des droits de douane, des taxes, des contingents. Mais cet immense appareil dissimule mal une réalité : la compétition commerciale n'a plus de loi, et si l'ordre monétaire est mort, l'ordre commercial a sombré peu après.

La transformation de la carte industrielle du monde ne s'est, en aucune façon, accompagnée du respect des mêmes conditions de travail par tous les nouveaux pays industriels. En outre, la puissance et le nombre des investissements donnent à certains la capacité de dominer le commerce mondial, en tout cas d'y prendre une place éminente et de provoquer le chômage chez leurs concurrents. Enfin, des procédés frauduleux de dumping sont couramment utilisés.

A l'inverse, les mesures de précaution sont innombrables, et ce ne sont pas les gouvernements qui préchent le libre-échange qui sont les derniers à les employer. Des règlements sanitaires aux certificats d'homologation, des taxes officielles aux contingents clandestins, des règles administratives aux normes de prix, nous sommes en présence d'une guerre commerciale derrière laquelle on trouve, en outre, une guerre technologique, car en matière d'investissements la qualité compte autant que la quantité.

Depuis plusieurs années, se développe une course aux investissements technologiques de haute qualité, appuyée sur un effort permanent de recherche, d'où une aggravation terrible de la compétition, nouvelle guerre silencieuse à base d'inventions et de progrès, dont les conséquences sont ou seront désastreuses pour les pays qui se laissent distancer.

Mes chers collègues, ni pour ce qui concerne l'inflation, ni pour ce qui concerne le pétrole, ni pour ce qui concerne le commerce, le retour à l'ordre et aux disciplines n'est en vue. Nous assistons au contraire à une forte reprise de l'inflation

depuis quelques mois, à une poussée vers la hausse du prix du pétrole et à l'accentuation de toutes les formes de compétition belliqueuse dans le commerce mondial.

Dès lors, le temps est venu pour nous de prendre conscience de cette situation. Discuter un jour de la sidérurgie, un autre des textiles, de l'électronique ou de la mécanique, un jour du chômage dans tel ou tel secteur, un autre de l'aide financière que l'on peut apporter à telle ou telle activité économique, voilà une méthode tout à fait dépassée. Ce qui importe, ce n'est plus d'adopter des attitudes particulières, mais une attitude générale.

Trois orientations nous sont véritablement imposées : d'abord l'effort national, qui est prioritaire, qui constitue la condition première ; ensuite, la coopération européenne, complètement utile et fécond si certaines conditions sont réalisées ; enfin, stade ultime de l'action, des initiatives internationales.

L'effort national, mes chers collègues, est le point de départ de tout, la condition première, l'indispensable priorité. On entend dire parfois : « Attendons la reprise américaine et l'expansion allemande. Celles-ci nous aideront. » Il ne nous est certes pas indifférent que nos partenaires soient en bonne santé, mais il est pitoyable d'écrire et de penser que l'effort des autres peut nous dispenser de notre propre effort. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Ce que les Français ne feront pas pour eux-mêmes, nul ne le fera. Et, à bien des égards, ce que ne feront pas les responsables des affaires françaises, nul ne le fera.

En temps de guerre économique, notre effort national doit s'orienter dans trois directions principales : produire au mieux et au moindre coût ; se donner, par un redéploiement véritable, industriel et agricole, les moyens de réduire au minimum la dépendance de notre pays ; enfin, par la solidarité sociale, soutenir l'effort de travail et de production.

En premier lieu, il importe de produire au mieux et au moindre coût. Voilà qui exige autre chose que la procédure habituelle du temps de paix : arbitrages budgétaires, mise au point annuelle des dépenses sociales et discussions multiples sur telle ou telle catégorie de revenus. La gestion des finances et la répartition des revenus deviennent en ces temps de guerre économique où se joue l'avenir de la France, de très grandes décisions, éclairées par deux obligations fondamentales qui pèsent sur nous tous : la reprise des investissements productifs et des créations d'entreprises et l'affirmation d'une immense politique familiale.

Compte tenu des perspectives des prochaines années, il faut avoir la sincérité de constater que nous ne pouvons pas continuer à accumuler les déficits budgétaires, aggravés d'une année sur l'autre, et à accumuler les déficits des finances sociales, chaque année aggravés et chaque année comblés par des impôts, des taxes et des cotisations, par des emprunts contractés pour faire face à des dépenses de fonctionnement, et finalement par la création monétaire.

Sur ce point, j'ose le dire, la situation a atteint un stade critique que l'on ne peut accepter qu'en faisant un pari sur l'avenir que je refuse, c'est-à-dire le pari d'une fin prochaine de la crise, alors qu'elle n'est pas pour demain.

Le bien public exige donc un réexamen général de la dépense publique, la création d'un comité chargé, non seulement d'examiner les crédits un par un, mais aussi de reconsidérer les dispositions, voire les structures administratives et la qualité des dépenses. Le même effort doit être entrepris pour les dépenses sociales à propos desquelles un autre comité devrait examiner les ordres de priorité.

Enfin, parallèlement, il faut fixer un plafond de hausse annuelle des rémunérations.

Ce n'est pas moi, qui ai dû, après 1953, accomplir ce triple effort, qui minimiserai la difficulté de cette tâche concernant les finances publiques, les finances sociales et la politique des revenus. Mais ne sommes-nous pas capables de faire ce que les Allemands et les Suisses ont fait ?

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Michel Debré. Et ne pouvons-nous réussir là où, malgré leurs efforts, communistes italiens et travaillistes anglais ont échoué ?

Cette remise en ordre, à bien des égards douloureuse, est une nécessité. Si nous perdons encore du temps, nous verrons croître les frais généraux de la nation, les frais de fonctionnement de l'Etat, les charges qui pèsent sur les entreprises, ce qui freine les investissements, arrête les créations d'entreprises et constitue, psychologiquement, une sorte d'obstacle dirimant pour tous ceux qui veulent développer la vie économique de ce pays. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Je suis le premier à souhaiter, pour le développement de l'activité économique et de l'emploi, une planification intelligente,

c'est-à-dire une orientation réfléchie, aussi bien de l'argent public que de l'épargne privée. Mais on ne planifie pas quand l'inflation est incontrôlée, on ne planifie pas quand l'inflation est continue.

La seule chance d'une politique de l'emploi menée sur cinq ou dix ans, réside dans l'investissement économique créateur d'emplois. Et la seule possibilité de favoriser l'investissement économique créateur d'emplois réside dans une remise en ordre, en profondeur de toutes les dépenses publiques et sociales et dans une politique des revenus.

Quand j'entends parler de trente-cinq heures de travail par semaine, d'une cinquième ou d'une sixième semaine de congés payés, d'un abaissement généralisé des limites d'âge de la retraite, de création de multiples emplois improductifs, je me dis : quelle extraordinaire vision des choses faut-il avoir pour croire que l'on corrige les effets désastreux de coûts trop élevés en augmentant encore les coûts ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Notre France est comme un oiseau qu'un excès de liens empêche de voler. Le remède ne peut consister à accroître ces liens ou la dose de glu. Il faut, au contraire, les diminuer et, j'ose le dire, les diminuer rapidement et fortement car le ciel nuageux et orageux qui est devant nous invite l'oiseau France à étendre ses ailes et à reprendre son vol. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

La seconde direction que doit prendre l'effort national est bien connue : il s'agit de diminuer notre dépendance vis-à-vis de l'étranger. C'est là un point capital d'abord pour ce qui concerne l'énergie, mais aussi pour d'autres secteurs, qu'il s'agisse de produire chez nous ce que nous pouvons y produire à bon compte, ou qu'il s'agisse de nous mettre en mesure, en des temps d'exceptionnelle évolution technique, de dépasser les autres et de nous situer dans le peloton de tête afin de pouvoir, grâce à de bonnes exportations, échapper aux sujétions imposées par certains pays producteurs.

On me dira que je marche ainsi allégrement sur des chemins bien connus. Mais s'ils sont bien connus en paroles ils sont moins bien connus dans les faits.

Dans le domaine de l'énergie, il y eut, voici deux à trois ans, un affaissement dans la volonté de réaliser le plan que le Gouvernement qui dirigeait M. Messmer avait établi au cours de l'hiver 1973-1974. Nous avons pris du retard pour la construction de centrales nucléaires. Je sais que nous sommes le pays européen qui a sans doute consenti le plus grand effort en la matière, et ce n'est pas rien, mais je sais aussi que nous sommes l'un des pays européens qui en a le plus besoin. Puis-je dire qu'il serait du rôle du Parlement, et demain des commissions d'enquête sur l'information et sur l'emploi, de résister à la démagogie écologiste, régionaliste, anarchiste et passéiste qui jette une ombre sur l'avenir de la jeunesse en s'opposant à des réalisations nécessaires ? *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)*

L'une des formations de l'opposition nous a récemment donné un bon exemple à cet égard.

M. Alexandre Bolo. Une fois n'est pas coutume !

M. Michel Debré. Il est des moments où un Parlement se grandit en s'opposant à des conformismes, qui ne sont bien souvent que des intolérances dues à des minorités qui abusent de la liberté au détriment du bien public. Un appel solennel en faveur des énergies nouvelles, et notamment du nucléaire *(Murmures sur les bancs des socialistes)*, irait dans le sens du bien public, du développement économique et de l'amélioration de la situation de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Ne laissons pas le champ libre aux irresponsables. C'est au niveau le plus élevé, celui de la souveraineté nationale, qu'il faut prendre conscience des exigences collectives et faire feu de tout bois, depuis les traditionnelles centrales minières jusqu'aux plus modernes des centrales nucléaires.

L'énergie n'est pas le seul domaine sur lequel doit porter l'effort de moindre dépendance. On nous parle beaucoup de redéploiement industriel et on fait luire les emplois nouveaux qui peuvent en découler. A cet égard, le scepticisme vient de ce que le redéploiement est un moyen et qu'il faut une finalité à l'action publique avant d'exposer les chemins pour l'atteindre. Or cette finalité, pour le temps de guerre où nous sommes condamnés à vivre, réside d'abord dans un effort de moindre dépendance. Cet effort doit toucher tous les secteurs. Bien entendu, les secteurs de pointe viennent immédiatement à l'esprit : l'électronique, l'informatique, l'aérospatiale, la chimie, la biologie. Mais il y a aussi les secteurs de base : la métallurgie et la mécanique qui sont irremplaçables comme le sont les machines-outils, l'industrie automobile, sans oublier les poids

lourds, dont il ne faut pas abandonner le monopole à l'étranger. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Il y a aussi les secteurs agricoles, et notamment toutes les formes et les produits de l'élevage, car nous sommes inutilement et excessivement tributaires de l'étranger.

Redéploiement industriel, redéploiement agricole, ces formules peuvent être reprises par la commission d'enquête à condition d'être éclairées par une volonté acharnée de moindre dépendance et, dans la réalité de chaque jour, par l'efficacité d'une action qui sera la première conséquence d'une situation assainie des finances publiques et sociales.

On ne peut séparer l'action économique de l'action sociale pour la bonne et claire raison que l'appel à l'effort et à la raison se traduit par un appel au travail, à l'épargne dont on encourage l'investissement dans les secteurs où se créent de nouvelles entreprises. Il s'agit donc d'une discipline, presque d'une mobilisation.

Cet appel exige des formes neuves de solidarité, par exemple la solidarité financière. Une autre formation de cette assemblée, de la majorité cette fois, a parlé d'un prélèvement sur les fortunes. Cette proposition a soulevé de nombreuses critiques mais elle aboutira un jour, à condition de fixer certaines règles précises, impératives. Un tel prélèvement d'abord ne peut qu'être la sanction, l'aboutissement d'une gestion rigoureuse des finances et d'un examen global de la dépense publique. Il est ensuite, l'accompagnement d'une politique raisonnable des revenus qui freine le cycle infernal : hausse de salaires, hausse de prix, hausses de salaires. Il est enfin, une forme de contribution exclusivement réservée au financement d'investissements créateurs d'activités et d'emplois. Si ces conditions ne sont pas réalisées, cette forme de solidarité financière aboutira, à coup sûr, à un échec. Mais dans le cas contraire, elle sera comprise, comme l'a été le prélèvement du lendemain de la Libération.

Il est une autre forme de solidarité indispensable et dont j'ai déjà entretenu l'Assemblée. Celle-ci a fait l'objet d'une proposition de loi que la poussière a reconverte au cours de la précédente législature et qu'une nouvelle couche de poussière sans doute recevra au cours de celle-ci : je veux parler du service civil des jeunes hommes et des jeunes femmes.

Face à la menace militaire, qu'a fait la République ? Elle a institué le service obligatoire des jeunes hommes et aujourd'hui on a oublié la menace qu'il a fallu aux premiers Républicains pour l'imposer.

Face à la réalité de la guerre économique et aux exigences qu'impose cette guerre, persuadons-nous qu'un service civil devient une nécessité pour les jeunes hommes qui n'effectuent pas de service militaire, pour les jeunes femmes qui postulent un emploi, en commençant par celles qui postulent un emploi public ou para-public.

Que de services publics, que de travaux d'intérêt général qui ne sont plus accomplis ni entrepris faute d'argent ! Ils appellent des jeunes qui, par une année consacrée à la collectivité, marqueraient ainsi leur participation directement à l'effort économique ou indirectement par l'administration de services d'intérêt général et, plus particulièrement, par les services sociaux. Demain, nos crèches, nos garderies ne pourront plus être créées ni être maintenues en fonctionnement si des jeunes issus d'un service civil ne collaborent pas à leur gestion. Et il ne faut pas oublier le complément de formation et la prise de conscience capitale de la solidarité qui doit accompagner cet effort national face au défi de l'économie moderne. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

La solidarité financière en vue d'investir et de créer des emplois, la solidarité sociale en vue d'effectuer certains travaux, de faire marcher certains services, voilà la forme moderne de la participation.

D'abord, équilibres fondamentaux, à commencer par l'équilibre entre le revenu national et sa répartition entre dépenses publiques, dépenses sociales et rémunérations ; ensuite, choix des activités énergétiques et industrielles qui diminuent notre dépendance ; enfin, solidarité financière et sociale. Tel est le premier volet, la première orientation pour conduire une politique de développement économique et une politique de l'emploi.

Le second volet est celui de la coopération européenne.

Il est clair qu'il s'agit de coopération. Ai-je besoin de rappeler que toute politique qui serait inspirée par une idée de renoncement serait désastreuse, comme le serait toute politique européenne qu'inspirerait l'idée que les nations sont condamnées par la fin de ce siècle ou le siècle prochain ? Les nations font l'histoire ou elles sont défaits par l'histoire. Et je ne pense pas qu'il y ait sur ces bancs un seul homme, une seule femme qui accepte de considérer que l'avenir des Français passe par l'abdication ou par l'effacement de la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

La coopération européenne en vue de la croissance économique et de l'emploi, domaine capital de nos intérêts communs, doit être abordée avec une telle certitude.

C'est un intérêt commun que la large ouverture des frontières internes à l'Europe. C'est un intérêt commun que la priorité à donner au commerce intercommunautaire. C'est un intérêt commun que d'établir une complicité dans l'effort de recherche de progrès techniques. C'est un intérêt commun qui est même supérieur à l'économie, que de détecter tous les domaines où un travail européen constitue un commun enrichissement doublant l'effort national.

Cette solidarité impose trois disciplines. Il en est une dont l'exigence paraît comprise : la discipline monétaire. Il en est une autre qui hélas ! n'est pas encore comprise : la discipline de la protection du Marché commun. Il en est une troisième qui est tout à fait méconnue : les limites impératives à l'intégration du marché.

La discipline monétaire est acceptée. Un sigle en apparence français mais qui dissimule un vocabulaire anglo-saxon, exprime une volonté en tous points satisfaisante. Renoncer aux changes flottants entre les monnaies européennes, c'est revenir au bon sens et tenter de créer une zone de stabilité. C'est vrai. Nous aurons, je pense, à en débattre ultérieurement car si le régime des changes dépend de l'exécutif, aucun fonds ne peut être constitué sans autorisation législative. Dès maintenant, il faut dire que ce système n'aura de valeur que si, pour ce qui concerne le franc, nous faisons le nécessaire. La zone de stabilité dont nous pouvons attendre un soutien à l'effort économique national et à une politique nationale de l'emploi dépend d'abord de notre effort financier. Si la France continue à enregistrer un taux d'inflation de 10 p. 100 alors que l'Allemagne maintient un taux d'inflation inférieur à 5 p. 100, non seulement le système monétaire européen ne tiendra pas, mais les conséquences économiques et sociales seront désastreuses pour nous. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Si l'idée de discipline monétaire est acceptée, celle de la protection du Marché commun ne l'est pas encore alors qu'elle est d'une égale nécessité. Je dois avouer que je reste très surpris, et même souvent déçu, que cette exigence si simple ne soit pas appréhendée. Les marchés américain, japonais et russe sont protégés.

M. René de Branche. Très bien !

M. Michel Debré. De petits marchés comme le marché suisse, sont protégés. Or les organes communautaires n'ont pas pris conscience que l'on vivait en temps de guerre et ils se gardent d'un abaissement continu de la garde aux frontières ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur certains bancs de l'Union pour la démocratie française.)

Pour l'économie française, cette attitude est inadmissible. Les dirigeants de Bruxelles en matière de textile, d'agro-alimentaire, de mécanique, d'acier également — mais j'y reviendrai dans un instant — et dans bien d'autres domaines, ont cédé à des pressions et ont recouvert leur renoncement de l'irréelle idéologie d'un faux libéralisme.

Il y a des habiletés, et je recommanderais volontiers d'imiter les bonnes habiletés allemandes qui, par des homologations et des normes, rétablissent clandestinement, en fin de compte, des protections intérieures de leur marché national. Mais il faut voir le problème à sa hauteur. En particulier, félicitons-nous de la règle de l'unanimité qui nous a permis jusqu'à présent d'éviter le drame — car c'en serait un — des négociations multilatérales actuellement en cours, lesquelles ont été engagées avec une extrême légèreté et évoluent mal, c'est-à-dire à nos dépens. Vous aurez tout loisir, mes chers collègues, de les étudier au sein de la commission d'enquête.

On peut même se demander si, compte tenu de l'état de notre industrie et de notre agriculture, les négociations multilatérales ont encore une utilité.

M. Julien Schwartz. Très bien !

M. Michel Debré. On ne fera croire à personne que, dans l'état d'instabilité prévisible du dollar au cours des prochaines années et dans l'état de surprotection du marché japonais, une négociation commerciale avec les Etats-Unis et avec le Japon se fait cartes sur table ! C'est à un marché de dupes que nous sommes invités.

Je me dois également de signaler, puisque M. le rapporteur l'a fait avant moi, qu'il convient de prendre des mesures particulières pour la protection des départements et territoires d'outre-mer que le renouvellement de la convention de Lomé, engagé avec une non moins grande légèreté, met dans une situation coupable d'infériorité, alors que le chômage y est plus important qu'en métropole. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Les fraudes inouïes qui altèrent le marché français et créent du chômage doivent aussi être évoquées. Les fabrications venant d'Asie, d'Afrique, d'Europe de l'Est et naturalisées « Marché

commun » dans quelques ports européens constituent une véritable cinquième colonne des marchandises, perpétuellement alimentée par des manœuvres douteuses. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

Je serai peut-être moins applaudi en parlant de la troisième discipline qui doit fixer des limites à l'intégration du marché et, en particulier, pour dire les choses comme elles sont, s'interdire les noëifs transferts de souveraineté. A cet égard, l'exemple de la sidérurgie sort de leçon.

Le parlement français, il y a maintenant vingt-cinq ans, a transféré notre souveraineté en matière de sidérurgie et, de ce fait, le marché de l'acier a été intégré. Passons sur la promesse qui fut faite lors des débats de ratification selon laquelle il n'y aurait pas de reconstitution des cartels allemands. Les cartels allemands sont bel et bien reconstitués de sorte que l'intégration du marché de l'acier s'est faite, dans une très large mesure, à leur profit.

Selon un communiqué récent émanant de la commission de Bruxelles, le plan communautaire aurait sauvé la sidérurgie française. Rarément document fut plus malhonnête. La crise de la sidérurgie date de 1974. C'est alors — et je reconnais que le gouvernement français l'avait demandé — qu'il eût fallu appliquer le traité et déclarer l'état de crise. Pendant trois ans, les organes communautaires n'ont rien fait, vraiment rien. Et l'on n'a pas vu avec déplaisir, hors de nos frontières, les difficultés particulières de la sidérurgie française.

M. Jean de Lipkowski. C'est vrai !

M. Michel Debré. Puis, on a accepté un plan.

Mais une autre impudence dans cette déclaration communautaire réside dans l'affirmation selon laquelle la part de la sidérurgie française serait satisfaisante alors que celle-ci n'a fait que décroître et qu'elle est présentement tout à fait insuffisante. J'ajoute qu'il n'appartient pas à un étranger de fixer le taux de développement de la sidérurgie française ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

A la lecture de ce communiqué insolent émanant de la commission de Bruxelles, j'ai senti la honte me monter au cœur.

Dernière impudence : l'affirmation de l'aide au redéploiement industriel ! Qu'a fait la Communauté, depuis quatre ans, pour aider le Nord et la Lorraine...

M. Alexandre Bolo. Rien. Au contraire, elle a tout saboté !

M. Michel Debré. ...sinon mépriser ces deux régions, aussi bien pour ce qui concerne le textile que pour ce qui concerne l'acier. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Le plan dont on se flatte et que tous nos partenaires n'appliquent pas bien, est l'expression d'un remords tardif après quatre années qui ont montré que l'intégration, avec transfert de souveraineté, se traduisait par des difficultés accrues pour la France. Et nous devons y faire face maintenant, moyennant des sacrifices financiers considérables, des souffrances humaines insupportables et une sorte d'humiliation nationale. On ne redressera pas les régions françaises avec des plans Davignon et des multinationales Ford, mais par une volonté à par une politique française. (Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

L'échec de l'intégration sidérurgique et du transfert de souveraineté en matière d'acier est patent. Nous l'oublions d'autant moins que des menaces qui viennent de Bruxelles pèsent sur nos politiques pétrolière et nucléaire. Elles renforcent encore mon opposition à tout transfert de souveraineté dont une coalition d'intérêts étrangers se sert au détriment de notre capacité économique et de l'emploi des Français.

Stabilité monétaire, en souhaitant le succès, qui dépend largement de nous, du système monétaire européen, protection du Marché commun pour qu'il soit un vrai marché européen et limites nationales à une noëive intégration, c'est à ces conditions que la coopération européenne aura un sens. N'oublions jamais, mes chers collègues, que l'Europe est comme la langue d'Esopo, elle peut être la pire des choses ou un grand espoir.

Effort national, solidarité européenne, alors pourrait commencer la troisième étape. Pourrons-nous un jour participer, en vue du plein emploi, à un retour de l'ordre dans le monde, un ordre de paix, de prospérité ou de progrès ? La première étape d'un tel accord est d'ordre monétaire car on ne s'entendra jamais sur le pétrole, les matières premières, le commerce, avec l'absurde régime des taux de change flottants. Cet accord peut être envisagé si les grandes puissances manifestent leur volonté d'arrêter leur sur-armement. Sachons simplement, avec modestie, que ce n'est pas un pays rongé par l'inflation, prenant du retard dans son développement industriel et son programme énergétique, un pays que la croissance du chômage plonge dans le désarroi, ce n'est pas un ensemble européen affaibli par des distorsions et qui ne fait pas le partage entre intérêts communs

et intérêts divergents qui peut aujourd'hui représenter une capacité d'initiative et de négociation en vue d'un grand dessein.

Cependant, comme il serait exaltant de reprendre les rêves de l'après première guerre mondiale ou de l'après deuxième guerre mondiale, avant que cette troisième guerre économique ne produise de désastreux effets politiques ! Gardons cette espérance d'initiative internationale comme la belle image qui pourrait récompenser les exigences premières : notre effort national et une orientation européenne réaliste.

Mes chers collègues, nous sommes en session extraordinaire. Cette session sera véritablement extraordinaire si nous savons tirer un trait sur les années passées. Les Français forment un peuple majeur qui ne peut se satisfaire de la trilogie que j'évoquais en commençant : l'inflation continue, le chômage persistant, la dénatalité aggravée.

Deux voies s'offrent à nous.

La première consiste à agir en fonction des moyens ordinaires et quotidiens de la politique. Un jour on parle du budget, un autre jour du collectif ; un jour on parle de la sécurité sociale, un autre jour de l'agriculture, de la sidérurgie, de l'Europe. On ajuste, on compromet et finalement on se perd, parce que l'on retrouve ainsi le chemin où se sont perdues les républiques précédentes. On attend une décision de l'étranger. On attend une conférence internationale. On attend un événement. Et surtout, on attend une élection et, quand une élection est passée, on attend la suivante. A ce jeu, on perd toujours, je dis bien toujours.

La seconde voie, au contraire, nous impose de ne pas nous nourrir d'illusions sur la réalité d'aujourd'hui et de demain, de savoir, en pensant aussi bien à notre avenir économique qu'au travail des Français et des Françaises, trancher sagement et courageusement, qu'il s'agisse de finances ou de revenus, de travail ou d'investissements et, pour pouvoir trancher, de nous donner les moyens politiques dans le cadre des institutions de la République. C'est ce que j'appelle le salut national. Son temps est venu.

Oh, certes, il est facile de laisser l'Assemblée nationale demeurer le champ clos de querelles parisiennes inutiles, la majorité se nourrissant d'illusions et l'opposition d'idéologies, l'une et l'autre d'ailleurs se disputant entre elles sur le choix des illusions et sur le choix des idéologies. Mais l'Assemblée nationale, écartant les fantasmes, peut être le soutien d'un réveil national. Regardons les courbes du chômage et comparons-les à celles de nos voisins, notamment de l'Allemagne ! Regardons les courbes de hausse des prix et comparons-les aussi ! Regardons l'écart entre le revenu national et les revenus distribués, le déficit budgétaire, l'augmentation incessante des coûts de production, la stagnation des investissements, l'hésitation à créer de nouvelles entreprises et, pour terminer, la chute du nombre de nos hereaux : il n'y a pas d'illusions, pas d'idéologies qui tiennent devant ces réalités.

Arrivé à un certain temps de service dans la politique et quoique toujours ardent à mener les combats essentiels, peut-être vois-je mieux, à la lumière des expériences acquises et des épreuves endurées, la simplicité du grand chemin que doit suivre la République. Vraiment, je puis dire aux hommes qui ont la charge des affaires, comme à nous tous, qu'une nouvelle attitude est nécessaire : à la fois un nouveau langage et un nouveau courage. Souvent, le langage que nous entendons approche des choses saines qu'il faut dire, mais il ne faut pas plusieurs langages et si, comme je le pense, les difficultés sont durables, il ne faut pas, après les mots sincères, d'autres mots qui divisent ou démobilisent. Quant au courage, il est, pour reprendre un mot célèbre, « un art simple et tout d'exécution ». Mais il est vrai que l'exécution n'est pas si simple, c'est pourquoi elle doit être préparée avec soin, éclairée par la double lumière du bien collectif et du souci des hommes.

Imaginons, mes chers collègues, ce que nous ressentirions si nous vivions dans une France redressée ! Imaginons ce que pourrait être en Europe une France redressée ! Vite que vienne le réveil national et, si cette session devait en être le signal, comme elle justifierait son beau titre d'extraordinaire ! (Vifs applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Paul Laurent.

M. Paul Laurent. Mesdames, messieurs, les Françaises et les Français qui observent nos travaux savent que les élus communistes, quels que soient les méandres du déroulement de cette session extraordinaire, considèrent la discussion d'aujourd'hui comme la poursuite d'un débat qui, pour nous, vise à censurer, à condamner la politique du Gouvernement responsable du chômage, de l'austérité et de l'abandon national.

L'orateur qui m'a précédé à la tribune, au milieu d'un fatras de vieilles idées réactionnaires (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des communistes.), a, en revanche, évoqué à un moment

donné des idées concernant la défense de l'indépendance de notre pays. Nous ne pouvons regretter qu'une seule chose : c'est qu'à la fin de son exposé il se soit à nouveau placé dans le sein d'une majorité inspirée — nous le répétons — par des principes d'abandon national et d'abaissement de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

En ce qui me concerne, je parlerai du problème de l'emploi dans la région parisienne.

Lorsque, le 23 mars prochain, les travailleurs de la région parisienne iront au devant de la marche des sidérurgistes, ce grand rendez-vous de lutte portera un coup direct à une idée dangereuse, que le Gouvernement a fait beaucoup d'efforts pour répandre et d'après laquelle il pourrait exister pour l'Ile-de-France une situation privilégiée, en quelque sorte à l'abri de la crise, de l'austérité, de l'émigration européenne, de la redistribution des zones d'emploi à l'échelle internationale, en somme à l'abri du déclin de la France. Le chef de l'Etat, le Gouvernement et leur majorité parlementaire se sont efforcés d'accréditer cette contre-vérité.

Or, la régression économique et culturelle, le drame social, ont en région parisienne une dimension identique à celle des autres provinces : 400 000 emplois industriels ont été supprimés dans l'agglomération au cours des dix dernières années et toutes les études officiellement réalisées sur la poursuite de la politique actuelle en condamneraient 600 000 d'ici à 1985. La progression du chômage est très grave : plus de 7 p. 100 au cours de l'année dernière. Si l'on compte trois personnes par famille de chômeur, c'est un habitant sur six de la région parisienne qui subit de plein fouet cette situation désastreuse de l'emploi.

Vous vous donnez beaucoup de mal, messieurs les ministres — et le Premier ministre l'a encore fait hier — pour tenter de réuser l'idée que vous et le Gouvernement pratiquez une politique d'abaissement de notre pays. Une telle question ne se règle pas à coup de déclarations indignées : ce qu'il faut faire pour en parler sérieusement, c'est examiner les faits. Or, ce qui se passe, dans la région parisienne témoigne de la liquidation volontaire des bases de notre indépendance nationale. Le potentiel industriel, gravement affaibli depuis dix ans, y subit des coups incessants : pas une journée ne se passe sans que de nouveaux licenciements soient annoncés dans l'industrie. Mais, si l'emploi industriel est sévèrement touché depuis longtemps, le Gouvernement a maintenant décidé de contribuer brutalement au déclin de la région parisienne en y organisant directement la liquidation de plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans les bureaux et les administrations. Après les ouvriers, on s'en prend aux employés, et cela, comme les salariés de l'A. F. P. A. à Montreuil ou ceux de la caisse nationale de sécurité sociale dans les mines en font la démonstration la plus nette, non seulement sans aucun profit pour personne, mais en gaspillant des crédits publics énormes et en frappant les travailleurs et leurs familles. Or, selon nous, quand toutes les forces des travailleurs et toute la volonté des régions doivent être tendues dans la lutte pour l'emploi, rien n'est plus vain que de prétendre bâtir le bonheur de la province sur le dépeçage et l'hémorragie provoquée de la région parisienne. C'est ici que l'on mesure concrètement votre volonté d'abandon.

La quasi-totalité des transferts opérés, qu'il s'agisse d'usines, de sièges sociaux, de laboratoires, d'établissements de recherche ou de services ministériels, n'ont jamais été créateurs d'emploi en province. Bien au contraire, chaque manifestation de cette fausse solidarité nationale a été utilisée pour effectuer ce que le patronat appelle des « dégraissages », c'est-à-dire des diminutions ou des liquidations de personnel. Quel est donc le bilan de la prétendue politique de « décentralisation » ? C'est que partout, dans toute la France, le chômage s'est aggravé ; c'est que telle promesse d'implantation de quelques emplois dans une région sert surtout à faciliter la liquidation de milliers d'autres, à désarmer la vigilance des travailleurs. En fait, on déshabilite en même temps Pierre et Paul. La stratégie d'abandon national du pouvoir frappe toutes les régions. Celles-ci n'ont donc qu'une voie à suivre : celle de lutter solidairement contre cette politique.

M. Barre a souvent de grands mouvements de menton quand on parle du déclin national qu'il organise. Mais qu'il aille donc dire aux cheminots qui voient s'accélérer le déperissement de leur grand service public, aux postiers qui luttent par la grève pour sauvegarder l'efficacité de leur entreprise nationale, au personnel de la S. F. P., de la recherche et de l'Université qui combattent contre le démantèlement des plus prestigieux instruments de culture que compte notre pays, qu'il aille donc leur dire que ce n'est pas cela sa politique !

La décadence de la France, c'est forcément celle de la région capitale et, en retour, tout affaiblissement de la région capitale précipite celui des autres régions. Ces dernières années, les industries qui faisaient la puissance de nos départements et, dans le même temps, le renom industriel et technologique de notre pays, ont subi en Ile-de-France les plus graves saignées.

Si on laissait faire, après la mécanique, la machine-outil, l'équipement industriel, l'électricité, l'électronique, la chimie, l'aéronautique, l'ameublement, l'habillement et l'imprimerie, les répercussions en seraient mortelles pour de nouveaux secteurs tels que celui des biens de consommation, avec 175 000 personnes, ou celui du bâtiment et des travaux publics, avec 336 000. Je n'en prendrai que deux exemples actuels.

La S. K. F., dans les Hauts-de-Seine, est une firme dont le siège social se trouve en Suède. Avec ses douze filiales et ses 6 000 salariés, elle est le premier producteur de roulements à billes — 40 p. 100 de la production nationale ; elle détient également la première place à l'échelle mondiale avec 20 p. 100 du marché. Or, alors que les profits du groupe ne cessent d'augmenter, la direction a décidé la fermeture de l'usine de Bois-Colombes pour le 31 juillet 1979 — 539 travailleurs sont concernés — et une fois de plus cette mesure s'accompagne, dans le même temps, du projet d'entreprendre de nouvelles fabrications en Allemagne et dans les pays du tiers monde. Les pièces qui ne seront plus produites en France seront importées de l'étranger, notamment de la République fédérale d'Allemagne, et notre subordination vis-à-vis de ce voisin s'en trouvera ainsi accrue.

L'autre exemple est celui des entreprises de la téléphonie avec leurs 90 000 salariés. Dans toutes ces entreprises à forte concentration de main-d'œuvre féminine, l'emploi est désormais remis en cause. Le patronat prépare 20 000 suppressions de poste d'ici à 1981. D'ores et déjà, 1 700 suppressions d'emploi ont été annoncées à l'A. O. I. P. : 2 600 à la C. I. T. ; 1 500 à la C. G. C. T. ; 1 500 à la S. A. L. F. Des réductions d'horaires ont déjà eu lieu pour des milliers de salariés d'Eriesson et de l'A. O. I. P. qui font trente-deux ou vingt-quatre heures de travail par semaine. Le prétexte avancé serait le passage rapide à l'électronique, qui est déjà pourtant une source énorme de profits pour les grands trusts multinationaux que sont Thomson, C. G. E. ou I. T. T.

De telles opérations de restructuration, appuyées par le Gouvernement, n'ont d'autre objectif que de tirer plus de profit encore d'une industrie en expansion. Et, encore une fois, elles mettent gravement en cause notre indépendance nationale par la dépendance totale vis-à-vis des Etats-Unis en matière de composants. Mais les salariés de la téléphonie, qui sont 42 000 dans la région parisienne, ne laissent pas et ne laisseront pas faire. A l'exemple de la sidérurgie, ils ont choisi eux aussi le chemin de la lutte.

Ainsi, le bilan de votre régime qui touche si profondément les conditions de vie et de travail des habitants de la région parisienne, les bonnes paroles, les fausses statistiques, les promesses électorales de ce régime devaient proprement intolérables.

Nous, députés communistes, nous refusons que la rigueur des plans de M. Barre et celle de l'Europe du capital frappent les travailleurs de la région parisienne. Avec eux, nous avons décidé de refuser dorénavant toute liquidation totale ou partielle d'entreprise, toute suppression d'emplois et de nous battre dans chaque cas jusqu'au bout pour résister à cette liquidation progressive.

Certes, nous sommes conscients que cette lutte est rude mais, vous le mesurez à vos dépens, la détermination des travailleurs est déjà forte et nous contribuons à la faire grandir. Tout nous montre que, lorsque cette lutte est suffisamment énergique, nous pouvons vous faire reculer, que des succès sont remportés contre la mise en œuvre de vos orientations. Viennent encore en témoignage le recul contre le départ de l'A. F. P. A. à Bordeaux et celui de M. Hersant face aux travailleurs de la presse parisienne.

Où, il est possible de stopper le marasme, de continuer à faire tourner les usines et fonctionner les services publics, et de les développer dans le sens de l'intérêt national.

Au-delà du combat contre l'arrêt des licenciements et les fermetures d'entreprises, notre parti a fait des propositions réalistes et efficaces, en particulier pour la région parisienne : la suppression de tous les obstacles financiers ou administratifs au développement d'activités industrielles nouvelles dans la région, la mise en application d'un programme de relance dans les secteurs de pointe, le développement des droits démocratiques des travailleurs et de leurs représentants en matière de défense et de création d'emplois, la réalisation d'un programme régional d'équipement, en particulier en matière de logement social et de transports en commun, la création de dizaines de milliers de postes qui manquent dans les P. T. T., les hôpitaux, l'enseignement et la S. N. C. F.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans la lutte générale que nous menons pour une nouvelle croissance de l'activité économique fondée sur le relèvement du niveau de vie et de la consommation populaire.

Votre gouvernement, lui, est engagé sur une autre voie. Il préfère poursuivre sa politique au service des trusts. Il préfère, comme il a fait donner la violence à Denain, envoyer les C. R. S.

contre les postiers, coupables d'exiger la création de 135 emplois à Trappes, emplois indispensables pour que fonctionne correctement leur centre de tri.

M. Barre pose souvent la question suivante : « Imagine-t-on que le Gouvernement puisse être l'ennemi des ouvriers, des paysans, des retraités, des étudiants, des intellectuels, de tous les Français en quelque sorte ? »

Non ! le gouvernement de M. Barre n'est pas l'ennemi de toutes les catégories sociales. Il est tendre et bienveillant avec les privilégiés de la fortune, avec les gens de la haute finance et de la grande industrie, avec les profiteurs. En revanche, il est implacable avec toutes celles et tous ceux qui sont à la source des richesses matérielles et culturelles de la nation. Il est implacable pour la nation elle-même. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Nous nous faisons un devoir d'animer le combat des travailleurs contre cette politique et pour un changement total de celle-ci. C'est pourquoi nous allons refuser le faux-semblant d'une commission impuissante et sans avenir. C'est pourquoi, demain, nous censurerons votre politique et, avec les travailleurs, nous finirons par dresser le barrage victorieux au déclin du pays et de sa région capitale. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Tondon.

M. Yvon Tondon. Monsieur le président, mes chers collègues, si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est bien sûr parce qu'un certain nombre de parlementaires l'ont demandé — et d'abord le groupe socialiste qui le premier, dès le 18 janvier, avait sollicité une session extraordinaire consacrée au problème de la sidérurgie — mais c'est surtout parce que les travailleurs de la sidérurgie ont su, par leur lutte, l'imposer au pouvoir et à sa majorité.

En effet, au-delà de l'emploi en général, c'est bien de la situation de la sidérurgie qu'il faut parler, parce que c'est elle qui a fait exploser le profond mécontentement social qui s'accumulait depuis des mois et parce qu'elle est une parfaite illustration de la méthode et des objectifs de la politique gouvernementale.

C'est du plan Giraud qu'il nous faut parler, plus encore que du plan Davignon, car, messieurs du RPR, il est trop facile de vouloir limiter la recherche des causes du chômage à la politique européenne. J'ai un peu l'impression que certains d'entre vous découvrent aujourd'hui avec effarement le chômage et la crise sidérurgique, comme certains de nos prédécesseurs découvraient en mai 1968 la révolte ouvrière et la révolte étudiante.

M. Alain Hauteœur. Très bien !

M. Yvon Tondon. A mon tour, je m'étonne de cet étonnement.

Comment se fait-il que certains députés de la majorité viennent aujourd'hui crier qu'ils manquent d'informations, qu'ils ne savent pas ce qui se passe dans le Nord, en Lorraine et dans les Ardennes, que le Gouvernement leur cache la vérité ? M. Chirac n'était-il pas au Gouvernement quand celui-ci a fait les choix désastreux que nous dénonçons déjà et qui ont conduit à la situation actuelle ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Les régions touchées ne sont-elles pas représentées dans cette assemblée par une majorité de députés de l'actuelle majorité ? Pourquoi ces députés n'ont-ils pas entendu, pourquoi n'ont-ils pas pris en compte les avis des syndicats ? Etaient-ils à ce point aveugles pour ne pas voir la montée de la colère, pour ne pas apercevoir, dans ces régions, le refus par la population d'une politique de gaspillage et d'échec, et la volonté de celle-ci de vivre et travailler au pays ?

Alors, à tous ceux qui veulent vraiment s'interroger sur le chômage, je voudrais apporter ici le témoignage d'un élu tout proche des problèmes, qui vit avec les travailleurs, et veut faire entendre la voix de ceux qui sont les victimes d'une politique néfaste suivie pourtant avec constance depuis près de vingt ans.

Je n'ai pas l'intention de faire de grandes phrases sur le malheur de ces travailleurs et de ces populations, mais je voudrais vous dire ce qui se cache sous les chiffres et les statistiques. Car le chômage, ce n'est pas seulement des chiffres et des indemnités. La crise industrielle, ce n'est pas seulement des millions de tonnes en plus ou en moins et des milliards de francs de déficit. Ce sont des femmes et des hommes qui souffrent, qui sont dans l'angoisse et qui se révoltent, car ils voient tout à coup leur sécurité de l'emploi et leurs projets remis en cause, sans aucune solution de remplacement.

Je ne mésestime pas les réalités économiques, bien au contraire, mais ce qui importe, derrière, c'est le sort des populations. Je continue de passer la plus grande partie de mon

temps sur le terrain des luttes avec les travailleurs et, dans toutes les familles où je me rends, je fais les mêmes constatations. Le chômage est devenu une véritable obsession. On ne parle plus que de cela. Quand une usine ferme chez nous ou que des emplois sont supprimés, c'est tout qui s'arrête pour ceux qui sont licenciés. Comment retrouver du travail sur place ? A qui revendrer son logement si l'on s'en va. Et puis, pour aller où ? Pour faire quoi ?

Savez-vous ce que c'est pour un salarié qui est entré dans une usine à la suite de son père, qui y a acquis progressivement sa qualification, qui s'y est fait ses amis, qui avait conscience de participer à un secteur clé de notre économie, que de s'entendre dire un jour : « C'est fini, il n'y a plus de travail, débrouillez-vous ! » C'est le désespoir qui s'installe !

Il n'y a plus de confiance car le patronat et le Gouvernement ont trop souvent menti. Nous n'en sommes pas aux premières fermetures, aux premiers licenciements. Ceux qui avaient précédé devaient déjà, paraît-il, suffire à rétablir les équilibres et permettre de repartir d'un bon pied. Pourquoi ceux d'aujourd'hui seraient-ils suffisants ?

Il n'y a plus de confiance parce que les solutions avancées, en dehors de la consultation même des travailleurs, par le patronat et le Gouvernement, ne permettent pas de répondre aux véritables difficultés de la sidérurgie française : c'est l'incroyable retard pris dans la modernisation de nos installations, c'est l'incroyable immobilisme des dynasties patronales qui n'ont pas su prévoir, c'est la qualité même de notre production qui ne répond pas aux besoins modernes, c'est enfin, la réduction de l'activité économique qui prive notre sidérurgie de ses débouchés.

Alors, plutôt que de fermer, il faut moderniser, adapter. Cela reviendrait moins cher.

Il n'y a plus de confiance parce que les travailleurs sont écœurés par l'immense gaspillage des deniers publics auquel nous avons assisté. A quoi ont servi tous ces prêts, ces milliards de francs si généreusement octroyés par votre majorité au patronat sans aucune garantie de leur bon emploi ? Pourquoi avoir tant misé sur les aciers plats qui se vendent aujourd'hui plus mal que les aciers longs ? Pourquoi des efforts si minces en faveur de la production d'aciers spéciaux dont nous manquons ? Pourquoi avoir à ce point négligé la recherche technologique et la recherche de débouchés ?

Aujourd'hui encore, M. Etchegaray confirme la fermeture de l'aciérie de Denain pour économiser 300 millions de francs par an, alors que le Gouvernement s'apprête à dépenser des milliards pour indemniser les chômeurs et le chômage déguisé et qu'il s'apprêtait à verser plus d'un milliard à Ford pour venir concurrencer notre industrie automobile nationale.

Certains documents syndicaux analysent très clairement la manière dont le plan Davignon et surtout le plan Giraud — qui seul a force de loi en France — conduisent à une accentuation de notre dépendance.

C'est le plan Giraud qui définit cette orientation pour la France. C'est lui qui met en œuvre cette dépendance croissante à travers la liquidation de Denain...

M. Antoine Porco. Et le plan Davignon ?

M. Yvon Tondon. ... et de la métallurgie du Nord et le démantèlement de la sidérurgie de Lorraine, des Ardennes et des autres régions françaises, à travers les 27 000 suppressions d'emplois.

Or le plan Giraud, c'est vous qui l'avez voté à l'automne dernier, ici même !

Ce plan est inacceptable. Il est inacceptable par sa logique purement financière qui conduit à prendre comme seul critère l'équilibre financier à court terme de quelques sociétés sidérurgiques ; inacceptable par la logique économique et industrielle qu'il sous-tend, à savoir l'acceptation et l'accentuation du chômage et de notre situation de dépendance dans le domaine de la sidérurgie, mais aussi dans celui des aciers spéciaux et de la transformation des métaux ; inacceptable, enfin, par les conditions mêmes dans lesquelles il est présenté et prétendument discuté, par le mépris que ces méthodes de tromperies permanentes révèlent pour les travailleurs, les élus et le pays tout entier.

Aux membres de la majorité, qui feignent d'ouvrir les yeux — s'ils ne faisaient pas semblant, ils voteraient la censure — aux membres de ce gouvernement qui, comme les précédents, ne sait pas faire face, je dis clairement : la rigueur dont vous faites preuve aujourd'hui ne vise qu'à masquer votre complicité avec le patronat pour faire payer de leur emploi aux travailleurs l'imprévoyance, l'incapacité et la recherche des plus gros profits, éventuellement réalisés dans d'autres secteurs économiques.

De plus, faute d'apporter des réponses industrielles aux vraies raisons de la crise, nous risquons fort de nous retrouver dans une situation encore plus grave dans quelque temps.

Où est le projet industriel de M. le Premier ministre ? La dureté des temps, la crise internationale sont des refrains éculés qui ne trouvent plus d'écho !

Avez-vous apprécié les coûts totaux des décisions de fermeture, en tenant compte des déplacements de populations, de la perte de valeur de l'habitat, des infrastructures, des équipements publics ? Coût économique, coût financier, coûts sociaux, tout cela doit être pris en compte.

Avez-vous un schéma cohérent de développement des régions touchées qui ne se limite pas à quelques projets disparates et incertains ? Je prétends que non !

Depuis des années et des années le patronat et le Gouvernement se trompent à propos de la sidérurgie. Aujourd'hui, vous refusez aux syndicats, vous refusez à la gauche le droit de discuter vos nouvelles solutions. Qui nous garantit que les mêmes erreurs ne seront pas commises ? Personne !

Les sidérurgistes, et avec eux tous les travailleurs qui sont touchés directement ou indirectement, comprendraient la situation actuelle si elle leur était correctement expliquée. Si le Gouvernement s'engageait dans la voie de l'honnêteté, la concertation pourrait alors déboucher sur des solutions industrielles. Hélas ! ce n'est pas le cas, et il n'y a pas lieu d'être optimiste.

Le volet social ne peut intervenir que comme un complément pour permettre de franchir des étapes difficiles. Ce n'est pas seulement de cela que veulent discuter les travailleurs. On ne répond pas, en effet, au désespoir par des propositions d'indemnités. En multipliant les solutions bâtarde, on enferme les salariés dans une condition d'assisté qui est inadmissible. L'attachement au pays, au travail, est trop fortement enraciné pour que des solutions limitées dans le temps, sans perspectives pour les générations à venir satisfassent les ouvriers.

Votre ambition pour la sidérurgie est médiocre. Notre devoir de solidarité nous oblige, en tant qu'élus de la nation, à concevoir un projet plus ambitieux : maintenir dans nos régions une activité industrielle qui garantisse un emploi pour tous, qui offre une possibilité d'avenir à ses enfants.

Le refus de vos pratiques autoritaires, le refus des promesses jamais tenues, la solidarité et toutes les fortes raisons que j'ai évoquées me conduiront à voter, avec mes camarades socialistes, la motion de censure déposée par notre groupe.

Un vrai projet industriel est possible et le parti socialiste le propose. Vous ne semblez malheureusement pas disposés à en tenir compte. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Hermier.

Plusieurs députés socialistes. Et M. Dassault ?

M. le président. Il s'est fait rayer de la liste des orateurs de cet après-midi.

M. Guy Hermier. Mesdames, messieurs, hier, au cours du débat sur les motions de censure, M. le Premier ministre s'est vigoureusement défendu de pratiquer une politique qui conduirait à l'abaissement de la France.

Mais les déclarations les plus sonores et les effets de tribune ne constituent pas une réponse. C'est aux actes qu'on juge une politique. Or, ces actes confirment bien que le Gouvernement et la majorité qui, bon gré mal gré, le soutient, conduisent une politique délibérée de chômage, de régression sociale et de renoncement national, une politique qui mène tout droit la France sur la voie du déclin.

C'est si vrai que M. Barre l'a lui-même reconnu, hier, dans le pâle plaidoyer qu'il a tenté pour justifier son insoutenable politique. Parlant des chantiers de construction navale qui, selon lui, ne seraient pas suffisamment compétitifs, il a réaffirmé qu'il fallait en réduire les capacités de production et que la politique gouvernementale serait activement poursuivie en ce sens. Décidément, M. Barre a beau faire des efforts, il ne peut s'empêcher de parler comme le vicomte Davignon qui est, pour l'Europe du grand capital, le concepteur des plans de liquidation de la sidérurgie française et de nos industries navales.

La situation désastreuse de la marine marchande et de nos activités navales et portuaires est la preuve irréfutable que la politique du pouvoir giscardien sacrifie à quelques monopoles de la navale l'intérêt du pays et de ses travailleurs, subordonne les mesures industrielles françaises à des décisions supranationales, et foule au pied l'indépendance de la France. Loin de répondre à la nécessité de mettre en œuvre une grande politique industrielle de la mer, elle vise en fait à liquider une part essentielle du potentiel national dans ce domaine.

C'est d'ailleurs ce que déclarait cyniquement M. Barre, en avril dernier, au journal *L'Expansion* : « L'avenir de la France ne dépend pas du volume des bateaux qu'elle construit à perte... Qu'est-ce qui est le plus important ? Avoir une véritable marine marchande — équipée si c'est plus rentable avec des bateaux construits à l'étranger — ou s'épuiser à subventionner toute la construction navale ? »

Mais M. Barre, oublie de rappeler que dans la dernière période les crédits publics ont généreusement été accordés aux armateurs et aux chantiers navals. En cinq ans, ils ont reçu

6 900 millions de francs de subventions qu'ils ont pour une large part utilisées pour acheter des bateaux à l'étranger puisque, sur un total de 82 navires, 43 ont été commandés hors de France, soit 52 p. 100. Et, aujourd'hui, c'est une véritable politique de démantèlement de notre marine marchande qui est mise en œuvre.

Depuis le 1^{er} janvier 1977, le nombre de nos navires est passé de 504 à 466. Notre flotte, qui n'assure que le tiers de nos échanges extérieurs par mer, occupe le neuvième rang dans le monde, alors que pour son commerce la France se situe au quatrième rang mondial. Dans le même temps, on assiste à une détérioration rapide et continue de notre industrie des pêches maritimes.

Cette politique d'abandon connaît, depuis quelques mois, une accélération brutale. Sous prétexte du « sur-coût » des marins français, les armateurs ont tenté d'imposer des marins du tiers monde, sous-payés et surexploités, à bord des navires français, alors que 1 500 marins et officiers sont chômeurs. Mis en échec par la lutte des marins, ils s'emploient désormais à transférer massivement les navires français sous pavillon grec ou de complaisance. Quant au Gouvernement, il prévoit de réduire les effectifs de la Compagnie générale maritime à 45 ou 36 navires et de licencier 800 salariés.

Ainsi, Gouvernement et patronat se sont engagés dans la voie de la liquidation du pavillon national.

Les chantiers navals ont, eux aussi, bénéficié d'importants crédits publics. Ces dernières années, ils n'ont pas construit à perte puisque, de 1970 à 1970, les Chantiers de l'Atlantique ont augmenté de 400 p. 100 leurs profits et Dubigeon-Normandie, de 200 p. 100. Quant aux C.N.I.M., ils ont doublé leurs profits de 1972 à 1974.

Pourtant, dans la nouvelle conjoncture internationale qui n'a pas le caractère de fatalité que veut bien lui attribuer le Premier ministre — j'y reviendrai dans un instant — la solution choisie par le Gouvernement et les grands constructeurs est celle du démantèlement pur et simple de ce secteur. Ils appliquent en cela les orientations de la Communauté économique européenne, plus connues sous le nom de plan Davignon, qui prévoient la réduction de moitié de l'appareil productif naval, le licenciement d'au moins 70 000 des 160 000 salariés européens et le maintien d'un seul chantier par façade maritime dans notre pays.

On connaît les effets de cette néfaste politique.

D'octobre 1975 à octobre 1978, 2 800 emplois ont été supprimés pour les seuls chantiers de Saint-Nazaire et de Nantes. A La Ciotat, 1 300 licenciements sont intervenus en 1978, sans compter les 300 départs à la retraite. L'ensemble des chantiers de construction est aujourd'hui plus ou moins menacé.

La situation est encore plus critique pour les bureaux d'études dont l'activité ne cesse de se ralentir.

Quant à la réparation navale marseillaise, elle a purement et simplement été liquidée puisque les deux entreprises du groupe Terrin ont fermé leurs portes et que leurs 1 800 travailleurs sont à la rue.

Quel gâchis que de sacrifier ainsi un outil de travail de haute qualité, un capital humain et de connaissances qui réclame de longues préparations, un savoir-faire mondialement reconnu !

L'élargissement du Marché commun, assorti ou non de garanties, dont l'expérience de vingt-deux années de « construction européenne » a montré qu'elles n'étaient jamais tenues, aggraverait cette situation. Ses conséquences seraient en effet désastreuses pour notre flotte et nos industries navales quand on sait que la Grèce possède une flotte de 3 376 navires et que l'Espagne et le Portugal ont des chantiers de construction et de réparation prêts à prendre la relève des nôtres.

Décidément, de quelque côté qu'on se tourne et quoi qu'en dise M. Barre, dans le domaine des industries navales comme dans les autres, la politique gouvernementale conduit bien à l'abaissement de la France. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

La liquidation de notre flotte, le démantèlement de nos activités navales portent un coup d'une extrême gravité à l'indépendance nationale.

Ils portent atteinte à notre indépendance monétaire et commerciale, car le trafic assuré sous pavillon français permet d'économiser des devises qui grossissent aujourd'hui le déséquilibre de notre commerce extérieur effectué aux trois quarts par voie de mer.

Ils menacent notre indépendance politique, car sans une capacité propre et suffisante de transports maritimes, une nation se met à la merci de toutes les tentatives de pression de la part d'autres pays.

Il est donc criminel qu'un pays comme la France, dont la vocation maritime est ancienne et évidente, sacrifie de tels atouts.

Pour justifier cette braderie scandaleuse, M. Barre a invoqué, comme à l'habitude, les fatalités de la situation internationale. Mais il oublie de préciser que notre flotte est loin de répondre aux besoins nationaux et aux exigences de notre indépendance nationale.

Cet objectif, chacun le sait, suppose que le pavillon national assure 50 p. 100 de nos échanges par mer et que soit modernisée et renouvelée la part la plus vieille de notre flotte. Pour l'atteindre, nous estimons qu'il faut construire cent navires diversifiés, sans parler de ce qui est nécessaire pour couvrir les besoins de notre flotte de pêche et de cabotage, pour assurer la surveillance des côtes, pour moderniser les ports et pour exploiter les océans.

Il est possible, avec une politique active de coopération internationale de garantir l'emploi dans nos industries maritimes et navales et d'assurer leur avenir. Encore faut-il avoir la volonté de défendre l'intérêt national et, en la matière, de transporter, de construire et de réparer français.

Le Gouvernement et le patronat s'y refusent. Il n'est donc pour les y contraindre qu'une seule voie : celle de la lutte. C'est celle que les travailleurs de la navale ont choisie et vous le savez bien, monsieur Boulin, vous qui avez refusé, voilà quelques mois, de venir devant les travailleurs de la navale à Marseille.

M. le ministre du travail et de la participation. J'ai laissé ce soin à M. Defferre !

M. Gustave Ansart. Courageux mais pas téméraire !

M. Guy Hermier. Mais les communistes sont résolument aux côtés de ces travailleurs.

Ces luttes ont permis d'obtenir de premiers succès.

Le Gouvernement a, en effet, été contraint d'engager, à Marseille puis à Paris, les négociations qu'il refusait depuis des mois. Des commandes ont été obtenues pour divers chantiers de construction, notamment ceux de La Ciotat, de Saint-Nazaire et de La Seyne. On parle de plus en plus d'une reprise d'activité aux entreprises de réparation navale du groupe Terrin.

Mais les problèmes essentiels demeurent. M. Barre a confirmé hier que le Gouvernement restait déterminé à porter de nouveaux coups à notre flotte et à appliquer à notre pays les plans européens de démantèlement de la construction navale. Concernant le groupe Terrin, l'objectif demeure d'en faire une « station-service » alors que Marseille, le premier port de France, et notre pays ont absolument besoin d'une réparation navale de haut niveau. C'est pourquoi, avec les travailleurs, les communistes sont fermement décidés à poursuivre la lutte qu'ils ont engagée pour mettre en échec une politique aussi catastrophique, pour défendre l'emploi et l'outil de travail, pour interdire tout licenciement dans la navale et pour sortir de la crise un secteur aussi vital pour l'indépendance de la France.

Nous sommes d'autant plus déterminés à le faire que les industries navales jouent un rôle essentiel dans les régions où elles sont implantées. Tel est notamment le cas en Provence. Le démantèlement de la navale entraînera l'asphyxie de Marseille et de son port, où les dockers chôment déjà quinze jours par mois. Il conduira au déclin d'un région déjà mortellement menacée dans son agriculture ou sa sidérurgie par vos projets d'élargissement du Marché commun.

Le préfet de région, indifférent comme M. Barre, non pas au style des communistes mais aux souffrances des travailleurs, a récemment déclaré à la presse que les hommes et les femmes de Provence avaient moins de raisons de se plaindre que les travailleurs du Nord ou de la Lorraine puisqu'ils avaient la chance de vivre sous un ciel toujours bleu. Quelle impudence ! Quelle insulte pour les travailleurs de chez nous qui ne veulent pas chômer et souffrir sous le soleil mais, comme ceux du Languedoc ou de la Lorraine, de la Bretagne ou du Nord, vivre, travailler, créer et décider au pays ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

C'est cette exigence qui monte avec une force singulière des luttes. Vous ne l'étoufferez pas avec la constitution d'une commission d'enquête que nous ne voterons pas. Pour le groupe communiste, avec les travailleurs et les régions en lutte, le seul vote qui vaille, c'est la censure d'un gouvernement qui casse nos industries et nos régions et brade l'indépendance et la souveraineté de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

— 5 —

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUETE

Nomination des membres.

M. le président. J'informe l'Assemblée que le nombre des candidats à la commission d'enquête sur l'information publique n'étant pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il n'y aura pas lieu à scrutin ce soir.

— 6 —

SITUATION DE L'EMPLOI ET CHOMAGE

Reprise de la discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête.

M. le président. Nous reprenons la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage.

La parole est à M. Devaquet.

M. Alain Devaquet. Mes chers collègues, électeur pendant quinze ans, j'ai entendu répéter que les institutions de la V^e République reposaient sur la complémentarité de deux pouvoirs : le pouvoir présidentiel et gouvernemental de décision, le pouvoir parlementaire de contrôle.

Député depuis un an, je ne puis me résoudre à croire que la complémentarité que j'entendais ainsi louée, soit seulement la triste réalité que je vis chaque jour.

Cet équilibre, qui a bien dû exister, me semble aujourd'hui rompu. Le pouvoir gouvernemental s'hypertrophie, au risque d'ailleurs de s'asphyxier, aux dépens d'un pouvoir parlementaire que l'on réduit à l'enregistrement somnolent quand il y a pénurie de textes, aveugle quand il y a encombrement. Je ne pense pas qu'une constitution, pour écarter les démons du régime d'assemblée, ait dû ainsi vouer le Parlement à un rôle si négligeable. Et s'il est naturel qu'un système institutionnel dévie et se caricature presque inévitablement en vingt années de fonctionnement, il est aussi évident qu'on l'y aide bien un peu.

Le parlementaire est pourtant le lien entre deux mondes : celui de la politique du Gouvernement de la France et celui de la réalité quotidienne vécue par les Français. Il devrait donc connaître de manière précise et complète les divers aspects et dossiers de la politique gouvernementale. Il devrait pouvoir les expliquer à ses électeurs. Il en est la plupart du temps incapable par manque d'information. Il devrait aussi pouvoir dire aux ministres comment la loi est traduite et appliquée sur le terrain ; comment elle est ressentie. Il ne peut en général le faire par manque de concertation.

Si je suis bien conscient que d'autres facteurs, politiques en particulier, contribuent aussi au déséquilibre dont je parlais il y a un instant, je limiterai mon intervention à examiner cette information des parlementaires par le Gouvernement et cette concertation des parlementaires avec le Gouvernement. Le fait qu'elles soient toutes deux distillées, goutte à goutte, est aussi une des raisons qui ont conduit le groupe R. P. R. à proposer la création d'une commission d'enquête sur l'emploi.

L'information du Gouvernement à l'égard des parlementaires est d'abord incomplète parce que limitée aux sujets brûlants : aujourd'hui, Longwy, Denain, et la sidérurgie, alors que bien d'autres secteurs sont aussi en cause : Albi, Carmaux — industries du cuir et du textile ; Le Vigan et Sète — bâtiment ; Givors — métallurgie ; Châteauroux — machines-outils ; vallées de la Maurienne — aciers spéciaux ; et du Thoré — textile. Mais, même dans les domaines les plus vitaux, les parlementaires, les partis politiques, les organisations socio-professionnelles et finalement le public rencontrent souvent bien des difficultés pour se forger une opinion. Et ce flou de l'information ne fait qu'exalter la critique quelquefois jusqu'à l'injustice, et décourager les attitudes constructives. Il en est ainsi du semblant d'accord intervenu à Bruxelles sur les montants compensatoires. Que peut-on comprendre dans ce domaine, sinon que les montants compensatoires qui viendraient à être créés seront un jour supprimés ? Que la France demandant leur élimination automatique, il reste à savoir quelles règles d'élimination ont été adoptées en constatant que, s'il y a des règles, il n'y a pas automatisme ? Que la discussion ne s'est pas engagée sur les montants compensatoires existants ?

On ose à peine rappeler après cela que l'agriculture française souffre plus des montants compensatoires actuels que de ceux qui n'existent pas encore.

L'information est aussi incohérente. Cette incohérence ne serait quelquefois qu'anecdotique si son sujet n'était tragique. Ainsi, au sujet encore de la sidérurgie, monsieur le ministre du travail et de la participation, vous avez déclaré jeudi dernier, à l'issue de vos entretiens avec les dirigeants syndicaux, que les mesures arrêtées par Usinor ne seraient pas rendues opératoires tant que les négociations sur les problèmes industriels et sociaux ne seraient pas terminées, que vous demanderiez au P.D.G. de Sacilor de prendre la même décision de suspension des procédures, enfin qu'il était possible que des modifications soient apportées au plan industriel et social.

Samedi, le Premier ministre déclarait catégoriquement que le plan de restructuration de la sidérurgie ne serait : ni suspendu ni remis en cause ».

Une telle brèche dans la cohérence gouvernementale — et je pourrais ajouter l'exemple, tout aussi récent, du nombre d'Airbus que nous construisons chaque mois — porte atteinte à la crédibilité de l'effort de négociation entrepris.

Incohérence aussi des données chiffrées dont la mauvaise qualité sert d'alibi aux responsables tant politiques que syndicaux pour présenter les choses de manière biaisée et s'assurer ainsi de minces avantages tactiques. L'exemple typique est celui du nombre de chômeurs. Le Gouvernement fait la distinction entre chômeurs et demandeurs d'emploi. Les syndicats, eux, font l'amalgame, ce qui permet, en relator, au Gouvernement d'utiliser l'argument consistant à dire : « Il faudrait faire l'analyse exacte et voir quels sont les vrais chômeurs. »

Alors, qu'on fasse cette analyse, une fois pour toutes et qu'on ne perde pas de temps, qu'on la fasse de façon exacte et méticuleuse, sans mélanger des données qui, par nature, ne sont pas identiques, et que chacun parle enfin de la même chose ! Au siècle de l'ordinateur, il n'est pas pensable qu'on ne puisse avoir de tels chiffres.

Si donc le parlementaire veut être informé, il faut qu'il en fasse un métier. C'est ainsi que les journalistes, qui consacrent tout leur temps à rassembler l'information, sont souvent mieux informés que les responsables politiques qui doivent étudier chaque jour les journaux pour se faire une idée plus exacte d'un problème. Même si, d'ailleurs, le Gouvernement avait réellement l'intention d'informer les parlementaires, les structures — sources, présentation, diffusion — de l'information ne le lui permettraient pas. A l'époque de l'instantanéité planétaire, les communications entre certains ministères et l'Assemblée semblent se faire par signaux de fumée. Et encore, le vent souffle-t-il souvent en rafales.

Cette ignorance généralisée est source quelquefois d'injustice, toujours d'exaspération.

Injustice des parlementaires à l'égard de l'action gouvernementale ; c'est vrai, mais c'est parce que les parlementaires ne sont pas informés des conséquences des décisions auxquelles ils participent, parce qu'un véritable « service après-vente » n'existe pas à cette fin dans les ministères.

Exaspération qui conduit les parlementaires à prendre en mains leur propre information, à réunir eux-mêmes les données qu'on leur refuse. Ainsi, il y a peu, de la création, sur proposition du R.P.R., d'une commission de contrôle de la gestion de la sécurité sociale. Ainsi, aujourd'hui, de la demande de création d'une commission d'enquête sur les problèmes de l'emploi pour déterminer, enfin, le nombre exact de chômeurs et établir le bilan des mesures prises par les pouvoirs publics pour réduire la montée du chômage.

L'information étant parcimonieuse, la concertation reste embryonnaire.

Avec les parlementaires régionaux et les organisations socio-professionnelles tout d'abord. Là encore, l'exemple typique est celui de la sidérurgie. Il n'est pas admissible que les parlementaires et les syndicats, qui auraient dû pouvoir remplir leur rôle de relais d'information vers le Gouvernement, soient informés par les journaux de décisions qui ont été prises au plus haut niveau. Il n'est pas admissible que les ouvriers, cadres et ingénieurs se voient asséner un tel coup et soient brutalement mis devant le fait accompli. C'est d'autant plus absurde qu'on sait qu'il faudra inévitablement négocier un jour. On commence par la fin, on termine par le début, avec pour seul résultat l'angoisse des hommes et leur révolte.

J'espère, en ce qui me concerne, ne pas oublier, tout au long de mon travail parlementaire, que les hommes et les femmes sont la seule richesse de notre pays et que cette richesse, pour notre avenir, il faut la protéger et l'aider. J'espère ne pas oublier non plus qu'on résout les problèmes graves non pas par la seule raison et la seule discipline, mais aussi par le cœur et l'humanité.

Avec les formations politiques, et en particulier le R.P.R., la concertation n'est pas meilleure. Elle est quasi nulle. En ce qui concerne le dossier social, nous avons déposé cinq propositions de loi. Trois d'entre elles ont trait à la formation continue et à l'éducation permanente et suggèrent sept mesures importantes pour la défense de l'emploi. Le Gouvernement connaît ces projets et est maître de l'ordre du jour. Il semble avoir choisi, pour ces trois propositions, la voie dite « d'ignorance temporaire » qui leur imposera six mois de purgatoire avant qu'elles ne puissent, légèrement modifiées, revoir le jour sous forme de projet de loi gouvernemental.

Que notre contribution ne soit pas reconnue nous importe peu. Mais ce qui est intolérable, c'est que six mois soient ainsi perdus. La situation actuelle ne le permet pas.

Les deux autres propositions de loi ont trait à la participation des travailleurs aux responsabilités et aux bénéfices réinvestis dans l'entreprise, donc à l'environnement psychologique et social du monde du travail. Pour elles, la voie choisie, semble-t-il, par le Gouvernement est simplement celle de « l'ignorance totale ».

Lorsque les voies naturelles de la concertation apparaissent ainsi ignorées, il faut, restant dans la stricte mécanique parlementaire, avoir recours à des canaux exceptionnels. La commission d'enquête dont nous demandons la création est un canal exceptionnel. L'emploi, dont elle aura à traiter, est aussi un problème exceptionnel. Cette commission forcera le dialogue entre deux mandats, parlementaire et gouvernemental, qui ne sont pas hostiles l'un à l'autre, mais s'écartent l'un de l'autre. Les technocrates des ministères, souvent trop théoriques, pourront ainsi mieux connaître ce qu'est la réalité vécue quotidiennement. Les parlementaires, parfois trop sentimentaux, pourront prendre conscience des limites qu'impose une analyse sérieuse des problèmes. Cet indispensable rapprochement des attitudes n'est pas explicitement mentionné dans l'ordre du jour de la commission d'enquête. Il y est cependant en filigrane. Il est la condition nécessaire pour que cette commission puisse remplir sa mission qui, ne l'oublions pas, est de prendre des mesures immédiates et de formuler des suggestions à moyen et à long terme propres à remédier à la crise de l'emploi.

Cet objectif ambitieux mais vital n'aura une chance d'être atteint que si l'indifférence, la mesquinerie et la querelle s'effacent devant la réalité, l'humanité et l'imagination. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. Mes chers collègues, je souhaite, à propos de ce débat sur la proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et du chômage, appeler l'attention du Gouvernement sur le drame angoissant que connaissent et vivent de nombreuses familles de la région parisienne.

Ce drame, nous sommes de nombreux députés-maires à le toucher quotidiennement du doigt. Si vous pouviez savoir, monsieur le ministre, avec quelle émotion nous prenons connaissance, dans notre courrier, de la douzaine de lettres désespérées qui nous sont adressées chaque jour !

M. Louis Mexandeau. C'est vrai !

M. Joseph Franceschi. Si vous pouviez entendre ces cris d'angoisse qui sont lancés dans nos permanences, où nous apprenons les drames insoupçonnables que vivent nos concitoyens !

Une mère de famille, veuve, travaillant comme femme de service dans une école située à près de deux heures de transport de son domicile, laisse au foyer ses trois grands garçons, âgés respectivement de vingt, vingt et un, vingt-deux ans, s'inquiétant toute la journée de ce que peut engendrer cette oisiveté forcée.

M. Louis Mexandeau. Les députés du R. P. R. s'en vont ! Cela ne les intéresse pas !

M. Joseph Franceschi. Une jeune femme percevant 1 800 francs par mois, ayant deux enfants et un ami au chômage qui cherche désespérément un emploi de peintre en bâtiment, se demande comment, après avoir payé son loyer de trois pièces qui, charges comprises, se monte à 940 francs par mois, elle va pouvoir nourrir son petit monde.

Une jeune fille de dix-neuf ans vivant chez ses parents, titulaire d'un C. A. P. de sténodactylo, cherche depuis un an comment elle va assumer son indépendance et ne plus être à la charge de ses parents, eux-mêmes de situation particulièrement modeste.

Une ouvrière d'usine, licenciée, qui ne trouve que des places temporaires pour quelques semaines, sombre dans le plus profond désespoir et envisage les pires solutions.

Un chauffeur-livreur d'une entreprise de transport dont la femme est dans l'incapacité de travailler se voit régulièrement mis en chômage six mois par an.

Et cette jeune fille, titulaire d'un baccalauréat, qui rêve de devenir institutrice et qui se voit implacablement fermer les portes de l'inspection académique, sans obtenir le moindre espoir de remplir un jour sa vocation !

Et cette maîtresse auxiliaire, ballottée au hasard des emplois du temps et des services, qui se demande où sera son prochain poste et quand elle l'obtiendra !

Et encore, ce jeune architecte qui ne peut ni s'installer ni entrer dans un cabinet !

Ce maçon, ce plombier, ce métreur, ce chauffagiste, tous hautement qualifiés, consciencieux et maîtrisant leur technique, et qui courent en vain les entreprises, lesquelles périssent et meurent elles-mêmes chaque jour !

Et ces étudiants licenciés en droit, en lettres, et même en sciences, qui n'arrivent pas à faire valoir leurs diplômes !

Et ce dessinateur-projeteur d'un bureau d'études, employé depuis huit ans, qui fait partie, depuis hier, de la seconde vague de licenciements !

Et cet ancien combattant d'Algérie, licencié de chez Rhône-Poulenc depuis le 16 novembre 1978, qui, avec une femme à charge, est sans ressources et n'a encore rien trouvé !

Et ces jeunes désespérés, anxieux, que j'ai reçus cette semaine, dans mon cabinet, et qui rejettent sans nuance une société qui refuse de les accepter et pour laquelle — et on les comprend — ils n'éprouvent que du mépris, quand ce n'est pas de la révolte ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je quittais, il y a quelques jours, une réunion à Cachan vers minuit. Ne trouvant pas mon chemin pour rejoindre les boulevards extérieurs, j'avisai un groupe de jeunes garçons à un arrêt d'autobus. Allant dans la même direction que moi, ils me demandèrent de les conduire. C'était des « lombards » de banlieue, comme on dit. Chemin faisant, ils m'annoncèrent qu'ils se rendaient à la porte d'Orléans pour faire les « idiots ». Vous vous doutez bien, monsieur le ministre, que ce n'est pas le mot exact qu'ils employèrent. Les déposant à la bouche du métro, je ne me faisais aucune illusion sur les distractions auxquelles ils allaient se livrer, quand trois d'entre eux vinrent frapper aux vitres de ma voiture et me dirent : « Monsieur, vous ne pouvez pas nous trouver du boulot ? Vous savez, on serait sérieux, si on en avait... »

Où, elle serait sérieuse, cette jeunesse, il n'y aurait pas à se plaindre d'elle — et quelques-uns ne connaîtraient certainement pas les rafles, les commissariats et les prisons — si on lui procurait un travail qui lui rende sa dignité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Vous saluez donc, monsieur le ministre, mes chers collègues, combien il est nécessaire et urgent d'élaborer une politique de l'emploi pour cette grande agglomération que constitue l'Ile-de-France, et cela après avoir procédé à une analyse sérieuse et approfondie de la situation que connaissent les travailleurs de notre région et proposé des mesures d'ensemble dont le bon sens commanderait qu'elles s'insèrent dans le cadre du Plan.

Il faut partir des prévisions de l'I.N.S.E.E. qui montrent, par projection, selon le modèle D.M.S. — le modèle dynamique multi-sectoriel — qu'entre 1975 et 1980 la région Ile-de-France perdra près de 69 000 emplois, soit une décroissance de 1,5 p. 100.

M. Roland Beix. C'est scandaleux !

M. Joseph Franceschi. On voit que la situation est encore plus grave si l'on ne considère que le seul secteur industriel : ce sont en fait 207 000 emplois qui sont voués à disparaître, d'après les études officielles, soit une diminution de 15,3 p. 100, à quoi il faut ajouter les 31 000 emplois — soit 4,6 p. 100 — qui sont menacés dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

J'ajouterais également que l'allongement de la durée moyenne des inscriptions des demandeurs d'emploi — celle-ci est passée de 199 jours en novembre 1977 à 211 jours en novembre 1978 — constitue une donnée inquiétante supplémentaire.

Certes, la situation de l'emploi en région Ile-de-France n'atteint pas la gravité de celle que connaissent des régions comme la Lorraine ou le Nord-Pas-de-Calais, et qu'ont exposée mes amis Mauroy et Tandon ; mais le chômage tend à prendre dans notre région des aspects structurels. Les industries régionales sont, en effet, constituées non pas d'activités directement frappées par la crise, comme la métallurgie ou la construction navale, mais au contraire d'industries de pointe à haute technicité — électronique, construction électrique — et d'activités tertiaires qui représentent près des deux tiers des emplois.

Or, depuis 1975, le taux de sous-emploi tend à s'installer en permanence autour de 5 p. 100 et connaît une tendance très nette à l'aggravation. Au niveau régional, certaines activités semblent plus particulièrement touchées : l'imprimerie, l'industrie du téléphone, le bâtiment et l'alimentation notamment.

Ces licenciements qui atteignent des entreprises qui, il y a deux ans encore, connaissaient un développement continu, illustrent bien les dramatiques carences de la politique du Gouvernement et son incapacité à prévoir les reconversions technologiques nécessaires. C'est là que l'absence de volonté planificatrice se fait le plus cruellement sentir.

Les mêmes études de l'I. N. S. E. E. prévoient qu'entre 1975 et 1983 la région Ile-de-France aura perdu au total près de 75 000 emplois, c'est-à-dire que la croissance du secteur tertiaire que l'on observe encore actuellement ne parviendra plus à équilibrer les 327 000 emplois disparus du secteur industriel, auxquels s'ajoutent les 42 000 emplois — soit 369 000 emplois au total — que perdra le secteur du bâtiment et des travaux publics.

M. Roland Beix. Très juste !

M. Joseph Franceschi. Les représentants des communes et des départements que nous sommes ne connaissent peut-être pas les modèles de l'I. N. S. E. E. et ces prévisions fort sombres. Mais nous savons, parce que nous vivons la situation quotidiennement et, pour une partie de cette assemblée, aux côtés des travailleurs en lutte pour l'emploi, qu'il y a 250 000 chômeurs en région Ile-de-France, d'après les statistiques officielles, et vraisemblablement plus de 300 000, soit une progression de 7 p. 100 par rapport à l'année précédente.

M. Louis Mexandeau. C'est inacceptable !

M. Joseph Franceschi. Nous savons qu'un chômeur sur deux, 46 p. 100 exactement, est une femme, et que près d'un sur deux également, 44,8 p. 100, est un jeune de moins de vingt-cinq ans. Dans ma commune d'Alfortville, sur 38 000 habitants, il y avait 400 chômeurs en 1974 ; ils sont 1 300 aujourd'hui.

Dans mon département, celui du Val-de-Marne, il y avait, en novembre 1974, 15 976 demandes d'emploi non satisfaites. Il y en avait, en novembre 1978, année même où l'on a licencié 9 000 personnes, 27 928 exactement, soit une augmentation de 74,8 p. 100 en cinq ans.

M. Roland Beix. C'est la réussite du plan Barre !

M. Joseph Franceschi. Il faut, hélas ! ajouter que, si la même politique doit se poursuivre, les mêmes causes produiront les mêmes effets dans peu d'années en ce qui concerne les emplois du secteur tertiaire et les emplois tertiaires du secteur secondaire, dont on sait qu'ils atteignent ou dépassaient 50 p. 100 dans certaines branches.

En effet, le développement de l'informatique, la modernisation des techniques de gestion, mais aussi la régression dans la réalisation des équipements collectifs, représentent une lourde menace, à terme, pour les moins qualifiés de ces emplois.

Ajoutons enfin que, dans cette région caractérisée par l'importance des emplois tertiaires, la situation des cadres tend à se dégrader, puisqu'ils représentent aujourd'hui environ 10 p. 100 des demandes d'emploi non satisfaites : l'incapacité de la politique actuelle à mobiliser pleinement le travail qualifié est une preuve de plus du mauvais fonctionnement de la machine économique.

Nous n'acceptons pas la perspective de voir notre région perdre plus de 300 000 emplois industriels entre 1975 et 1983.

M. Roland Beix. Très bien !

M. Joseph Franceschi. Nous n'acceptons pas la montée continue du chômage ; nous n'acceptons pas le remodelage de la région parisienne, qui signifie, pour les travailleurs, des migrations quotidiennes plus longues et plus pénibles, une déqualification croissante de l'emploi, pour les jeunes, une augmentation du nombre de ceux qui cherchent en vain, des mois durant, un premier emploi, et nous n'acceptons pas, pour les femmes, de voir réduit leur droit au travail, à l'occupation d'un emploi d'appoint. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Il faut, monsieur le ministre, une autre politique ; il faut d'autres solutions.

Préparer une véritable politique de l'emploi en Ile-de-France exige, en premier lieu, de s'en donner les moyens et de poser les premiers jalons d'une planification régionale. Les moyens d'étude ne sont pas, de toute évidence — et quelle que soit la qualité de ceux qui travaillent dans ce domaine — à la dimension des problèmes posés aujourd'hui et de ceux qui le seront demain.

Les structures de l'évolution de l'industrie et des services dans la région sont moins bien connues que les problèmes d'aménagement spatial ou d'urbanisme.

Cette planification n'aura ensuite de valeur que dans la mesure où elle sera démocratique, c'est-à-dire où seront associés à la définition des objectifs et des moyens les administrations, les élus, les chefs d'entreprise, les salariés.

Cette concertation, un peu esquissée lors des débuts de l'expérience française de planification, a perdu tout son sens avec le processus de déplanification engagé depuis quelques années. Il n'en reste plus que l'aspect formel où, en particulier, le rôle des représentants du monde du travail est de plus en plus réduit.

Il faut, en second lieu, définir les conditions d'une politique de l'emploi. Deux points apparaissent essentiels : la maîtrise foncière et la simplification des procédures administratives.

L'évolution des valeurs foncières a lourdement contribué à chasser vers la périphérie ou la province des activités qui ne parvenaient pas à rentabiliser le prix des terrains où elles étaient installées par la modernisation de leur appareil productif.

De ce fait, des opérations immobilières fructueuses ont pu être réalisées sous couvert de ce que l'on appelle, par abus de langage, une politique d'aménagement du territoire. J'insiste

de nouveau sur la nécessité, pour les petites et les moyennes entreprises, qui constituent le tissu le plus créateur d'emploi, d'un allègement des procédures d'installation et d'agrément.

MM. Joseph Vidal et Roland Beix. Très bien !

M. Joseph Franceschi. Il faut, enfin, définir les objectifs d'une telle politique de l'emploi régional.

Le potentiel de qualification très élevé des travailleurs de notre région et la présence d'une industrie de pointe technologiquement très avancée nous donnent des atouts considérables. Ils sont insuffisamment utilisés et il faudrait, en particulier, des structures d'accueil permettant aux petites et moyennes entreprises de se moderniser, de recevoir des aides à l'évolution et d'être en liaison constante avec les pôles de recherche appliquée qui permettent de garantir cette modernisation.

Un deuxième objectif doit être de maintenir des emplois dans le centre de l'agglomération et la petite couronne et d'en créer à la périphérie, notamment dans les zones industrielles existantes et dans les villes nouvelles.

Dans ces villes nouvelles, que connaît bien notre collègue Alain Vivien, maire de Combs-la-Ville, les incohérences de l'aménagement du territoire aggravent, de jour en jour, les distorsions entre habitat et emploi.

Votre politique, mise en œuvre par la D. A. T. A. R., aboutit en effet à contraindre les collectivités locales à accueillir chaque jour en nombre croissant les salariés que vous avez chassés de la capitale.

M. Alain Bonnet. C'est exact !

M. Joseph Franceschi. Mais, en même temps que vous poussez à accélérer l'urbanisation galopante des villes nouvelles, pour le seul bénéfice des trusts immobiliers, vous dissuadez les donneurs d'emplois de s'installer dans les zones industrielles.

Trahissant les intérêts de ces collectivités nouvelles, que vous avez instituées par la « loi Boscher », vous pénalisez les entreprises, attirées à grand-peine par les élus locaux, de taxes si élevées que ces entreprises se détournent des villes nouvelles.

M. Edouard Frédéric-Dupont. C'est vrai !

M. Joseph Franceschi. Votre politique aboutit ainsi à contrecarrer les principes fixés par les S. D. A. U., que vous avez approuvés cependant.

Pour ne donner qu'un seul exemple des résultats catastrophiques de votre politique de « déménagement » national, je me bornerai à citer un chiffre.

Lorsque vous avez voulu la création de Melun-Sénart, vous avez alléché les communes supports en leur promettant que pour dix personnes d'âge actif nouvellement installées en ville nouvelle, vous créeriez de six à sept emplois. Savez-vous où nous en sommes ? Six emplois pour cent nouveaux résidents ! Ce chiffre se passe, monsieur le ministre, de tout commentaire.

Comment créer tous les emplois locaux que nous réclamons ? Plusieurs mesures concrètes peuvent concourir à la réalisation de cet objectif.

Nous réclamons, en effet :

La création d'une agence foncière industrielle, dont le rôle consisterait à acquérir, en totalité ou en partie, les emprises industrielles libérées qui pourraient être aménagées, louées ou revendues à d'autres entreprises ;

La mise en place d'un organisme qui devrait avoir pour mission particulière de détecter rapidement les entreprises en difficulté ;

La création d'un fonds régional de l'emploi qui devrait enfin permettre de financer l'ensemble de la politique en ce domaine, en particulier les aides à la création d'emplois.

Un autre objectif doit être de mieux définir les besoins réels de la population de la région, sans se limiter à des critères de rentabilité et de solvabilité. Il faut aussi prendre en compte les dimensions sociales et humaines de ces besoins. Ainsi, on le sait, dans ce qui s'appelle aujourd'hui « le secteur tertiaire », les branches qui ont connu jusqu'à présent un fort taux de croissance vont quelque peu ralentir leur expansion dans les années à venir — banques, assurances et certaines administrations. Néanmoins, il reste des besoins en services élevés dans les branches de la santé, de l'enseignement, de l'animation culturelle et des loisirs.

M. Louis Mexandeau. Très vrai !

M. Joseph Franceschi. Par ailleurs, les communes sont dramatiquement démunies des moyens d'étude et de gestion adaptés aux charges croissantes qui sont les leurs.

Un effort important devrait donc être fait dans cette direction où il y a des centaines d'emplois à créer.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Joseph Franceschi. Voilà rapidement brossés, monsieur le ministre, mes chers collègues, les grandes lignes de l'analyse et des propositions que les socialistes versent dans ce débat.

Le drame que vivent les 300 000 chômeurs de l'Ile-de-France et leurs familles ne permet plus, en effet, de se contenter de solutions qui ressemblent à des cataplasmes sur une jambe de bois. Il ne permet plus d'attendre davantage que les changements importants auxquels nous travaillons à l'échelle du pays trouvent à se concrétiser. Des solutions peuvent et doivent être trouvées immédiatement.

Le remodelage de la région Ile-de-France, qui accompagne sa désindustrialisation accentuée, a des répercussions inacceptables sur l'urbanisme, les transports, les ressources des collectivités locales de nos départements.

De nombreuses manifestations, des actions importantes ont lieu en ce moment dans toute la France sur le thème « Vivre, travailler et décider au pays ». Si le mot « pays » convient mal à ce tourbillon humain que constitue, hélas, encore notre région, s'il est difficile d'y trouver des racines dans les circonstances actuelles, sachez cependant qu'ici aussi, dix millions de travailleurs et d'habitants veulent pouvoir « vivre, travailler et décider en Ile-de-France ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion des conclusions du rapport n° 902 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution n° 900 de M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage.

La séance est levée.

(La séance est levée, à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur adjoint du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

GABRIEL UDOSSE.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Jeudi 15 Mars 1979.

SCRUTIN (N° 153)

Sur le sous-amendement n° 5 de M. Fillioud à l'amendement n° 4 de M. Boudouin à l'article unique de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de l'information publique. (La commission recueillera des renseignements sur les garanties d'exactitude des informations communiquées par les pouvoirs publics.)

Nombre des votants.....	393
Nombre des suffrages exprimés.....	389
Majorité absolue.....	195
Pour l'adoption.....	117
Contre	272

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Delella.	Jagoret.
Abadie.	Denvers.	Joxe.
Andrieu	Derosier.	Julien.
(Haute-Garonne).	Deschamps (Henri).	Labarrère.
Aumont.	Dubedout.	Laborde.
Auroux.	Dupilet.	Lagorce (Pierre).
Autain.	Duraffour (Paul).	Laucien.
Mme Avlce.	Duroure.	Laurain.
Bapt (Gérard).	Emmanueli.	Laurent (André).
Baylet.	Evin.	Laurissergues.
Bayou.	Fabius.	Lavédrine.
Bèche.	Faugaret.	Lavielle.
Belx (Roland).	Faure (Gilbert).	Le Drian.
Benoist (Daniel).	Faure (Maurice).	Lemoine.
Besson.	Fillioud.	Le Pensec.
Billardon.	Florlan.	Madrelle (Bernard).
Billoux.	Forgues.	Madrelle (Philippe).
Bonnet (Alain).	Forni.	Malvy.
Boucheron.	Franceschl.	Manet.
Brugnon.	Gaillard.	Marchand.
Cambolive.	Garroute.	Masquère.
Céllard.	Gau.	Massot (François).
Césaire.	Gissingier.	Mauroy.
Chandernagor.	Guidoni.	Mellick.
Chénard.	Haby (Charles).	Mermaz.
Chevènement.	Haesebroeck.	Mexandeau.
Cot (Jean-Pierre).	Hautecœur.	Michel (Claude).
Crépeau.	Hernu.	Michel (Henri).
Darinet.	Houteer.	Mittersand.
Darras.	Huguët.	Notebart.
Defferre.	Huyghues	Nucll.
Defontaine.	des Etages.	Pesce.
Delehedde.	Mme Jacq.	Philibert.

Pierret.
Pignion.
Plstre.
Poperen.
Pourchon.
Prouvost.
Quiliès.

Raymond.
Richard (Alain).
Rocard (Michel).
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Saulrot.
Savary.

Sénès.
Taddel.
Tondon.
Vacant.
Vidal.
Vivien (Alain).
Wilquin (Claude).

Ont voté contre :

MM.	Brocard (Jean).	Mme Dienesch.
Abelin (Jean-Pierre).	Brochard (Albert).	Donnadieu.
About.	Cabanel.	Doufflagues.
Alduy.	Callaud.	Dousset.
Alphandery.	Caillaud.	Drouet.
Ansquer.	Caille.	Druon.
Arreckx.	Caro.	Dubreull.
Aubert (François d').	Castagnou.	Dugoujon.
Audinot.	Cattin-Bazin.	Duraffour (Michel).
Aurillac.	Cavallé	Durr.
Bamana.	(Jean-Charles).	Ehrmann.
Barber (Gilbert).	Cazalet.	Eymard-Duvernay.
Barlan.	César (Gérard).	Fabre (Robert-Félix).
Barlodon.	Chantelat.	Falala.
Barnérias.	Chapel.	Faure (Edgar).
Barnier (Michel).	Charlea.	Fenech.
Bas (Pierre).	Charretier.	Féron.
Bassot (Hubert).	Chasseguet.	Ferretti.
Baudouin.	Chauvet.	Fèvre (Charles).
Baumel.	Chazalon.	Flosse.
Bayard.	Chinaud.	Fontaine.
Baycher.	Clément.	Fonteneau.
Bégault.	Colinat.	Forena.
Benoit (René).	Colombier.	Fossé (Roger).
Benouville (de).	Comiti.	Fourneyron.
Berest.	Cornet.	Frédéric-Dupont.
Berger.	Cornette.	Fuchs.
Bernard.	Corréze.	Gantier (Gilbert).
Beucier.	Couderc.	Gascher.
Bigard.	Coupepel.	Gastines (de).
Birraux.	Couals (Claude).	Gaudin.
Bisson (Robert).	Cousté.	Geng (Francis).
Biwer.	Couve de Murville.	Gérard (Alain).
Bizet (Emile).	Crenn.	Giacomi.
Blanc (Jacques).	Daillet.	Ginoux.
Boinwillers.	Dassault.	Girard.
Bolo.	Debré.	Goasduff.
Bonhomme.	Dehaine.	Godefroy (Pierre).
Bord.	Delalande.	Godfrain (Jacques).
Bourson.	Delaneau.	Goulet (Daniel).
Bousch.	Delatre.	Granet.
Bouvard.	Delfosse.	Grussemeyer.
Boyon.	Delhalle.	Guéna.
Bozli.	Delong.	Guermeur.
Branché (de).	Depraï.	Guichard.
Branger.	Delnau (Xavier).	Guillod.
Braun (Gérard).	Deprez.	Haby (René).
Brial (Benjamin).	Desanila.	Hamel.
Briane (Jean).	Devaquet.	
	Dhinnia.	

Hamelin (Jean).	Masson (Mare).	Poujade.
Hamelin (Xavier).	Massoubre.	Préaumont (de).
Mme Harcourt	Mathieu.	Proriot.
(Florence d').	Mauger.	Raynal.
Harcourt	Maujolan	Revet.
(François d').	du Gasset.	Ribes.
Hardy.	Maximin.	Richard (Lucien).
Mme Hauteclouque	Mayoud.	Richomme.
(de).	Médecin.	Rivière.
Héraud.	Mesmin.	Rocca Serra (de).
Hunault.	Messmer.	Rolland.
Icart.	Micaux.	Rossi.
Inchauspé.	Millon.	Rossinot.
Jacob.	Miossec.	Roux.
Jarrot (André).	Mme Missoffe.	Royer.
Julia (Didier).	Monfrais.	Rufenacht.
Javenlin.	Montagne.	Sablé.
Kasperet.	Mme Moreau	Sallé (Louis).
Kerguérès.	(Louise).	Sauvalgo.
Klein.	Morellon.	Schneffer.
Koehl.	Mouille.	Schvartz.
Krieg.	Moustache.	Seltlinger.
Labbé.	Muller.	Sergheraert.
La Combe	Narquin.	Serres.
Lagourgue.	Noir.	Sprauer.
Lataillade.	Nungesser.	Stasi.
Le Cabellec.	Paecht (Arthur).	Sudreau.
Le Douarec.	Pailler.	Faugouardeau.
Léotard.	Papet.	Thibault.
Lepeltier.	Pasquini.	Thomas.
Lepercq.	Pasty.	Tiberi.
Le Tac.	Péricard.	Tissandier.
Ligot.	Pernin.	Tomasini.
Liogier.	Péronnet.	Torre (Henri).
Lipkowsk (de).	Perrut.	Tourrain.
Longuet.	Petit (André).	Touren.
Madelin.	Petit (Camille).	Tranchant.
Maigré (de).	Pianta.	Valleix.
Malaud.	Pidjot.	Verpillère (de la).
Mancel.	Pierre-Bloch.	(Robert-André).
Marcus.	Pincau.	Voilquin (Hubert).
Marie.	Plinte.	Volzin.
Martin.	Piot.	Wagner.
Masson (Jean-Louis).	Plantegenest.	Weisenhorn.
	Pons.	Zeller.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Aubert (Emmanuel), Gorse, Pringalle et Séguin.

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Mme Fost.	Maillet.
Andrieux	Foyer.	Maisonnat.
(Pas-de-Calais).	Mme Fraysse-Cazalis.	Marchais.
Ansart.	Frelaut.	Marette.
Ballanger.	Garcin.	Marin.
Balmigère.	Gauthier.	Maton.
Mme Barbera.	Girardot.	Willet (Gilbert).
Bardol.	Mme Goeuriot.	Montdargent.
Barthe.	Goldberg.	Mme Moreau
Beaumont.	Gosnat.	(Gisèle).
Bocquet.	Gouhier.	Neuwirth.
Borda.	Mme Goutmann.	Nils.
Boulay.	Gremerz.	Odra.
Bourgois.	Ilage.	Porcu.
Brunhes.	Hornier.	Porelli.
Bustin.	Mme Horvath.	Mme Porte.
Canacos.	Houël.	Mme Privat.
Chaminade.	Jans.	Ralite.
Mme Chavatte.	Jarosz (Jean).	Renard.
Chirac.	Jourdan.	Rieubon.
Mme Chonavel.	Jouve.	Rigout.
Combrisson.	Juquin.	Roger.
Mme Constans.	Kalinsky.	Ruffe.
Couillet.	Lajoinie.	Sourdille.
Cressard.	Laurent (Paul).	Soury.
Depietri.	Lauriol.	Tassy.
Deschamps	Lazzarino.	Tourné.
(Bernard).	Mme Leblanc.	Vial-Massat.
Ducoloné.	Léger.	Villa.
Duroméa.	Legrand.	Visse.
Dutard.	Lézour.	Vizet (Robert).
Fabre (Robert).	Le Meur.	Wagnies.
Fiferman.	Leroy.	Zarka.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Feil et Lafleur.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

SCRUTIN (N° 154)

Sur l'amendement n° 4 de M. Baudouin à l'article unique de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de l'information publique nouvelle (réduction de la résolution).

Nombre des votants.....	483
Nombre des suffrages exprimés.....	483
Majorité absolue.....	242
Pour l'adoption.....	262
Contre	201

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Couderc.	Harcourt
Abelin (Jean-Pierre).	Couepel.	(François d').
About.	Coulibis (Claude).	Hardy
Alduy.	Costé.	(Mme Hauteclouque
Alphandery.	Ansquer.	(de).
Ansquer.	Arreckx.	Héraud.
Arreckx.	Crenn.	Hunault.
Aubert (Emmanuel).	Daillet.	Icart.
Aubert (François d').	Dassault.	Inchauspé.
Audinot.	Debre.	Jacob.
Anrillac.	Dehaine.	Jarrot (André).
Bamana.	Delalande.	Julia (Didier).
Barbler (Gilbert).	Delaneau.	Juvenin.
Bariani.	Delatre.	Kasperet.
Baridon.	Delfosse.	Kerguérès.
Barnerias.	Delhalle.	Kieir.
Barnier (Michel).	Delong.	Koehl.
Bas (Pierre).	Delprat.	Krieg.
Bassot (Hubert).	Deniau (Xavier).	Labbé.
Baudouin.	Deprez.	La Combe.
Baumel.	Desanlis.	Lagourgue.
Eyraud.	Devaquet.	Lancien.
Bechter.	Dhinnin.	Lataillade.
Bégault.	Mme Dienesch.	Lauriol.
Benoit (René).	Donnadieu.	Le Cabellec.
Benouville (de).	Doufflagues.	Le Douarec.
Berest.	Dousset.	Léotard.
Berger.	Drouot.	Lepercq.
Bernard.	Druon.	Le Tac.
Beucler.	Dubreuil.	Ligot.
Bigéard.	Dugoujon.	Liogier.
Birraux.	Durafour (Michel).	Lipkowsk (de).
Bisson (Robert).	Durr.	Longuet.
Blwer.	Ehrmann.	Madelin.
Bizet (Emile).	Eymard-Duvernay.	Maigré (de).
Blanc (Jacques).	Fabre (Robert-Félix).	Malaud.
Boinvilliers.	Falala.	Mancel.
Eolo.	Faure (Edgar).	Marcus.
Bonhomme.	Fenech.	Marelle.
Bord.	Féron.	Marie.
Bourson.	Ferretti.	Martin.
Bousch.	Fèvre (Charles).	Masson (Jean-Louis).
Bouvard.	Flosse.	Masson (Mare).
Boyon.	Fontaine.	Massoubre.
Bozzi.	Fonteneau.	Mauger.
Branche (de).	Forens.	Maujolan
Branger.	Fossé (Roger).	du Gasset.
Braun (Gérard).	Fourneyron.	Mayoud.
Brial (Benjamin).	Foyer.	Médecin.
Briane (Jean).	Frédéric-Dupont.	Mesmin.
Brocard (Jean).	Fuchs.	Messmer.
Brochard (Albert).	Gantier (Gilbert).	Micaux.
Cabanel.	Gascher.	Millon.
Caillaud.	Gastines (de).	Miossec.
Caille.	Gaudin.	Mme Missoffe.
Caro.	Geng (Francis).	Monfrais.
Castagnou.	Gérard (Alain).	Montagne.
Caltin-Bazin.	Giacomi.	Mme Moreau
Cavaillé	Ginoux.	(Louise).
(Jean-Charles).	Girard.	Morellon.
Cazalat.	Gisslinger.	Mouille.
César (Gérard).	Gonsdoff.	Moustache.
Chantelat.	Godfrain (Jacques).	Muller.
Chapel.	Gorse.	Narquin.
Charles.	Goulet (Daniel).	Neuwirth.
Charretier.	Granet.	Noir.
Chasseguet.	Grussenmeyer.	Nungesser.
Chauvet.	Guéna.	Paecht (Arthur).
Chazalon.	Guermeur.	Papet.
Chinaud.	Guichard.	Pasquini.
Clément.	Guilliod.	Pasty.
Coïntat.	Haby (Charles).	Péricard.
Colombier.	Haby (René).	Pernin.
Comiti.	Hamelin (Jean).	Péronnet.
Cornet.	Hamelin (Xavier).	
Cornette.	Mme Harcourt	
Corrèze.	(Florence d').	

Perrut.
Petit (André).
Petit (Camille).
Pianta.
Pidjot.
Pierre-Bloch.
Pineau.
Pinte.
Plot.
Plantegenest.
Pons.
Poujade.
Préaumont (de).
Pringalle.
Proriol.
Raynal.
Revet.
Ribes.
Richard (Lucien).

Richomme.
Riviérez.
Rocca Serra (de).
Rolland.
Rossi.
Rossinot.
Roux.
Royer.
Rufenacht.
Sablé.
Sallé (Louis).
Sauvaigo.
Schneiter.
Schwartz.
Séguin.
Seitlinger.
Sergheraert.
Serres.
Sprauer.
Stasi.

Sudreau.
Taugourdeau.
Thibault.
Thomas.
Tiberi.
Tissandier.
Tomasioli.
Torre (Henri).
Tourrain.
Tranchant.
Valleix.
Verpillière (de la).
Vivian
(Robert-André).
Veilquin (Hubert).
Volsin.
Wagner.
Weisenhorn.
Zeiler.

Huguet.
Huyghues
des Etages.
Mme Jacq.
Jagoret.
Jans.
Jarosz (Jean).
Jourdan.
Jouve.
Joxe
Julien.
Juquin.
Kalinisky.
Labarrère.
Laborde.
Lagorce (Pierre).
Laurain.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurissergues.
Lavédrine.
Lavielle.
Lazzarino.
Mme Leblanc.
Le Drian.
Léger.
Legrand.
Leizour.
Le Meur.
Lemoine.
Lepellier.
Le Pensec.
Leroy.
Madellet (Bernard).

Madellet (Phillippe).
Mallet.
Maisonnat.
Maivy.
Manel.
Marchais.
Marchand.
Marin.
Masquère.
Massot (François).
Maton.
Maurey.
Mellick.
Mermaz.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Millet (Gilbert).
Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau
(Gisèle).
Niès.
Notebart.
Nucl.
Odru.
Pesce.
Philibert.
Pierret.
Pignolon.
Pistre.
Popereu.
Porcu.
Porelli.

Mme Porte.
Ponchon.
Mme Privat.
Privost.
Quilès.
Raillé.
Raymond.
Renard.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigout.
Rocard (Michel).
Roger.
Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Sanriol.
Savary.
Sénès.
Soury.
Taddéi.
Tassy.
Tendon.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Villa.
Visse.
Vivien (Alain).
Vizet (Robert).
Wargnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont voté contre :

MM.
Abadie.
Andrieu
(Haute-Garonne).
Andrieux
(Pas-de-Calais).
Ansari.
Aumont.
Auroux.
Autain.
Mme Avico.
Ballanger.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Mme Barbera.
Bardol.
Barthe.
Baylet.
Bayou.
Béche.
Beix (Roland).
Benoist (Daniel).
Besson.
Billardon.
Billoux.
Bocquet.
Bonnet (Alain).
Bordu.
Boucheron.
Boulay.
Bourgeois.
Brugnon.
Brunbos.
Bustle.
Cambolive.

Canacos.
Cellard.
Césaire.
Chaminade.
Chandernagor.
Mme Chavatte.
Chénard.
Chevenement.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Consans.
Cot (Jean-Pierre).
Ceuillet.
Crépeau.
Darinet.
Diarras.
Defferre.
DeFontaine.
Delehedde.
Delella.
Denvers.
Depietri.
Derossier.
Deschamps
(Bernard).
Deschamps (Henri).
Dubedout.
Ducoloné.
Dupilet.
Duraffour (Paul).
Duroué.
Duroure.
Dular.
Eminanuelli.
Evin.

Fabius.
Faugaret.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Filloud.
Fiterman.
Florlan.
Forgues.
Fornu.
Mme Fost.
Franceschi.
Mme Fraysse-Cazalla.
Frelaut.
Gallard.
Garcin.
Garrouste.
Gau.
Gauthier.
Girardot.
Mme Goeuriot.
Goldberg.
Gosnat.
Gouhier.
Mme Goutmann.
Gremetz.
Guldoni.
Haesebroeck.
Hage.
Hamel.
Hauteœur.
Hermler.
Hernu.
Mme Horvath.
Houël.
Houteer.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Beaumont.

Cressard.
Fabre (Robert).

Lajoinie.
Sourdille.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3 du règlement.)

MM. Feit et Lafleur.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

M. Hemel, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

M. Lajoinie, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».